



Rapport communal

Sur l'exercice 2020

(Période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020)

Commune de Chaumont-Gistoux

Arrondissement de Nivelles

Province du Brabant wallon

COMMUNE DE **CHAUMONT-GISTOUX**

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

PROVINCE DU BRABANT WALLON

RAPPORT

Adressé par

le Collège communal
au Conseil communal
en vertu de l'article L 1122-23 du
Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

ANNEE 2020
**(du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre
2020)**

Table des matières

Synthèse de la situation de l'administration et des affaires de la Commune	p.4
Service Population – Etat civil	p.6
Service Protocole / Festivités	p.9
Service Communication	p.13
Service juridique et Assurances	p.24
Service Travaux	p.29
Service Environnement	p.37
Service Urbanisme et Aménagement du territoire - C.C.A.T.M.	p.48
Situation budgétaire et financière	p.57
Agence Locale pour l'Emploi (ALE)	p.59
Service Enseignement	p.64
Service Accueil Temps Libre (A.T.L.)	p.69
Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.)	p.74
Sports - A.S.B.L. Omnisports Chaumont-Gistoux – Régie Communale Autonome	p.101
Energie	p.104
Culture - Tourisme	p.108
PLANU	p.113
Commerce	p.116

Synthèse de la situation de l'administration et des affaires de la Commune

CONSEIL COMMUNAL

Nombre de réunions du Conseil communal
(Nombre arrêté au 30/09/2020)

10

COLLEGE COMMUNAL

Nombre de réunions du Collège communal
(Nombre arrêté au 30/09/2020)

52

SERVICE POPULATION – ETAT CIVIL

Le service Population est un service de première ligne aux citoyens (belges et étrangers) dont les missions sont diverses et variées. Ses principales missions sont :

- La mise à jour des données du citoyen au Registre National belge,
- La tenue des registres de la Population, du registre des étrangers et du registre d'attente,
- La gestion des demandes et renouvellements de cartes d'identité, de titres de séjour, d'attestations d'immatriculation, de passeports, de permis de conduire,
- La délivrance de documents administratifs (extraits de casier judiciaire, compositions de ménage, certificats de résidence, certificats de vie, certificats de nationalité, autorisations parentales, déclarations de dernières volontés, déclarations d'euthanasie, etc.),
- La gestion des domiciles (entrées, sorties, mutations),
- Les copies certifiées conformes et les légalisations de signature,
- Les déclarations et les cessations de cohabitation légale,
- Les dons d'organes,
- L'organisation des élections,
- Etc.

Le service État civil intervient dans les moments importants de la vie du citoyen : la naissance, le mariage, le divorce, le décès. Il gère tous les aspects de l'état civil d'une personne : les changements de prénoms, de sexe, les reconnaissances pré/postnatales, les transcriptions de décisions judiciaires et d'actes étrangers, les demandes de nationalité belge, toute la gestion administrative des cimetières, les statistiques pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc.

Cette année 2020 a été particulièrement bousculée par l'arrivée de l'épidémie de coronavirus qui a eu des répercussions importantes sur la manière d'accueillir les citoyens et sur l'organisation interne du service. Le confinement et les restrictions de déplacement imposés par le pouvoir fédéral ont eu un impact sur la quantité de certaines demandes des citoyens (notamment les passeports ou les autorisations de sortie du territoire). Les limitations des contacts physiques et l'implémentation de la distanciation sociale nous ont également contraints à repenser l'organisation des cérémonies de mariage et de décès.

Cette crise sanitaire a aussi eu pour conséquence le report de projets en cours, dont, entre autres, celui de la mise en œuvre des nouvelles cartes d'identité belges biométriques (avec prise des empreintes digitales).

Chiffre population au 30/09/2020	11.678
Nombre de naissances	82 dont 32 garçons 50 filles
Nombre de décès	83 dont 44 hommes 39 femmes
Nombre de mariages	33
Nombre de divorces	51
Nombre d'adoptions	2
Nationalités	12
Nombre d'électeurs	8980 électeurs recensés dans la liste électorale pour les élections du 26/05/2019, liste arrêtée le 01/03/2019
Mouvement de la population	
Entrées	795
Sorties	729
Radiations d'office	32
Radiations pour l'étranger	30
Délivrance de documents	5758 notamment : Compositions de ménage : 1426 Certificats de vie : 63 Certificats de résidence et nationalité : 474 Autorisations parentales : 316 Déclarations de cohabitation légale : 48 Déclarations d'euthanasie : 65 Attestations relatives au mode de sépulture : 13 Demandes de permis de conduire : 654 Permis de conduire internationaux : 57 Passeports : 372 Extraits de casier judiciaire : 1116
Etrangers	
Dossiers étrangers traités	37

SERVICE PROTOCOLE / FESTIVITES

Protocole, manifestations publiques et festivités

Le service protocole/festivités est géré par une employée à temps partiel. Ce service gère habituellement l'organisation des réceptions organisées par la commune au niveau du Protocole et s'occupe également du traitement des dossiers d'autorisation de manifestations publiques.

Depuis mi-mars 2020, la crise sanitaire mondiale a eu des conséquences importantes partout, y compris dans notre commune, avec des répercussions à tous niveaux dont certaines ont concerné directement le service protocole/festivités. Nous avons donc dû nous réinventer ...

En effet, d'inquiétude en annulation, de préparation de dossier de festivités... en annulation de dossier en dernière minute, faire et défaire, c'est toujours travailler. Les organisateurs étaient hésitants, inquiets mais néanmoins désireux de maintenir des festivités faisant, pour certaines, partie des traditions de nos villages depuis de nombreuses années.

Au fil du temps, le service « festivités » s'est vu transformé en « point de contact infos Covid-19 ». Même les futurs mariés et les familles en deuil y ont fait appel pour se renseigner à propos des dernières mesures sanitaires à respecter. Dans le même ordre d'esprit, diverses informations et statistiques ont été fournies à la Zone de police « Ardennes brabançonne » dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Coronavirus.

Protocole

Les manifestations protocolaires ci-dessous ont été organisées et gérées par ce service pendant la période écoulée :

- La manifestation patriotique du 11/11/2019. Le verre de l'amitié a été offert par le Collège communal à la salle Perez à l'issue du dépôt de gerbes au monument et de la cérémonie organisée par la FNC à l'église de Dion-le-Val.
- La cérémonie des noces d'or 2019 a eu lieu les dimanches 24 novembre et 1er décembre 2019. Au total, ce ne sont pas moins de 26 couples jubilaires qui ont été mis à l'honneur, parmi lesquels 2 couples fêtant leurs noces de palissandre, 7 couples fêtant leurs noces de diamant et 18 couples fêtant leurs noces d'or.
- Comme il est de tradition depuis plusieurs années, un cadeau a également été offert par le Collège communal à chacun des pensionnaires de la maison de repos « Les Lilas de Bonlez » à l'occasion de la Noël.
- La réception des vœux 2020, au cours de laquelle ont été mis à l'honneur tous les membres du personnel ayant été admis à la pension au cours de l'année écoulée. Au vu du succès rencontré l'an dernier par la nouvelle formule, la réception a de nouveau été organisée à la salle des fêtes de Longueville et l'organisation du service a été confiée à un traiteur pour permettre à tout le personnel de pouvoir profiter de ce moment convivial.
- La réception des nouveaux habitants 2020 a accueilli une trentaine de familles qui se sont installées dans notre commune au cours de l'année précédente. Elles ont pu faire connaissance avec les services communaux et para-communaux tout en partageant le verre de l'amitié avec les autorités communales.
- Notre traditionnel dîner des aînés a dû être annulé en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, de même que la manifestation patriotique du 21/07/2020.
- Du côté de nos aînés, pendant la période écoulée, nous avons honoré 4 centenaires parmi lesquels 3 petits nouveaux qui ont fêté 100 ans tout juste ainsi qu'une dame de Longueville, doyenne de notre commune, qui a célébré ses 105 ans. Les visites étant interdites à cause de la situation sanitaire liée au Covid-19, les cadeaux du

Collège communal et les félicitations du Palais royal leur ont été directement livrés à domicile et/ou maison de repos.

Comme habituellement, parmi ces différentes manifestations, plusieurs ont fait l'objet d'une mention dans le livre d'Or de notre commune dont le service Protocole/Festivités a repris la gestion depuis plusieurs années déjà.

Manifestations publiques

Les manifestations ci-dessous ont été gérées par le service qui en a assuré le suivi, depuis la vérification de la fiche de renseignements d'événement, en passant par le transfert d'informations et les contacts avec le PLANU et la COAMU, les services de police et ceux de la DNF, parfois même les service du Gouverneur du Brabant wallon, les réunions de coordination et de débriefing, le rappel des mesures de sécurité autour de l'événement, la présentation des dossiers au Collège communal et enfin, l'émission du courrier d'autorisation.

Activités cyclistes et motos : 5

- Autres randonnées cyclistes, motos et VTT : 5

Activités joggings/trails : 1

- Jogging de Chaumont-Gistoux

Marches : 4

- 3 marches ADEPS
- les liaisons intervillages organisées par le Groupe Sentiers

Manifestations équestres : 4

- Concours équestres à la Picaute : 4

Demande d'installation de cirque : 1

Manifestations soutenues par l'Administration communale : 8

- les fancy-fair, brocantes, marches parrainées, journées portes ouvertes et marchés de Noël des écoles : 5
- Cochonnailles 2019 du Comité des Fêtes de Dion
- les repair cafés
- diverses fêtes d'unité scouts : 1
- de manière générale, les activités organisées par le Centre culturel et le Syndicat d'initiative

Autres manifestations : 2

- Les Apéros 1325
- un concert classique organisé au Château-ferme de Corroy

Festivités

Fin novembre 2019 a eu lieu la 5^{ème} édition des Coquelicots givrés à laquelle le service Protocole/Festivités a contribué, notamment en ce qui concerne les aspects « sécurité de l'événement » (pompiers, information Fabrique d'église, collaboration avec les services de police, le fonctionnaire PLANU, le service Communication et le service Secrétariat des échevins ...)

La Fête des Coquelicots d'été qui était prévue en juin 2020 a, quant à elle, dû être annulée pour cause de Covid-19.

A noter que toutes les festivités/activités ont cessé entre le 13/03 et le 31/08/20 pour cause de Covid-19, hormis le passage sur notre territoire de 2 marches ADEPS (au départ d'une autre commune) et le passage du Tour de Wallonie qui était régi son propre protocole lié à la situation sanitaire.

Le service festivités a également apporté sa contribution à l'organisation de « Place aux artistes », notamment en ce qui concerne les aspects « sécurité de l'événement ».

SERVICE COMMUNICATION

Bulletin communal « Amalgame »

Durant la période décrite dans ce rapport, notre service s'est occupé de la publication de **4 numéros du bulletin communal «Amalgame»**.

- Fin novembre 2019
- Fin février 2020
- Fin mai 2020
- Fin août 2020

Les bulletins communaux, outre les informations générales propres au fonctionnement de la Commune et aux défis qu'elle rencontre, proposent une série d'articles traitant de toutes les animations et activités organisées dans la commune. Ils évoquent également des thèmes liés à l'environnement, à la vie associative, ...

«Amalgame Express»

Un toutes-boîtes, destiné à tous les habitants, a été envoyé en septembre 2020. Celui-ci concernait les achats groupés d'énergie pour l'année 2021.

Guide communal

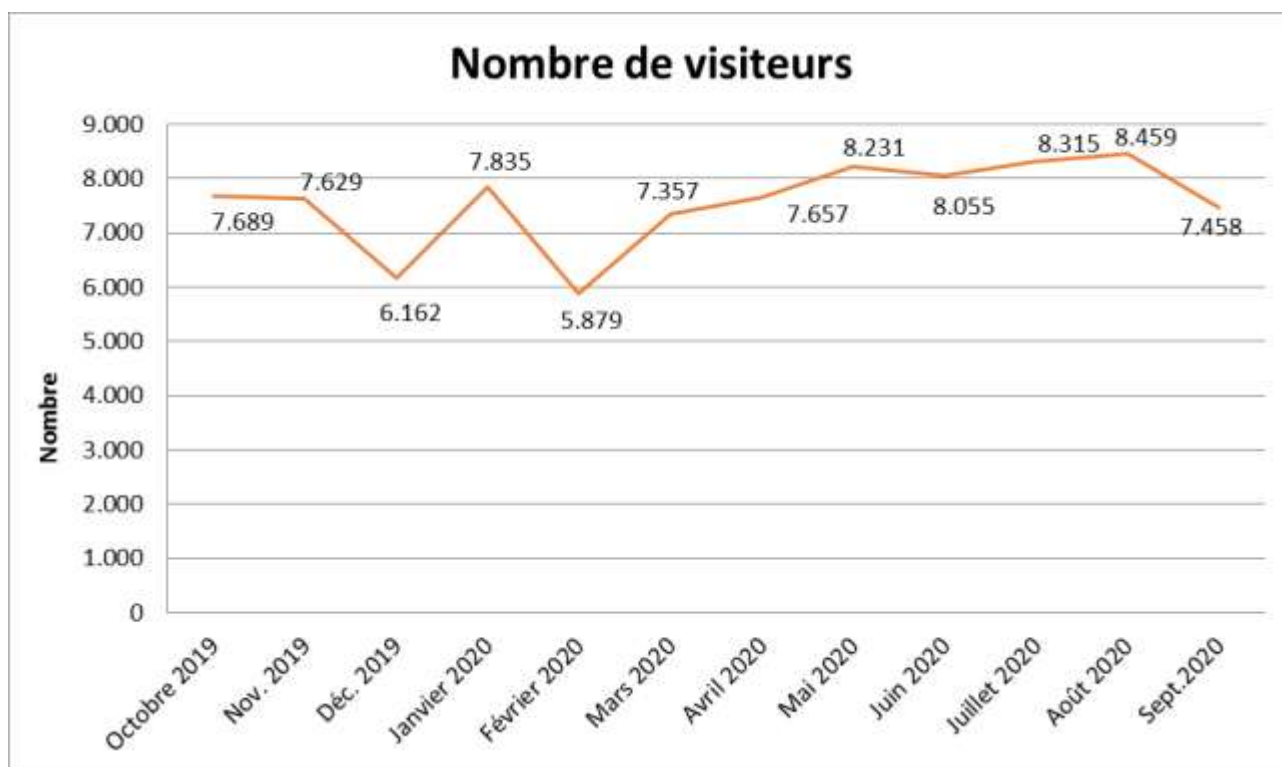
Ce guide permet à tout résident ou visiteur de trouver un maximum d'informations sur la vie communale, socio-culturelle, scolaire et sportive à Chaumont-Gistoux ainsi que les coordonnées des personnes de référence pour les différents services de l'administration. La mise à jour du guide a été réalisée durant la période concernée pour une publication en fin d'année 2019.

Depuis plusieurs années, le guide communal est "couplé" avec le guide Vlan afin de ne pas démarcher les commerçants trop souvent pour l'insertion d'encarts publicitaires.

Site internet communal

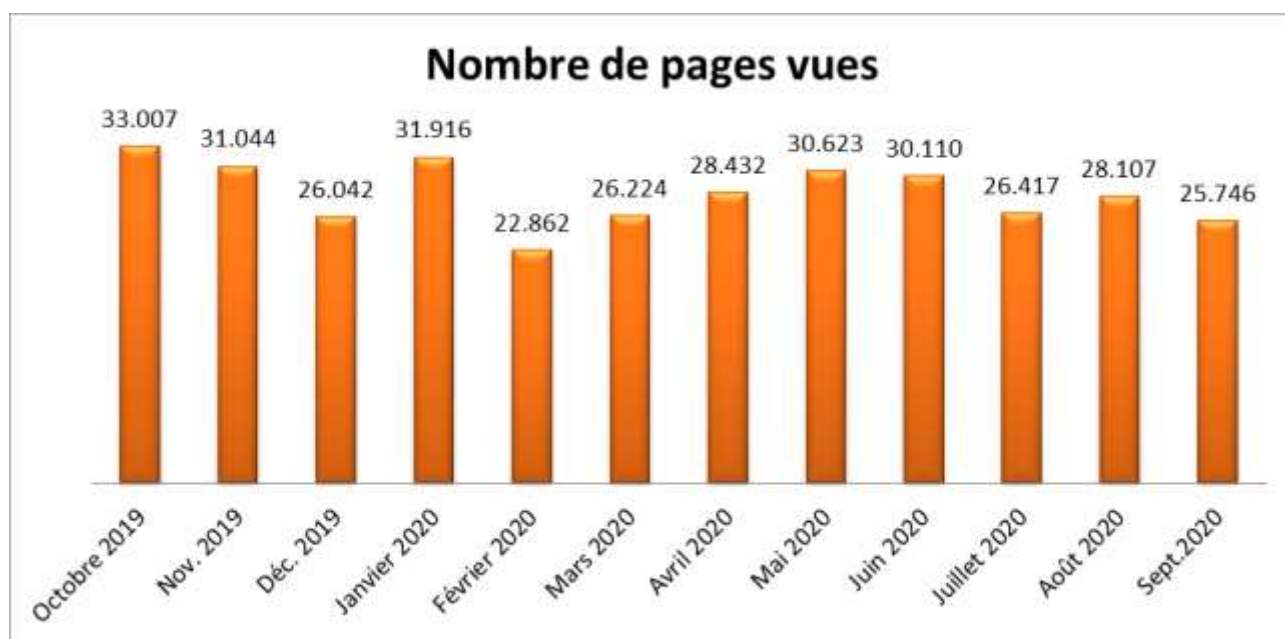
Le site internet communal confirme, maintient et renforce sa position d'outil incontournable dans le cadre de la communication avec le citoyen. Une attention toute particulière y est d'ailleurs consacrée et les citoyens semblent apprécier cette manière de mettre les informations à leur disposition. Les statistiques de fréquentation du site confirment d'ailleurs ce point de vue.

Pour cette année, voici les résultats du nombre de visiteurs :



Le nombre de visites est globalement stable.

Ces données peuvent fluctuer en fonction de l'actualité du moment (pics de fréquentation).



Le **nombre de pages vues** est en légère progression, avec une moyenne mensuelle de 28.373 pages, soit une augmentation de 10,89% par rapport à la moyenne de l'année dernière. On constate des tassements au moment des vacances scolaires (février, juillet et août) ainsi qu'en décembre à la période des fêtes de fin d'année.

Le **nombre de pages par session**¹ varie entre 2,34 et 2,98 avec une moyenne de 2,62.

¹ En informatique et en télécommunication, une session est une période délimitée pendant laquelle un appareil informatique est en communication et réalise des opérations au service d'un client - un usager, un logiciel ou un autre appareil (source : Grand dictionnaire terminologique)

Le **taux de rebond** varie entre 53,34% et 62,67%, ce qui est tout à fait satisfaisant.

Le taux de rebond (bounce rate en anglais) est un indicateur marketing qui mesure le pourcentage d'internautes qui sont entrés sur une page Web et qui ont quitté le site après, sans consulter d'autres pages. Ils n'ont donc vu qu'une seule page du site.

Un taux de rebond élevé peut révéler l'insatisfaction des visiteurs due à un mauvais ciblage, un contenu de mauvaise qualité, une mise en page étouffante, une page trop longue à se charger. Il peut cependant aussi indiquer que ceux-ci ont trouvé immédiatement ce qu'ils cherchaient et n'ont donc pas dû tâtonner sur le site, en particulier si celui-ci sert à fournir des horaires ou des informations généralistes.

Généralement un bon taux de rebond se situe autour de 50 % pour un site — mais il peut exister de réelles variations selon les sites. Un taux de rebond à 50 % signifie qu'il y a quand même un visiteur sur deux qui quitte un site sans avoir réalisé la moindre action.

Dans certains cas de figure, un taux de rebond élevé peut être logique et positif sur le site. Tout dépend du contenu et du contexte. Certaines recherches impliquent en effet de n'avoir accès qu'à une seule page, comme par exemple un plan d'accès ou des horaires d'ouverture.

De même, certaines actions sur une page n'entraînent pas forcément le rechargement de celle-ci, comme un téléchargement ou encore le clic sur un bouton de vote. Ces visites seront considérées comme des rebonds malgré l'interaction de l'utilisateur. Il faut donc toujours utiliser cet indicateur en corrélation avec d'autres indicateurs comme le taux de transformation ou encore le temps passé sur la page.

La newsletter

Comme l'année dernière, la newsletter maintient son cap de parution mensuelle, sauf durant le mois de juillet.

Les informations sont divisées en deux parties, l'une réservée aux Nouvelles communales et l'autre destinée à la Vie associative.

A ce jour, soit fin septembre 2020, nous comptons environ 1.695 abonnés, toujours en lente progression.

A titre de comparaison, le nombre d'abonnés en janvier 2013 était de 150 !

Le nombre d'abonnements à la newsletter couvre 14,57 % de la population globale au 31/12/2019.

Mais comme tous les membres d'une même famille ne sont pas abonnés à la newsletter, en particulier les jeunes enfants, les adolescents et certains aînés, une comparaison avec le nombre de boîtes postales Bpost (domiciles) peut tout à fait s'envisager. Dans ce cas, on prend en considération le nombre de 5.200 boîtes postales par rapport aux 1.685 inscrits et l'on obtient un résultat de 32,40 % !

Il s'agit donc d'une légère augmentation par rapport à l'année dernière.



Page Facebook

La page Facebook de l'Administration communale a été lancée le 25 février 2016.

Les **objectifs** de cette présence sont les suivants :

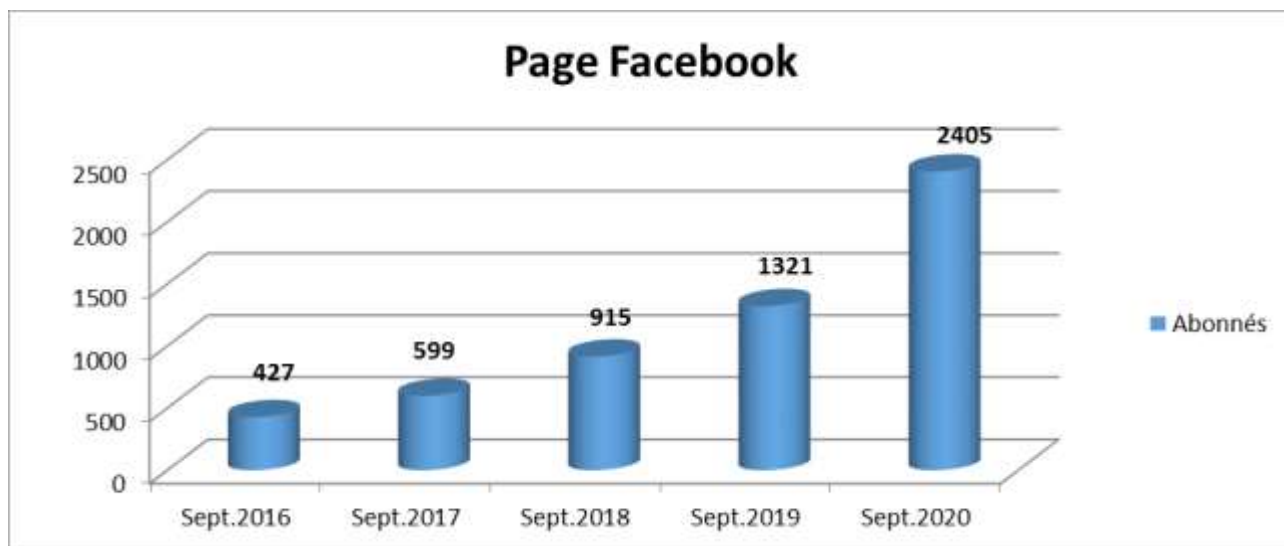
- ✓ diffuser les informations au plus grand nombre
- ✓ améliorer le service aux usagers (point de contact supplémentaire)
- ✓ développer l'interactivité et la proximité
- ✓ augmenter la visibilité sur internet
- ✓ fidéliser ses adhérents
- ✓ mieux connaître ses usagers (via les statistiques notamment).

Au niveau des **sujets** abordés, il est important de focaliser l'attention sur les informations propres à l'administration, de créer de l'information originale ayant une valeur pour le public via l'insertion de photos, de mini-vidéos, de conseils, de trucs et astuces (en informatique notamment).

Il est également capital de partager les informations de "pages partenaires", telles que les pages des associations communales, de services d'utilité publique (Zone de Police des Ardennes brabançonnaises), ...

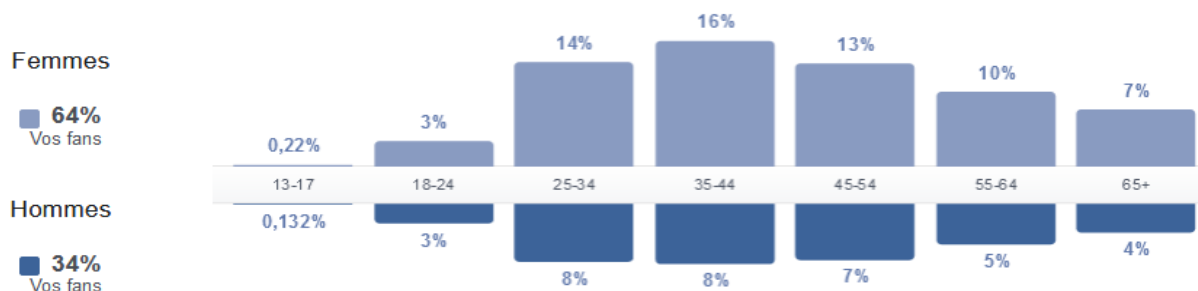
En ce qui concerne le **monitoring** de la page, nous n'avons pas encore eu à déplorer de dérapage verbal. Les échanges sont généralement courtois et corrects avec les citoyens.

La page est actuellement suivie par 2.405 abonnés, soit une progression exceptionnelle de 82,06% par rapport à la situation de fin septembre 2019. Il y a fort à parier que cette progression soit liée à la situation sanitaire du Covid-19.



A titre tout à fait informatif, voici quelques statistiques des personnes qui suivent la page FB en fonction de leur sexe et de leur tranche d'âge.

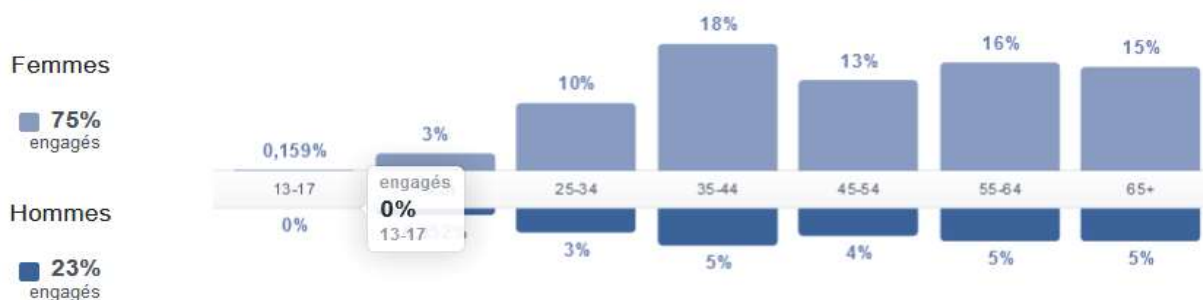
Le nombre de personnes qui ont vu une de vos publications au moins une fois, regroupé par âge et genre. Les données démographiques agrégées sont basées sur un certain nombre de facteurs tels que les informations liées à l'âge et au genre que fournissent les utilisateurs sur leur profil Facebook. Cette valeur est une estimation.



Le succès des publications peut être très fluctuant de l'une à l'autre en fonction des centres d'intérêt du groupe des "followers". Généralement, les vidéos et les galeries photos génèrent un plus grand trafic sur la page.

Il est à noter que ce sont les femmes qui interagissent le plus !

Nombre de personnes qui parlent de la Page en fonction de l'âge et du genre de l'utilisateur. Ce chiffre n'est qu'une estimation.



Communication de crise

Dans la société actuelle, nous sommes en permanence confrontés à une multitude de risques naturels ou humains, potentiellement générateurs de situations de crise. C'est le cas notamment depuis début mars avec la crise sanitaire liée au Covid-19 qui n'en finit pas, mais cela a également été le cas lors de la coupure d'eau et surtout de gaz le 13 novembre 2019 ou l'incendie de la société Realco à Louvain-la-Neuve le 10 janvier 2020 (phase communale déclenchée dans la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve).

Le monde actuel est également caractérisé par la diffusion permanente et immédiate d'une multitude d'informations où la transparence est devenue prioritaire. Chacun souhaite obtenir un maximum d'informations en un minimum de temps et il nous faut donc réserver une place importante à cet aspect sensible qu'est la communication dans la gestion d'une crise.

Cette communication a pour objectif principal, d'une part, d'alerter la population en évitant de créer une panique et, d'autre part, d'informer le grand public ainsi que les victimes éventuelles et leur famille, des mesures prises par les autorités, qu'elles soient fédérales, provinciales ou communales.

En situation de crise, le temps est notre plus grand ennemi. En tant qu'autorité concernée, il nous faut non seulement prendre une décision mais aussi agir rapidement. La seule manière de maîtriser une crise – et sa communication – est donc de s'y préparer ! Ce n'est qu'en parcourant à l'avance les scénarios de risques potentiels, en élaborant un plan d'action adapté, en structurant la communication et en mettant en place les moyens nécessaires que l'on sera en mesure, en temps de crise, de limiter efficacement le degré d'improvisation et les retombées négatives.

La communication, et en particulier la communication de crise, n'est pas une science exacte.

Cadre légal

L'arrêté royal du 16 février 2006, ainsi que sa circulaire du 26 octobre 2006, détermine les missions de la Discipline 5 relatives à l'information de la population lorsqu'une phase d'urgence est décrétée :

Art. 14.

§ 1er. – La discipline 5 concerne l'information.

§ 2. – Les missions relatives à l'information comprennent notamment les tâches suivantes:

1° pendant la situation d'urgence:

- donner des informations et des directives à la population;
- donner des informations aux médias;

§ 3. – L'organisation de l'information incombe au directeur de l'information, dénommé ci-après Dir-Info. Le Dir-Info est désigné par l'autorité compétente.

§ 4. – Les missions de la discipline 5 sont exercées par l'autorité compétente ou son représentant.

§ 5. – En cas de phase fédérale: les bourgmestres et les gouverneurs concernés sont chargés de la transmission d'information concernant les mesures de protection à prendre par les personnes impliquées.

Discipline 5 : l'information

Le bourgmestre diffuse l'information générale sur la situation d'urgence en cas de phase communale, le gouverneur en cas de phase provinciale.

En cas de phase fédérale, le ministre compétent assure la coordination de l'information générale à la population. Le gouverneur et le bourgmestre en tiennent compte dans la fourniture d'informations concernant les mesures de protection à prendre par la population concernée.

Le Dir-Info assure l'organisation de l'information.

Il peut également être désigné comme porte-parole du bourgmestre ou du gouverneur qui sont, chacun en ce qui concerne son niveau, compétents pour le contenu de l'information et sa diffusion.

Art. 26.

Les PUI comprennent au moins:

6° l'organisation de la fourniture d'informations à la population et aux personnes sinistrées;

Contenu minimal

Plan général d'urgence et d'intervention (PGUI)

- les modalités d'organisation de l'information de la population, des sinistrés et des médias, avec indication des services, personnes et moyens à engager préalablement à cette fin;

Source : Un guide en communication de crise – Plan mono-disciplinaire d'intervention pour l'information de la population - Centre de Crise - Juin 2007

Concept

Chaque propriétaire de smartphone étant devenu un reporter (bon ou mauvais) en puissance, il n'est plus fait de différence entre le moment où on donne l'information validée au citoyen et le moment où on la donne à la presse.

Nous devons donner toute l'information officielle validée à tout le monde en même temps, de manière à être **au moins aussi rapides que les informations non officielles** et **plus pertinents que ceux qui diffusent ces dernières**.

Tout un chacun parmi la population qui désire répercuter par ses propres moyens une information validée et diffusée par l'autorité administrative est priée de la répercuter intégralement en citant sa source, ce qui n'est pas toujours le cas !

Cette philosophie constitue un véritable tournant dans l'approche de la communication de crise contemporaine : il faut en même temps être **aussi rapide** que ceux qui s'improvisent reporters sur les réseaux sociaux, **tout en étant meilleur sur la conformité à la réalité des contenus diffusés**.

Les objectifs principaux de l'information à la population sont :

1. Informer la communauté sur l'existence d'une menace potentielle ou confirmée ;
2. Promouvoir les réactions appropriées.

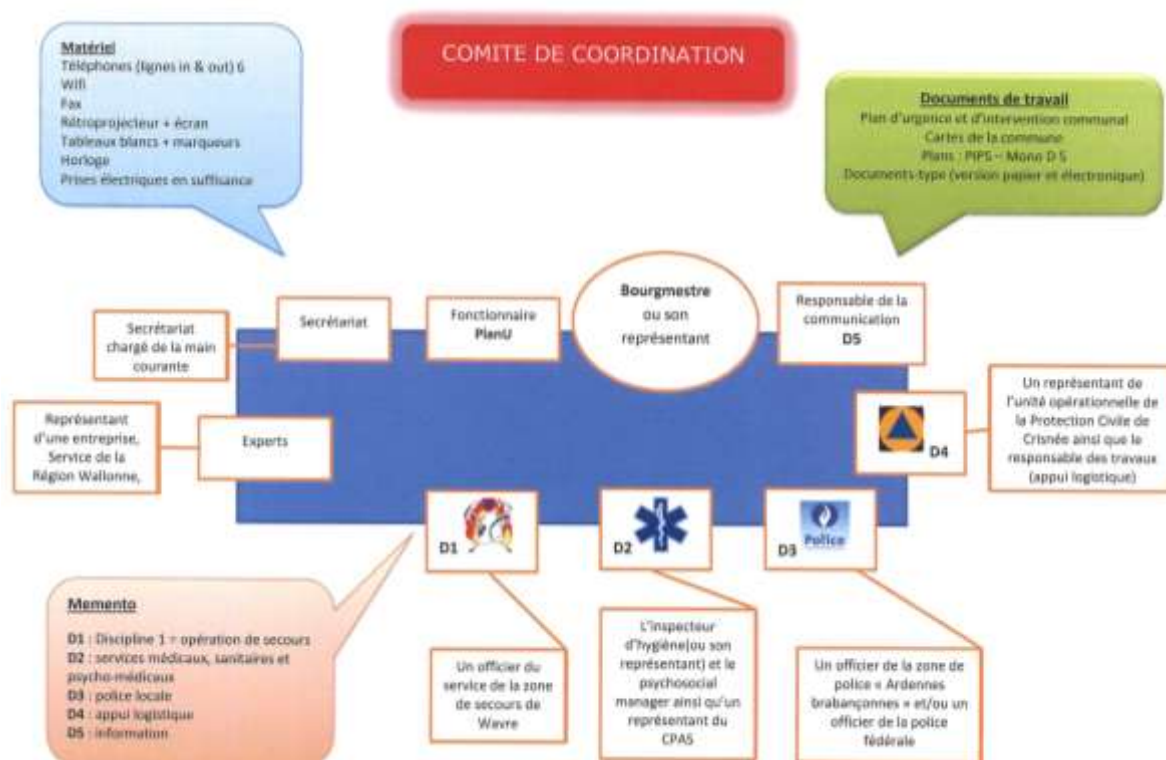
La discipline D5 (communication de crise)

Il s'agit d'une discipline reconnue comme discipline à part entière parce qu'elle constitue un moyen de gérer la crise, comme le sont les services de secours ou la police par exemple. Elle ne doit pas s'isoler, d'autant que les acteurs qui la composent ne sont pas nombreux, malgré la mise en place de réseaux d'aide efficaces.

Les premiers partenaires du communicateur sont les autres intervenants présents au sein du comité de coordination. Ils vont aider à déterminer les besoins en matière de communication et fourniront les informations à intégrer dans les messages diffusés. Ces partenaires privilégiés peuvent aussi participer à la rédaction des messages et proposer des canaux ou modes de communication alternatifs : porte à porte, véhicule équipé de public-address², etc. Pour les populations (potentiellement concernées) les plus proches de l'incident, ces canaux seront sans doute prioritaires. Il importe donc qu'une collaboration efficace soit mise en place.

Un plan d'action doit être élaboré par l'ensemble du comité de coordination (même si une proposition du Dir-Info³ à l'ensemble du comité servira de référence).

Pour information, voici un schéma des différentes disciplines



² Un Public Address (ou PA system) désigne un système d'amplification et de distribution sonore électronique par le biais d'un microphone, amplificateur et de haut-parleurs, permettant à une personne de communiquer un message au grand public, par exemple dans des gares ou des stades.

³ L'A.R. du 16.02.2006, art. 14 §3, stipule que l'organisation de l'information incombe au directeur de l'information dénommé « Dir-Info ». Attention, ce Dir-Info n'est pas, comme les autres Dir, au PC-OPS, car l'aspect opérationnel de la discipline 5 ne se fait pas au PC-OPS. Ceci a parfois amené des confusions dans les appellations. Le Dir-Info est désigné par l'autorité compétente, qui reste responsable de la discipline 5, c'est-à-dire des missions qui concernent l'information à la population.

Be-Alert

En sa séance du 25 septembre 2017, le Conseil communal a, sur proposition du Collège, accepté à l'unanimité d'adhérer au système Be-Alert qui vise à avertir de manière plus rapide, plus claire et à informer au mieux la population directement concernée par une situation d'urgence.

Qu'est-ce que l'alerte ?

Lors d'une situation d'urgence dans son quartier, chacun souhaite être **alerté à temps**. L'alerte de la population est la première action en communication de crise.

En cas d'urgence, la commune, province ou le Ministre de l'Intérieur s'assureront de fournir **les recommandations urgentes** dans les plus brefs délais afin de prendre les mesures pour se mettre rapidement en sécurité (ex. fermer portes et fenêtres).

Une alerte réussie doit dès lors pouvoir alerter :

- le plus possible de personnes concernées
- dans un laps de temps le plus court qu'il soit
- avec un message uniforme, clair et concret
- émanant d'une source officielle clairement identifiée
- par différents canaux complémentaires

Une alerte multi-canaux

La manière d'être averti varie en fonction des **canaux disponibles** dans la commune, la province et au niveau national.

Selon la situation d'urgence, l'autorité responsable de la gestion de crise peut décider d'alerter les habitants via différents canaux : sirènes, porte-à-porte, message via haut-parleur de la police, BE-ALERT, réseaux sociaux.

Qu'est-ce que Be-Alert ?

BE-Alert est un **système d'alerte** qui permet aux autorités, et en particulier au communicateur D5, de diffuser un message à la population en situation d'urgence.

Jusqu'à présent l'alerte et l'information à la population pouvaient se faire via les médias (sociaux), les services de secours déployés sur le terrain ou - en ce qui concerne le risque Seveso ou nucléaire - par le biais d'un réseau de sirènes.

Le système BE-Alert permet désormais une alerte via de **nouveaux canaux complémentaires**. Ainsi, une autorité, qu'il s'agisse d'un Bourgmestre, d'un Gouverneur ou du Ministre de l'Intérieur pourra, **s'il l'estime nécessaire**, alerter la population par **appel vocal, SMS ou email**.

De la sorte, les habitants reçoivent les recommandations utiles pour leur sécurité de manière rapide (ex. Fermez portes et fenêtres lors d'un incendie).

BE-Alert dispose de **capacité suffisante** pour alerter simultanément un grand nombre de citoyens, via différents canaux :

- 100 SMS par seconde
- 600 appels téléphoniques simultanés
- 10.000 mails par seconde

Concrètement, durant la période écoulée, **3 campagnes** ont été réalisées :

1. Le 03/10/2019 à 12h, une campagne d'"intérêt général" dans le cadre d'un test national de l'application.

2. Le 13/11/2019 à 11h39, une alerte dans le cadre d'une coupure de gaz sur une grande partie du territoire communal
3. Le 09/03/2020 à 16h15 et 17h07, deux alertes dans le cadre d'un accident de camion-citerne sur l'E411

Date	Incident	SMS	Emails
03/10/2019	Test national	393	359
13/11/2019	Coupure de gaz	667 n°s x2	743
09/03/2020 - 16h15	Accident E411	797 n°s x2	743
09/03/2020 - 17h07	Accident E411	801	747



A ce jour, le nombre d'abonnés est de 994.

Service juridique et assurances

(R.C., accidents scolaires, protection incendie et assurance des bâtiments, responsabilité des mandataires, assurance matériel informatique)

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

Nos **missions** sont détaillées et quantifiées ci-dessous par thème.

Contentieux

Le Service Juridique connaît des affaires et procédures pendantes devant les Cours et Tribunaux dans lesquelles la Commune est partie (demanderesse, défenderesse ou partie intervenante).

Il veille à la défense des intérêts de la Commune, informe le Collège des tenants et aboutissants des litiges, rédige les conclusions ou recours nécessaires, assure le cas échéant la communication avec l'avocat spécialisé désigné par la Commune, représente le Collège lors des audiences au Conseil d'Etat et à la Commission des recours, le Collège devant être représenté par un avocat devant les cours et tribunaux en vertu de l'article du 728 du CJ.

Statistiques :

11 commissions d'audition au SPW ;
4 mémoires/notes d'observations rédigés pour le Conseil d'Etat ;
2 audiences au Conseil d'Etat ;
11 suivis de dossiers confiés à des avocats devant les juridictions de l'ordre Judiciaire (relecture conclusions + dossiers de pièces) ;
5 suivis de dossiers confiés à des avocats devant le Conseil d'Etat ;

Précontentieux

Dès qu'une situation problématique susceptible de faire naître un contentieux pouvant impacter les finances communales arrive, le Service Juridique prend le dossier en charge et analyse la situation afin de dégager une solution.

Le Service Juridique mettra alors tout en œuvre pour éviter que la situation précontentieuse ne se transforme en contentieux devant les Cours et Tribunaux.

Immobilier

Vente : De l'estimation à la signature de l'acte authentique, le Service Juridique s'assure du respect des dispositions légales en matière de vente d'immeuble appartenant à la Commune, notamment le respect du principe d'égalité et mesures de publicité adéquates et de la circulaire du 23 février 2016.

Lorsque l'offre a été acceptée par le Collège et soumise à l'approbation du Conseil, le Service Juridique est le relais entre le notaire/le Comité d'Acquisition et le Collège pour la rédaction du compromis, la relecture de l'acte authentique et la fixation de la signature.

Acquisition : Le Service Juridique accompagne le Collège et le Conseil dans ses projets d'acquisition (détermination du prix, phase de négociation, rédaction de l'offre, relecture du projet d'acte).

Outre les différentes acquisitions d'emprises en matière de voirie communale, le Service Juridique s'est également chargé de toutes les négociations et de l'ensemble du suivi dans le cadre de l'acquisition du terrain de l'École des Moutons.

Bail / Convention d'occupation précaire : analyse et rédaction de convention.

Expropriation : gestion des dossiers d'expropriation + établir rétro planning + rédaction des délibérations et du projet d'arrêté ministériel.

Emprise relative aux égouttages : rédaction des promesses de cession et suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique.

Le dossier d'égouttage du quartier du Panorama (+ de 70 emprises) est actuellement le plus important dossier relatif à ces emprises actuellement géré par le Service Juridique, en collaboration avec l'InBW.

Inventaire du patrimoine : le patrimoine communal regroupe les bâtiments ainsi que les parcelles de terrain appartenant à la Commune. Le Service Juridique a fait un relevé de ces immeubles sur base du cadastre, recherche les titres de propriétés, et souhaite éclaircir le statut d'occupation de chaque immeuble en vue de réclamer les éventuels fermages impayés et de formaliser les accords verbaux via la rédaction de convention encadrant les occupations.

Analyse juridique spécifique à la demande du Collège et des différents services

Le Service Juridique est interrogé par les différents services, ainsi que par le Collège communal, de manière pratiquement quotidienne afin de répondre à des questions tant théoriques que pratiques.

Le Service Juridique se voit également confier les dossiers problématiques. Il analyse alors la situation, mène les recherches utiles et rédige une note au Collège avec une ou plusieurs pistes de solutions.

En outre, le service mène des réflexions transversales en fonction des besoins spécifiques des services. (Ex : réflexions sur les charges d'urbanisme, analyse décrets impétrants et incidences, décret voirie, statut artiste-artisan-marchands ambulants-producteurs, etc.).

Finalement et dans le cadre des différentes synergies mises en place, le Service Juridique intervient également de manière ponctuelle afin de fournir des avis et services juridiques pour le CPAS de Chaumont-Gistoux, ou encore pour la RCA de Chaumont-Gistoux.

Suivi des plaintes

Les courriers de plainte émanant de citoyens reviennent au Service Juridique. Objet des plaintes - exemples : haies, chardons, aboiement, graffitis, survol des avions,...

Le Service Juridique répond à ces courriers de manière circonstanciée en rappelant la législation et les règlements en vigueur.

Si les plaintes doivent faire l'objet d'un constat, le service juridique renvoie le citoyen vers la Police ou l'agent constatateur en fonction de la matière concernée.

Assurances

Le Service Juridique s'occupe aussi de l'ensemble des dossiers relatifs aux :

- accidents et sinistres automobiles ;
- accidents scolaires ;
- à la protection des bâtiments communaux dans le cadre de l'assurance contre l'incendie ;
- à la responsabilité civile et de la protection juridique de notre Administration communale ;
- à la couverture des différentes activités organisées par la Commune telles que la Fête des Coquelicots, le marché de Noël, etc. ;

Il reçoit les déclarations d'assurance, constitue un dossier complet, assure la transmission à l'organisme assureur, assiste aux expertises, assure le suivi des dossiers litigieux.

Statistiques sinistres :

- Accidents scolaires : 55
- Sinistres automobiles : 5
- Sinistre en RC et incendie : 23

Suite à un audit de son portefeuille et d'une analyse des conditions en vue de lancer un nouveau marché public, une révision de l'estimation des bâtiments assurés a eu lieu. Un rapport de cette étude a été adressé au Collège communal et la Commune a décidé d'adhérer au marché public pour les assurances lancé par la centrale de marchés I.P.F.B.W. (ce marché prenant fin au 31/12/2022).

Veille juridique

Le Service Juridique veille au :

- relevé quotidien du MB via la newsletter de l'Inforum et transfert des informations aux services concernés ;
- relevé des sujets pouvant éclairer le Collège dans ses décisions et rédaction d'un récapitulatif – outil indispensable pour une prise de décision optimale.

Il assiste à diverses formations dispensées dans les matières traitées au sein du service.

Formations suivies : Focus sur la sécurité et la tranquillité publique, Valorisation du Domaine Public, réglementation en matière de marchés publics.

Conventions

Le Service Juridique intervient également lors de la rédaction de conventions que ce soit avec des particuliers, avec des associations sportives et culturelles, avec des groupes et groupements, ou encore avec des associations de jeunesse.

Subventions octroyées aux associations

Tâche récurrente qui occupe le service à partir du mois d'octobre.

Il s'agit d'établir un relevé annuel des subventions octroyées aux différentes associations, tel que :

- mise à disposition gratuite de salles communales ;
- prêt de matériel communal ;
- main d'œuvre du service technique et du service environnement ;
- subventions octroyées en numéraire.

Une fois les informations compilées, un courrier est adressé à chaque association afin de leur demander les pièces justificatives prouvant que ces subventions ont bien été utilisées aux fins annoncées dans leurs demandes initiales.

Un rapport est ensuite transmis au Collège communal ainsi qu'au Conseil.

Elaboration et/ou relecture des règlements

Encadrer les événements organisés par la Commune via une réglementation adéquate.

Le Service Juridique est aussi à la disposition des différents services pour la relecture des différents règlements les concernant (ex : nouveau règlement abattage d'arbres en cours d'élaboration par le Service Urbanisme).

Bibliothèque juridique

Le but de la mise en place de cette bibliothèque juridique est de conserver les informations récoltées lors d'une recherche déterminée.

Fonctionnement du Service Juridique durant la crise sanitaire

Le Service Juridique a continué à fonctionner à plein régime durant la crise sanitaire du Covid 19. Les tâches effectuées pouvant parfaitement l'être – sauf exceptions – en télétravail, l'impact a dès lors été très limité sur le fonctionnement du Service.

Le Service Juridique a en outre été fortement sollicité afin d'analyser les différentes mesures qui entraient en vigueur et l'impact de celles-ci sur le fonctionnement communal. Il a également contribué à la mise en place du plan de confinement/déconfinement communal.

SERVICE TRAVAUX

Rapport communal
Service Travaux/Marchés Publics

MARCHÉ	Conseiller en Environnement et en Mobilité
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	fournitures
Référence	2019-337; ID : 408
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Hélène Mortier
État	Exécution
<u>BUDGET</u>	
Crédit	2020 - BO - 879/122-02 - Honoraires eco conseiller
<u>SOUMISSION</u>	
Auteur de projet	Hélène Mortier - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 87.700,00
Approbation conditions et mode de pass.	09/10/2019
Date d'envoi des invitations	10/10/2019
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	10/04/2019
Attribué à	JMD consultance et gestion SPRL
Montant de la commande	€ 45.562,99

MARCHÉ	Programme prioritaire de travaux (PPT) – Ecole communale de Bonlez – Remplacemet des menuiseries extérieures
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Travaux
Référence	2019-338; ID : 409
Lieu	Ecole de Bonlez – Chemin de l'herbe
Gestionnaire	Lola Cappelle
État	Attribution

BUDGET

Crédit	2020 - BE - 7221/724-60 - Châssis Bonlez
--------	--

SOUMISSION

Auteur de projet	Mael Architecture Srl
Estimation	€ 70.892,80
Approbation conditions et mode de pass.	29/04/2020
Date d'envoi des invitations	07/05/2020
Date d'ouverture des offres	02/06/2020

ATTRIBUTION

Approbation de l'attribution	16/09/2020
Avis d'attribution	Pas encore notifié (en attente à la fédération WB)
Attribué à	Ets Dinjart

MARCHÉ	Programme prioritaire de travaux (PPT) – Ecole communale de Corroy-le-Grand – Pose d'un isolant thermique & acoustique et d'un pare-vapeur sous la toiture centrale de l'ancien bâtiment
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Travaux
Référence	2019-339; ID : 410
Lieu	Ecole de Corroy
Gestionnaire	Lola Cappelle
État	Attribution

BUDGET

Crédit	2020 - BE - 7223/724-60 - Isolant Corroy
--------	--

SOUMISSION

Auteur de projet	Mael Architecture Scrl
Estimation	€ 26.632,50
Approbation conditions et mode de pass.	25/05/2020
Date d'envoi des invitations	18/06/2020
Date d'ouverture des offres	15/07/2020

ATTRIBUTION

Approbation de l'attribution	16/09/2020
Avis d'attribution	Pas encore notifié (en attente à la fédération WB)
Attribué à	Décoration Vincent

MARCHÉ	Programme prioritaire de travaux (PPT) – Ecole communale de Dion – Réfection de toitures plates bâtiments M1-M2 & M3-P1-P2
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Travaux
Référence	2019-340; ID : 411
Lieu	Ecole de Dion
Gestionnaire	Lola Cappelle
État	Attribution

BUDGET

Crédit	2020 - BE - 7224/724-60 - Travaux PPT Dion
--------	--

SOUMISSION

Auteur de projet	Mael Architecture Scrl .
Estimation	€ 67.242,22
Approbation conditions et mode de pass.	25/05/2020
Date d'envoi des invitations	18/06/2020
Date d'ouverture des offres	15/07/2020

ATTRIBUTION

Approbation de l'attribution	16/09/2020
Avis d'attribution	Pas encore notifié (en attente à la fédération WB)
Attribué à	Décoration Vincent

MARCHÉ	Marché conjoint de services destiné à conclure un contrat d'assurance « accident du travail » destiné au personnel communal et au CPAS de Chaumont-Gistoux
Mode de passation	Procédure ouverte
Type	Services
Référence	2019-341; ID : 412
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux et CPAS de Chaumont-Gistoux
Gestionnaire	Hélène Mortier
État	Exécution
<u>BUDGET</u>	
Crédit	2020 - BO - 050/117-01 - Primes versees pour assur. contre les accidents de travail
<u>SOUMISSION</u>	
Estimation	€ 319.999,99
Approbation conditions et mode de passation	23/10/2019
Date de publication	23/10/2019
Date d'ouverture des offres	26/11/2019
<u>EXÉCUTION</u>	
Visa reçu le	18/12/2019
Approbation de l'attribution	18/12/2019
Avis d'attribution	19/12/2019
Attribué à	Ethias
Montant de commande	€ 74.154,72

MARCHÉ	Petites fournitures de bureau – Année 2020
Mode de passation	Procédure négociée sans publication préalable
Type	Fournitures
Référence	2019-342; ID : 414
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux
Gestionnaire	Hélène Mortier
État	Exécution
<u>BUDGET</u>	
Crédit	2020 - BO - 104/123-12 - Frais consommables
<u>SOUMISSION</u>	
Auteur de projet	Hélène Mortier - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 31.127,06
Approbation conditions et mode de pass.	13/11/2019
Date d'envoi des invitations	14/11/2019
Date d'ouverture des offres	29/11/2019
<u>EXÉCUTION</u>	
Attribué à	Lyreco
Montant de commande	€ 23.532,78

MARCHÉ		Fourniture de titres repas électroniques pour le personnel de la Commune et du CPAS de Chaumont-Gistoux
Mode de passation		procédure négociée sans publication préalable
Type		services
Référence		2020-006; ID : 418
Lieu		Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire		Lola Cappelle
État		Exécution
<u>BUDGET</u>		
Crédit		2020 - BO - 131/115-41 - Achat chèques-repas pour personnel
<u>SOUMISSION</u>		
Auteur de projet		Lola Cappelle - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation		€ 22.851
Approbation conditions et mode de pass.		01/04/2020
Date d'envoi des invitations		01/04/2020
Date d'ouverture des offres		15/04/2020
<u>EXÉCUTION</u>		
Approbation de l'attribution		22/04/2020
Avis d'attribution		22/04/2020
Attribué à		Sodexo Pass Belgium
Montant de commande		

Environnement – Espaces verts – Mobilité



Rapport d'activités 2020

Commune de Chaumont-Gistoux

Préserver le patrimoine naturel communal et proposer des services facilitant l'adoption de comportements plus respectueux de notre cadre de vie, telles sont les missions fondamentales des agents exerçant leurs fonctions au sein du service « Environnement - Espaces verts – Mobilité » (S.E.E.V.M.).



Rondes de propreté

77.840 litres (86.900L en 2019) issus des 89 corbeilles de rue	10.760 litres de canettes, berlingots, emballages de collation, bouteilles ... jetés en bord de route (7.200 en 2019)	126 Dépôts illicites de D.E.E.E., inertes, mobilier ... abandonnés dans les chemins, bois ... (71 en 2019)
---	---	--

Pour **réduire ou prévenir les dépôts illicites**, ces rondes consistent à ramasser manuellement les déchets répandus sur les talus, chemins et bois, ainsi qu'à vidanger les corbeilles de rue réparties sur l'ensemble du territoire.

Le confinement de ce printemps entraîne la **fermeture complète des recyparcs du 18 mars au 22 avril 2020**. Sur les 67 dépôts clandestins comptabilisés du 1^{er} octobre 2019 au 30 juin 2020, 48 sont relevés entre le 18 mars (fermeture complète des recyparcs) et le 30 juin (date de réouverture complète des recyparcs, y compris pour l'amiante-ciment), soit 71,64% des dépôts sur 48,72% des semaines prises en compte.

Cependant, la composition essentielle desdits dépôts ne change guère (encombrants, déchets de construction/démolition ...), si ce n'est que les cantonniers relèvent, parmi les tas constitués, plus de P.M.C., de verre, de papier/carton (alors que SEULE la collecte du 14 avril 2020 est annulée) ... **Et, dès le mois de mars, gants et masques jetables, restes de repas** (à emporter, notamment) trouvent leur place parmi les déchets sauvages et dans les corbeilles de rue ... Le 27 juillet 2020 : le premier sac de poules mortes.



Le 5 mai 2020, les cantonniers chargent et transportent vers les centres de tri ou de traitement **5m³ de déchets** lors d'une intervention de l'**asbl Aer Aqua Terra**, qui parcourt **1,645km dans le lit du Train en cinq jours** pour extraire 35kg d'amiante-ciment, 10Kg de lingettes, 7 pneus, 1 palette-radeau avec bouteilles et bidons en plastique, 1 housse de tennis de table, 1 bateau/piscine gonflable, 71 bouteilles en verre, 840 litres de déchets « tout-venant », chaussures, seaux en plastique, toutes-boîtes publicitaires non ouverts, flexible d'aspirateur, tubes en PVC de tous les calibres, 336 kilos de ferrailles telles que cuisinière, fer à repasser, moulin à viande ...



Collectes sélectives de déchets d'origine ménagère

1.063 habitants	75 ans l'âge moyen du	4.107 appels	496 sapins de Noël (sur tout le territoire)	246,12 tonnes d'herbes, branches et feuilles
674 ménages	bénéficiaire	4.453 rendez-vous		

La commune évolue dans un contexte réglementé par le **Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et le Plan wallon des Déchets-Ressources**, dont l'un des quatre objectifs est de favoriser le recyclage et la valorisation des déchets produits et prôner la collecte sélective de ceux-ci ; **le devoir essentiel que le plan impose aux pouvoirs locaux est d'appliquer la collecte sélective afin de lutter contre « le tout à la poubelle ».**

Soutien temporaire ou permanent contribuant à conserver l'autonomie de la personne à des moments de la vie où cette capacité est altérée par l'âge, la maladie, un accident ..., les **ramassages bihebdomadaires** s'adressent aux personnes âgées d'au moins 65 ans ou éprouvant des difficultés de mobilité dues à un handicap ou à une absence de véhicule. Sont acceptées les **matières destinées aux recyparcs et non collectées, par ailleurs, en porte-à-porte**, mais ce sont majoritairement des déchets verts qui sont chargés par le service et acheminés directement vers la dalle de compostage de l'in B.W. à Basse-Wavre.



Au cours des permanences téléphoniques, la **réceptionniste** organise l'agenda de la collecte des déchets verts (de l'enregistrement des rendez-vous à la classification des données destinées aux rapports quotidiens d'activités) et oriente les autres demandes adressées par voie téléphonique vers la conseillère en environnement, l'agent de police judiciaire chargé des infractions environnementales ou le responsable des espaces verts.

Préservation de la qualité des sites

190 chantiers de tonte (17.054m ² de pelouse) (d'avril à octobre) (206 en 2019)	102 chantiers de taille (1.137m. de haies et 330 arbres) (d'octobre à mars) (115 en 2019)	371 chantiers d'entretien manuel des parterres (5.150m ² 1X/2 sem. ou 1X/mois) (395 en 2019)	766 heures d'abattage (Val Villers, Grand Sart, Quatre Carrés, Ronvau, Pont des Brebis, Fenneraie, Folle France, Cressonnières ...)
---	---	--	--

En raison de l'intensification des effets du changement climatique (sécheresse, tempêtes ...), **des chantiers de tonte ou de taille sont remplacés par des chantiers d'abattage** qui débutent au cours des tempêtes de février 2020. Se multiplient aussi les **visites de contrôle sur le domaine privé**, à la demande du service juridique, lorsque les biens peuvent engendrer des risques pour le domaine public (arbres morts ou malades) ou

du service « Urbanisme », pour le constat de plantations compensatoires exigées dans le cadre de permis d'urbanisme ou de simples permis d'abattage.



Prévention des risques

Destinés à la retenue provisoire du Train en cas de risques d'inondations, le **batardeau de l'étang d'Inchebroux et les systèmes d'alimentation et de vidange du plan d'eau** font, régulièrement, l'objet de visites de contrôle et de travaux de nettoyage (dévasement, enlèvement des entraves aux arrivées et sorties d'eau ...). En février 2020, les averses engendrées par les tempêtes exigent des **interventions manuelles urgentes**.



Gestion différenciée d'espaces verts publics

± 80 ares
Jardins partagés
créés le 9 octobre 2010

± 103 ares
Parc d'Inchebroux
(site classé le 29 mars 1976)

± 60 ares
Roseraie communale
créée en 1985



Dans le cadre de sa mission de préservation du patrimoine naturel, **le S.E.E.V.M. gère des espaces verts favorisant, prioritairement, la biodiversité**. Certains sites s'intègrent dans des projets participatifs où les tâches se répartissent entre le S.E.E.V.M. et des citoyens (**jardins partagés et roseraie communale**). Ainsi, les agents communaux alimentent les potagers collectifs en eau, tondent les accès aux parterres de la roseraie et enlèvent les déchets verts issus des abords des parcelles potagères et des chantiers de réhabilitation ...

Dans le **parc d'Inchebroux** s'entretiennent arbres et arbustes, plantes vivaces, fascines, passerelles, arches végétales faisant passer le visiteur d'un monde urbanisé (plantation taillée et tonte bimensuelle) à un monde plus naturel (végétation spontanée et fauchage annuel) où ronces et orties accueillent libellules, coccinelles, abeilles, papillons, couvées de poules d'eau ...



En signant la convention « Bords de route », le 11 mai 1995, la commune s'est engagée à établir un **plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes** qui représentent d'importantes surfaces susceptibles d'accueillir une faune et une flore sauvages. **Depuis 2020, le S.E.E.V.M. est associé à cet entretien** : un balisage temporaire est placé sur une **vingtaine d'inventaires botaniques** entrepris par le S.P.W./D.G.O.3.. Prochainement, les balises « fauchage tardif – nature préservée » remplaceront les panneaux « fauchage tardif – zone refuge ».



Depuis l'été 2016, le S.E.E.V.M. gère toutes ses interventions en « **zéro pesticide** ». Là où la croissance naturelle de la végétation n'est pas tolérée (pieds d'arbres de chicanes, parterres proches d'habitations ...), est étalée une couverture en copeaux de schiste ou de végétaux sur **une base en géotextile biodégradable**. A partir de 2020, le principe est étendu **aux parcelles de cimetières créées par les jardiniers**.



Valorisation des voies lentes

76	28	49
chemins et sentiers	jours de chantier	interventions
31.121	de débroussaillage	en tronçonnage
mètres entretenus	et d'élagage	(principalement
(2 à 4 passages/an)	(trois T.P. en moyenne)	en février et mars 2020)

Se référant au **Décret du 6 février 2014 relatif à la Voirie communale** (Art. 1^{er} - Préserver l'intégrité, la viabilité et l'accessibilité des voiries communales, ainsi qu' [...] améliorer leur maillage), **le S.E.E.V.M. entretient et restaure les voies lentes** (débroussailler herbes, ronces et orties, couper les branches et tronçonner les troncs d'arbres tombés gênant le passage des usagers), ainsi que le mobilier urbain qui y est associé (bancs ...).

Cette année, le vol de la majeure partie des machines (débroussailleuses, tronçonneuses, transporteur, remorque du broyeur ...), le confinement et le respect des mesures sanitaires accompagnant la reprise intégrale des activités réduisent le nombre de jours de chantier du S.E.E.V.M. sur le réseau des voies lentes (accomplissement de 80% des jours habituels).

D'autres interventions complètent le travail routinier :

- le nettoyage des abords du *Nélo* près de la Maison communale ;
- le placement de balises du Groupe Sentiers ;
- l'enlèvement d'embâcles dans le Train au niveau de l'étang d'Inchebroux, du Sentier du Train à Corroy et du chemin du Manypré ;
- le débroussaillage aux abords de la source de la Spiroute et de la fontaine à l'allée A. Du Perron.



Constatation/Avertissement/Verbalisation des infractions environnementales

6	15	25	21
avertissements (Décret 2008) pour des évacuations illicites d'eaux usées, des incinérations de déchets à domicile, des pulvérisations de produits phyto- pharmaceutiques	procès-verbaux (Décret 2008) 93,3% pour des dépôts clandestins 6,77% pour des évacuations d'eaux usées sur la voie publique	demandes d'entretien de plantations (élagage/abattage) du domaine privé pour cause de dangerosité envers le domaine public	demandes de mises en conformité (art. 27 §5 et 6 du R.G.P.) concernant l'entretien de plantations privées en bordure de la voie publique

*Prévenir et réduire les comportements illicites en matière de gestion environnementale telles sont les missions de l'**agent de police judiciaire (A.P.J.) chargé des infractions environnementales** (1 TP) définies par le Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement.*

A côté de la rédaction d'avertissements, de procès-verbaux et d'invitations à une mise en conformité, ce sont essentiellement des **actions de prévention générale ou ciblée** passant par des courriers d'avertissements sans injonction avec des conseils de mise en œuvre qui sont entreprises. Elles portent sur la taille des plantations en bordure des voies lentes, l'éradication de plantes invasives le long des cours d'eau, les devoirs des riverains concernant la gestion des eaux usées domestiques en fonction de la zone d'assainissement dans laquelle se situe l'habitation, les alternatives aux herbicides, les conflits de voisinage ...

Durant le confinement, lors des deux premières phases de **réouverture partielle des recyparcs**, l'A.P.J. se porte volontaire pour assister l'InBW aux abords et dans le site de Vieusart afin d'informer et de faire respecter les règles restreintes de tri et les mesures sanitaires.



Durant cette même période, un « **toutes-boîtes** » **concernant l'évacuation reportée des papiers/cartons** est distribué dans les rues et quartiers de la commune particulièrement visés par les dépôts clandestins.

Par ailleurs, l'A.P.J. chargé des infractions environnementales travaille **en collaboration avec les services régionaux** pour les traces constatées de pollution dans les cours d'eau ou les plans d'eau (S.O.S. Environnement-Nature) et la gestion de différents sites forestiers sur la commune (Département de la Nature et des Forêts).

Le S.E.E.V.M. contribue aussi à la **mise en œuvre du programme d'actions 2020-2022 du Contrat de rivière « Dyle-Gette » (C.R.D.G.)**.

Le 22 juillet et le 13 août 2020, l'A.P.J. chargé des infractions environnementales et un chargé de projet du C.R.D.G. entreprennent des chantiers d'enlèvement de la **balsamine de l'Himalaya** sur le Ry du Pré Delcourt.



Par contre, aucun **chantier d'éradication de la berce du Caucase** n'est organisé cette année à la suite de l'application des mesures sanitaires. Si cela s'avère nécessaire, la gestion est effectuée directement par les propriétaires.

De juin à septembre, les cantonniers posent une **bâche de sensibilisation** aux infractions environnementales sur les rambardes de ponts surplombant *Le Train* (rue Inchebroux, rue de Chastre, rue d'Ocquière et rue de Wavre) et *le Pisselet* (rue de l'École).



En **septembre**, le S.E.E.V.M. contribue à la campagne régionale de sensibilisation « **Ici commence la mer** » : une initiative menée conjointement par la S.P.G.E. (financement de 30.000 euros) et les 14 Contrats de rivière de Wallonie, avec le soutien des organismes d'assainissement agréés et en collaboration avec les communes partenaires des contrats de rivière. A Chaumont-Gistoux, l'A.P.J. rédige un article pour le journal communal de l'automne et **dix plaques circulaires en lave émaillée** (sur les 1.100 exemplaires de Wallonie) sont placées **aux abords des avaloirs des écoles, des salles des fêtes et de la Maison communale**. Mégots de cigarette, déchets divers, huiles de friture ou de moteur, restes de nourriture, cotons et lingettes, sirops et médicaments, résidus de peintures. Tous ces produits aboutissent à la station d'épuration, perturbant son bon fonctionnement. Ailleurs, ils se retrouvent directement dans les rivières et donc inévitablement dans la mer et les océans ...



L'A.P.J. associe ses collègues du S.E.E.V.M. à certaines de ses interventions : **administration des dépôts illicites, résolution des points noirs des cours d'eau répertoriés dans les programmes d'actions du Contrat de rivière ...**

L'A.P.J. renforce, par ailleurs, les équipes du S.E.E.V.M., en sous-effectif,

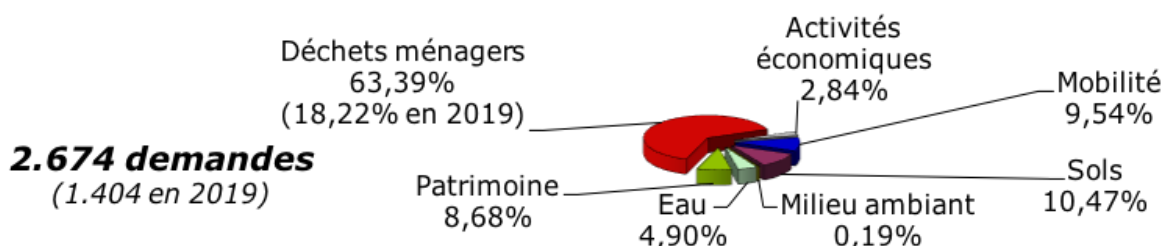
- régulièrement : **gestion intégrale du programme d'entretien des chemins et sentiers** et, depuis le transfert du temps de travail du quatrième poste vers un autre service, **fonction de cantonnier** pour accompagner ses collègues dans l'exécution de leurs missions spécifiques (collecte des déchets verts, nettoyage des bords de route ...) ;
- ponctuellement : organisation des chantiers de conditionnement des dépôts d'**amiante-ciment**, participation à des chantiers de **gestion d'espaces verts** ...

Depuis le 9 mars 2016, le Collège communal attribue, à l'A.P.J., la **constatation des infractions à l'Article 27§5 et 6 du Règlement général de police (R.G.P.)** : « Entretien [...] des plantations en bordure de [la voie publique] » jusqu'à la **mise en conformité** par les contrevenants. Devenant alors assistant administratif pour la police locale, seule compétente pour la verbalisation desdites infractions, l'A.P.J. consacre une journée par semaine aux **visites de contrôle** sur les lieux où le délai de mise en conformité est arrivé à terme, aux **rendez-vous** avec des contrevenants et aux **rondes d'observations**. Le nombre d'avertissements varie en fonction des saisons : les débuts de printemps et d'automne demeurent les périodes privilégiées.

Cette année, à la **demande du service juridique**, toujours en suppléance des services de police de proximité, l'A.P.J. analyse les plans cadastraux, mesure les voiries publiques, constate les risques et contacte les propriétaires lorsque les plantations de ceux-ci représentent un **danger pour le domaine public** (voiries, équipements ...).

Né en Allemagne, le concept d'**Eco-conseil** prend son envol en 1987 lors de l'Année européenne de l'Environnement. Il est développé à Chaumont-Gistoux depuis 1991 (9h/semaine en 2020). Son cadre légal (diplômes, formations, missions et tâches fondamentales ...) est contenu dans le Livre I^{er} du Code de l'environnement, tel que modifié par le décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'Environnement et l'A.G.W. du 20 décembre 2007 portant exécution de ce décret.

Information & Conseil à la population



Directement ou par la voie de spécialistes, fournir des informations et des conseils sur une gestion plus respectueuse de son cadre de vie (déchets ménagers, mobilité, patrimoine naturel ...).

Médiation vis-à-vis de la population

27 usagers occupent 63 parcelles aux Jardins partagés du ruisseau de Louvranges	1.250 arbustes sont offerts à la Journée de l'Arbre	6 bénévoles s'affairent à la restauration de la Roseaie communale
--	---	---

Associer la population à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, entre autres, par l'intermédiaire de la création, de la gestion et/ou du suivi de groupes de travail.



L'objectif de la **Journée de l'Arbre** est de **renforcer la biodiversité locale** en invitant les amateurs à installer des arbustes indigènes, mellifères ... dans leur jardin.

À cette occasion, les agents de la Maison de l'Environnement exposent leurs actions et échangent sur les jardins écologiques, la gestion des déchets ménagers, le réseau de mobilité douce, les cours d'eau, la diversité de la flore et de la faune d'espaces publics spécifiques ...



Du 14 février au 17 avril 2020, les panneaux de la campagne de **migration printanière des batraciens** placés par le S.E.E.V.M. couvrent les 14 sites signalés par les riverains sur Bonlez, Dion-le-Val, Vieusart, Gistoux ... Avec le confinement, les **bénévoles du site du Ronvau** renoncent à leurs interventions nocturnes.



Relais auprès des autorités publiques (aide à la décision)

2.858

(709 en 2019)

échanges électroniques et téléphoniques
avec des membres du Collège communal

122

(374 en 2019)

participants au « **Grand nettoyage d'automne** » du 25 au 27 septembre 2020

Proposer, réaliser et/ou participer à des initiatives communales ou régionales et/ou donner un avis de « généraliste de l'environnement ».

Tout au long de l'année, des **réponses aux interpellations de citoyens, appels à projets** ... sont **documentées** pour le Collège communal ou, directement, pour les échevins de tutelle.

Du 25 au 27 septembre, neuf familles, un comité de quartier et un groupe de citoyens souscrivent à l'opération régionale « **Grand nettoyage d'automne** » (*sensibilisation de la population à la propreté*) de l'a.s.b.l. « Be WaPP » (créée par Comeos, Févia Wallonie et Fost plus) pour des actions ciblées sur des parcours prédéfinis. En amont des équipées réparties sur Dion-le-Mont, Dion-le-Val, Chaumont, Longueville, Gistoux et Corroy, les cantonniers sécurisent les circuits par le ramassage de toute matière susceptible de représenter un danger par sa nature, son poids ou son encombrement.



2.243

(2.167 en 2019)

rapports et réunions d'évaluation
des actions du S.E.E.V.M.
(ses équipes travaillent en *autogestion*)

2.517

(1.343 en 2019)

réunions, échanges électroniques
et téléphoniques interservices
(*cogestion* de dossiers partagés)

Assurer une coordination intra - et interservices.

Certains dossiers nécessitent une **approche transversale** (mise en place des conteneurs à puce, gestion différenciée des espaces verts dans les cimetières, révision du plan de fauchage tardif, procédures d'abattage d'arbres ...). Le S.E.E.V.M. collabore alors avec les services « Réception », « Population », « Finances-Comptabilité », « Communication », « Juridique », « Travaux » ...



SERVICE URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport d'activité 2019-2020

Le service Urbanisme se bat quotidiennement pour développer le territoire communal de manière durable et attractive et non plus seulement « l'aménager ».

Malgré les contraintes énormes (voire ingérables) qu'engendrent les « délais de rigueur du CoDT » en termes de gestion du temps (chaque demande de permis est « chronométrée »), malgré toutes les autres tâches quotidiennes auxquelles il faut faire face, malgré les départs successifs de trois agents traitant, malgré la sélection et l'arrivée de nouvelles recrues et malgré les circonstances sanitaires difficiles actuelles, le service a réussi à « garder le cap », grâce à l'extrême conscience professionnelle de chacun de ses agents.

Suite aux évènements de mars 2020, les vidéoconférences et le télétravail, nous avons relevé 3 phénomènes très marquants:

- une très nette augmentation des appels téléphoniques, qui mobilisent les agents et perturbent le travail sur les dossiers de fond, en matinée 4 jours sur 5.
- Une augmentation exponentielle du nombre d'emails (+ 67% au mois de mars...), et la complexification des demandes qui s'y retrouvent, faute d'autres possibilités de contact avec le service
- La possibilité de se diriger vers une dématérialisation pour un meilleur suivi des dossiers.

Tout porte le caractère d'URGENT et même avec toute la bonne volonté du monde, on constate que le service s'essouffle dangereusement, alors que la pandémie revient sur le devant de la scène. Pris sous une cascade, happée par le tumulte de l'urgence, il est facile de perdre ses repères. Est-ce vraiment urgent ? N'y-a-t-il pas (encore) plus important ?

Tous les services administratifs souffrent de cette situation, mais le service urbanisme est sans doute le seul à devoir faire autant de tâches d'ampleur sous délai de rigueur (les délais du CoDT n'ont été suspendus que temporairement, et cette suspension a complexifié le calcul des délais réels dossier par dossier...). La situation anxiogène instaurée par le covid-19 alourdit caricaturalement, ici encore plus qu'ailleurs, le quotidien...

« Prenez soin de vous et de vos proches » : n'est-ce pas la phrase la plus souvent répétée dans ce service, toujours occupé à courir désespérément après le temps ?

Une des solutions pour échapper au flot continu de la cascade serait de faire un pas de côté et d'observer cette cascade, avoir une vision d'ensemble pour mieux s'organiser, mieux communiquer, retrouver le plaisir au travail pour atteindre nos objectifs... mais il faudrait du temps, encore une fois... Soyons inspirés, pour devenir inspirants à notre tour.

Mise à jour et rappels

• Densité et division

Pour rappel : le SDC est un outil qui permet (entre autres) d'anticiper et de préparer l'évolution de notre commune à l'horizon 2030, il nous fournit une fourchette de densités de logements, dont le maximum n'est pas un objectif atteindre en soi. Le but est de trouver un équilibre en fonction du contexte urbain, ceci malgré la pression foncière de plus en plus forte.

Le service Urbanisme est régulièrement approché pour obtenir l'autorisation du Collège Communal de diviser un bien (ce qui impacte la densité des logements). Notons que l'absence éventuelle de remarques lors d'une demande de division de bien ne signifie en aucun cas que le terrain divisé pourra être construit sans contraintes. L'Administration ne peut ainsi garantir sa constructibilité sans (au minimum) un « certificat d'urbanisme numéro 2 ». Ce CU2 serait donc fort utile avant la vente, afin d'assurer aux demandeurs la possibilité de construire une habitation en l'état actuel du terrain. Dans le même ordre de précautions, les notaires préparant une vente de bien immobilier devraient attendre d'avoir toutes les informations urbanistiques en main avant de fixer la date de signature des actes...

Après une réunion d'information sur le thème des « charges d'urbanisme », une Boîte à idées (avec participation citoyenne) a été créée: elle permet aux riverains de faire part de leurs idées et attentes, pour constituer une « mine d'informations qui tient compte de toutes les particularités locales, telles qu'elles sont vécues sur le terrain ». Cette boîte à idées rencontre un réel succès.

En lien avec le Code du Développement territorial⁴ :

- **Janvier 2019** : Publication du Vade-mecum : Risque naturel d'inondation par ruissellement concentré dans une demande de permis et autorisation urbanistique Informations à l'attention des demandeurs.

Le Service public de Wallonie a édité un mode d'emploi pour les auteurs de projet, car depuis le 1er juin 2017, les projets d'urbanisme et d'urbanisation sont soumis à cette analyse obligatoire (Code du Développement territorial, art. R.IV.35-1).

Le Service d'urbanisme doit donc solliciter un avis technique auprès du Département de la Ruralité et des Cours d'eau du Service public de Wallonie pour toute nouvelle installation, construction, Avant-propos 04 transformation et rénovation, ainsi que pour une modification du relief du sol, situés sur un axe de concentration naturel des écoulements (Code du Développement territorial, art. R.IV.4-3).

- **14 Novembre 2019** : L'arrêté du Gouvernement wallon du 9 mai 2019 modifiant la partie réglementaire du CODT, dans un but de clarification et de simplification (!), a été publié au Moniteur belge du 14 novembre 2019. Ci-dessous les principaux changements en renvoyant le lecteur aux textes légaux pour une prise de connaissance plus exhaustive.
 - Dans le livre II : la possibilité pour les membres suppléants des CCATM de participer aux réunions en présence du membre effectif qu'ils suppléent, sans droit de vote.
 - Le livre IV, des modifications sont apportées au tableau des facilités et dispenses : la pose d'une peinture ou d'un enduit sur une construction existante, le sablage ou le rejointoiement d'une construction existante, mais également certains types d'habitats légers (yourtes, cabanes, Tiny houses, etc) ou encore le placement d'un escalier extérieur(...) sont dispensés du recours obligatoire à un architecte. La construction d'un abri pour animaux ou d'une véranda qui ne respecte pas les conditions de la dispense sera également dispensée d'architecte.

⁴ Sources : <http://www.uvcw.be/codt/actus>

On souligne la suppression de la limite des 25 % de l'enveloppe existante pour le placement ou le remplacement des matériaux de parement d'élévation ou de couverture de toiture pour pouvoir bénéficier de la dispense de permis ou d'architecte selon le cas. A noter également la création d'une dispense de permis pour le placement d'auvents, de tentes solaires ou de couvertures d'une terrasse située au niveau du sol, accolés ou isolés.

- Toujours dans le livre IV, l'exigence de permis pour modification de relief du sol (R.IV.4-3) est réduite dans les sites Natura 2000, voire même supprimée pour la modification de végétation dans ces sites (R.IV.4-11).
- Au niveau procédural l'arrêté supprime la nécessité de consulter obligatoirement la CCATM en cas de dérogation au plan de secteur.
- Enfin, l'adaptation des Annexes/Formulaires aux dernières évolutions législatives, (notamment en matière de protection des données) et le formulaire de demande de permis avec concours d'architecte (qui impose de reproduire le n° du visa de l'architecte). Ces formulaires doivent être utilisés pour toute demande de permis introduite (date du récépissé ou de la réception de l'envoi) à dater du 14 novembre 2019.
- **Mars 2020** : L'arrêté du Gouvernement wallon du 18 mars 2020 a notamment suspendu les délais de rigueur et de recours fixés par les décrets et règlements de la Région wallonne ou pris en vertu de ceux-ci. Cela a pour conséquence que les délais d'instruction des demandes de permis d'urbanisme ou d'urbanisation sont suspendus du 18 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus.
- Ensuite (via un autre AGW) est survenue la prolongation de cette période jusqu'au 30 avril 2020...
- Si les délais CoDT ont été suspendus entre ces dates, il faut comprendre que pour chaque dossier, un calcul savant s'impose désormais pour connaître avec certitude la date ultime de notification de décision ; il n'y a pas de droit à l'erreur, car une décision de Collège qui serait notifiée un seul jour en retard dans la procédure... n'aurait aucune valeur juridique. Autant dire que le service urbanisme est constamment sous stress extrême (covid ou pas), conscient du fait que tout retard, même minime, risque de rendre une quantité folle de travail... totalement inutile !
- Et comme nous le signalions dès l'entrée en vigueur du CoDT (et même avant), les délais de rigueur ont été instaurés au détriment de toute préoccupation humaine : Il FAUT respecter les délais, qui sont toujours calculés en jours calendriers, et sans tenir compte des jours fériés, des week-ends, des agents malades ou en congés... autant dire que « le temps est toujours trop court », et que les agents sont constamment à bout de souffle.
- Avez-vous déjà essayé de courir à côté d'un TGV, en pensant « il faut arriver avant lui » ? Le CoDT constituerait en tout cas un très bon entraînement... ☺

Le Chef du Service Urbanisme tient à insister sur la qualité exceptionnelle des prestations fournies par chacune au sein du Service, même dans les conditions les plus extrêmes que nous avons traversé et que nous traversons toujours.

Chacune au sein du service mérite que soit soulignée ici son extrême persévérance, son courage, sa volonté de tenir le coup, son amour du travail bien fait.

La force de chaque agent au sein du service urbanisme mérite vraiment le respect, et le chef du service souhaite à tous les autres chefs de service de pouvoir s'adjoindre les compétences de gens comme ça : des gens uniques...

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES ANNEE 2019
(du 01.10.2019 au 30.09.2020)

Permis d'urbanisme délivrés du 01.10.2019 au 30.09.2020

Villages	Cht-Gtx	Bonlez	Corroy	D.V.	Longueville	Total
Nouvelles habitations	11	1	8	12	4	36
Extensions et transformations	24	3	12	9	2	50
Bâtiments agricoles	1	/	1	/	/	2
Abris de jardin et garages	1	/	/	/	/	1
Piscines (couvertes et à ciel ouvert)	/	/	/	1	/	1
Tennis	/	1	/	/	/	1
Autres	6	1	1	2	2	12
Immeubles appartements	/	/	/	/	/	/
Habitat groupé	/	/	1	/	/	1
Nombre de logements générés par permis habitat groupé	/	/	3	/	/	3
Refus de permis d'urbanisme	10	/	5	4	2	21
Demandes de principe	2	/	2	/	2	6
Abattages d'arbres (via permis d'urbanisme)	2	/	3	/	1	6
Article D.IV.72 du CoDT implantations	20	4	13	12	4	53
Prorogations PU (avant péremption)	1	1	/	/	/	2

Permis d'urbanisation délivrés du 01.10.2019 au 30.09.2020

Villages	Cht-Gtx	Bonlez	Corroy	D.V.	Longueville	Total
Nombre de permis d'urbanisation	/	/	/	/	/	/
Nombre de lots créés	/	/	/	/	/	/
Modifications de permis	/	/	/	1	/	1
Refus	1	/	/	/	/	1
Demandes de principe	/	/	/	/	/	/
Perte valeur réglementaire	/	/	/	/	/	/

Villages	Cht-Gtx	Bonlez	Corroy	D.V.	Longueville	Total
Certificats d'urbanisme n°1	1	/	1	/	/	2
Certificats d'urbanisme n°2	/	/	/	/	/	/
Refus Certificats d'urbanisme n° 2	/	/	/	1	/	1
Abattages d'arbres (règlement communal)	25	4	10	16	2	57
Raccordements à l'égout	8	2	2	9	2	23
Divisions de biens	5	/	3	2	1	11
Mails traités (demandes très diverses, impliquant souvent des recherches)						3108
Réunions auteurs de projet et/ou demandeurs (suivi des dossiers)						293
Permanences au comptoir (en heures)						576 heures
Renseignements urbanistiques notariés						352
Dossiers avant-projets (ouverts et en cours de traitement)						90
Dossiers de permis (ouverts et en cours de traitement)						150
Réunions de concertation, Réunions d'information préalable						5

Villages	Cht-Gtx	Bonlez	Corroy	D.V.	Longueville	Total
Déclarations environnementales	51	19	21	23	10	124
Permis d'environnement	2	1	1	/	/	4
Permis uniques	/	/	/	1	1	2
Permis uni/enviro - refus	/	/	/	/	/	/
Déclarations environnementales : changement exploitant	/	/	/	/	/	/

Divers :

Arrêtés ministériels :

- Arrêté ministériel octroyant partiellement, sur recours, le permis unique pour la modification du relief du sol d'une sablière (continuation du remblaiement) avec régularisation de son emprise totale effective et clarification de l'aspect du site de la sablière à l'issue de son exploitation, visant l'extension des capacités de regroupement, tri, prétraitement, récupération et valorisation des déchets inertes,

visant le forage et l'exploitation d'une prise d'eau et enfin visant à mettre en œuvre différentes modifications ;

- Arrêté Ministériel refusant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la transformation d'un immeuble à appartements en vue de la régularisation de la création de 5 logements supplémentaires ;
- Arrêté Ministériel octroyant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la régularisation d'un second logement et la pose d'un bardage ;
- Arrêté ministériel octroyant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la transformation et l'extension de l'habitation et refusant la construction d'un immeuble à 3 appartements;
- Arrêté ministériel confirmant, sur recours, le refus de permis d'urbanisme pour la régularisation d'un second logement ;
- Arrêté Ministériel octroyant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la régularisation des 3 logements complémentaires et refusant la régularisation de la modification du relief du sol et du parking ;
- Arrêté Ministériel octroyant, sur recours, un permis d'urbanisme conditionnel pour l'abattage de 79 peupliers;
- Arrêté Ministériel octroyant, sur recours, un permis d'urbanisme conditionnel pour l'abattage de 76 peupliers;
- Arrêté Ministériel octroyant, sur recours, un permis d'urbanisme conditionnel pour la modification sensible du relief du sol pour créer une zone de parking avec régularisation d'un second logement dans un bâtiment existant;
- Arrêté Ministériel octroyant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation ;
- Arrêté Ministériel octroyant, sur recours, un permis d'urbanisme conditionnel pour la pose d'enseignes ;
- Arrêté Ministériel octroyant partiellement, sur recours, le permis d'urbanisme pour la transformation et extension d'une habitation avec aménagement des abords, construction d'une piscine avec pool-house et régularisation de la construction d'un mur de soutènement;
- Arrêté Ministériel octroyant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la modification d'un ensemble construit : création d'un magasin à la ferme avec régularisation d'un second logement et création d'un troisième logement dans un bâtiment existant ;
- Arrêté Ministériel octroyant, sur recours, un permis d'urbanisme conditionnel pour la construction de trois habitations unifamiliales ;

Arrêtés de la Fonctionnaire déléguée :

- Arrêté de la Fonctionnaire déléguée octroyant le permis d'urbanisme pour l'abattage de +/- 30 arbres ;
- Arrêté de la Fonctionnaire déléguée octroyant le permis d'urbanisme pour la construction de 6 logements inclusifs ;
- Arrêté de la Fonctionnaire déléguée octroyant le permis d'urbanisme pour l'abattage d'arbres ;
- Arrêté de la Fonctionnaire déléguée octroyant le permis d'urbanisme pour le déboisement de parcelles ;

- Arrêté de la Fonctionnaire déléguée octroyant le permis d'urbanisme pour l'aménagement de l'échangeur n°9 de la E411 et la création d'un parking de co-voiturage ;
- Arrêté de la Fonctionnaire déléguée octroyant le permis d'urbanisme pour le déboisement d'une parcelle en vue de la restauration d'une lande à bruyères ;
- Arrêté de la Fonctionnaire déléguée octroyant le permis d'urbanisme pour des travaux d'égouttage ;
- Arrêté de la Fonctionnaire déléguée octroyant, sur saisine, le permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation ;
- Arrêté de la Fonctionnaire déléguée octroyant, sur saisine, le permis d'urbanisme pour la transformation, rénovation et extension d'un bâtiment avec modification de destination (atelier en logement).

CCATM

Rapport d'activité de la Commission communale Consultative pour l'Aménagement du Territoire et la Mobilité de Chaumont-Gistoux du 1/10/2019 et 30/09/2020.

La CCATM – commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité - est installée dans ses fonctions depuis le 04/12/2013. Le règlement d'ordre intérieur ainsi que la composition ont été approuvés par arrêté ministériel du 22/10/2013. La CCATM se compose de 36 membres en plus du Président (12 membres effectifs, 12 premiers suppléants et 12 seconds suppléants).

Suite à la nouvelle mandature politique installée le 03/12/2018, la composition de la CCATM a dûment été renouvelée (nouvelle composition entérinée par le Conseil en séance du 27/02/2020).

La Présidence de la CCATM était et reste assurée par M. Renaud SIMAR.

Certains membres de la CCATM se réunissent pour préparer des dossiers en réunion préparatoire, quelques jours avant la séance plénière. Les avis officiels de la CCATM sont cependant toujours établis en séance plénière : l'assemblée vote, pour chaque projet présenté.

La CCATM s'est réunie 10 fois (séances plénières) pendant ces 12 mois. La participation moyenne aux réunions a été de 14 participants avec une moyenne de 5 effectifs.

Depuis le 1er juin 2017, le CWATUP a été remplacé par le CoDT. Cette nouvelle réglementation génère du changement dans le cadre des avis à rendre pour le Collège communal.

Le CoDT ne prévoit un avis obligatoire de la CCATM que dans certains cas bien précis : seuls les dossiers de permis d'urbanisme et d'urbanisation présentant une dérogation au plan de secteur sont soumis à cet avis obligatoire.

Le Collège Communal, en séance du 14/06/2017 a cependant également décidé que la CCATM donnerait un avis sur tous les dossiers de permis d'urbanisme et de CU2 soumis à enquête publique, ainsi que pour les constructions nouvelles soumises à annonce de projet.

Dans le cadre des mesures de publicité (enquête publiques ou annonce de projet) qui sont réglementées par soit le CoDT, soit par le Code de l'Environnement, la CCATM a émis un avis sur :

- 2 permis d'urbanisme + 1 permis d'urbanisation (cession voirie) ;
- 13 permis d'urbanisme (écarts aux prescriptions de lotissements) ;

- 1 permis d'urbanisme (écarts aux prescriptions du GRU) ;
- 10 permis d'urbanisme (écarts aux prescriptions du RGBSR) ;
- 14 permis d'urbanisme (dérogations aux prescriptions du Plan de secteur) ;
- 18 permis d'urbanisme + 1 certificat d'urbanisme + 2 permis d'urbanisation (relatif à la profondeur construite) ;
- 5 permis d'urbanisme (initiative communale)
- 4 permis d'urbanisme (décret voirie)
- 2 permis d'urbanisme (surface commerciale nette inférieure à 400m²)
- 1 certificat d'urbanisme n°2 (cession gratuite de deux lots et profondeur construite) ;
- 1 permis intégré
- 1 permis d'environnement

Les permis d'urbanisme traités concernent essentiellement des habitations (nouvelles constructions, extensions et transformations).

La CCTAM a proposé une liste des Arbres et Haies Remarquables sur l'entité, pour approbation, conformément à la demande formulée par le Collège Communal et en vue de la faire officialiser auprès du Ministre (avis CCATM n° 2020.15)

La CCATM émet un avis sur le projet de plan d'exploitation des éoliennes et le projet de plan relatif à l'acoustique des éoliennes (avis n° 2020.16)

La CCATM a été consultée pour un avant-projet chemin de la Dîme pour un ensemble de logements - AP/20.99 (19.15) (avis n° 2020.38)

La CCATM a été consultée pour un avant-projet rue de l'église à Corroy-le-Grand, pour un ensemble de logements (avis n°2020.24)

En conclusion :

Le Collège Communal bénéficie, via les avis rendus par la CCATM, d'un regard complémentaire sur les projets : un regard porté par ceux qui représentent la population, ses divers intérêts et points de vue ; c'est un enrichissement indéniable, et la motivation des membres de la CCATM mérite elle aussi d'être soulignée ici.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE

Les services financiers de la Commune de Chaumont-Gistoux sont responsables de l'élaboration et du suivi des différents documents budgétaires et comptables indispensables à la réalisation des projets défendus par les autorités communales. En tant que service de support, l'objectif est de fournir un support logistique à l'activité des services communaux, et de procéder au recouvrement des moyens financiers nécessaires à la commune pour accomplir ses missions de service public. Le service a également une fonction de contrôle de légalité des dépenses.

Outre le Directeur financier commun qui supervise ces activités pour la Commune et le CPAS, les services financiers communaux sont constitués de 5 personnes, en charge de la gestion comptable, des investissements, du recouvrement et de la fiscalité, de la facturation scolaire et extrascolaire, et de la gestion des salles communales et du matériel.

Classiquement, l'année s'ouvrit par le vote du budget 2020 par le Conseil communal en sa séance de décembre 2019 et son approbation par l'autorité de tutelle. Ce budget présentait, au service ordinaire (qui rassemble *grosso modo* l'ensemble des dépenses courantes de personnel, de fonctionnement, de remboursement de la dette et de transfert), un boni à l'exercice propre de 55.025,63 € et un résultat global positif de 2.080.727,11 €. Au service extraordinaire, il était prévu des investissements pour un montant total de 3.739.880,05 €.

Ce budget ne sera pas modifié avant le Conseil communal d'octobre 2020. Pourtant, l'année fut évidemment chamboulée d'un point de vue financier en raison de la crise sanitaire (achat de masques, de matériel de sécurité, répercussion du confinement sur les dépenses et recettes scolaires, etc.). La modification budgétaire intègre tous ces éléments, mais il faudra attendre les comptes de l'exercice pour connaître l'impact financier réel de cette situation. De plus, les répercussions sur les recettes fiscales ne se feront ressentir que dans les années ultérieures.

Par ailleurs, le 29 juin 2020, le vote des comptes de l'exercice 2019 est intervenu. Le compte budgétaire se solde par un boni à l'exercice propre de 134.149,77 €.

Indépendamment du contrôle strict des finances communales le service gère également la mise à disposition des salles communales. Forcément, le confinement a complètement chamboulé cette activité, restée de longs mois à l'arrêt.

Au niveau de la fiscalité, 2020 verra se mettre en place le système d'imposition en deux temps pour les immondiées avec le système des conteneurs à puce : une partie forfaitaire, qui sera adressée au citoyen fin octobre, et une partie proportionnelle, qui sera adressée au citoyen lorsque les décomptes des pesées et levées auront été arrêtés par l'InBW.

Agence Locale pour l'Emploi (ALE)



RAPPORT ANNUEL des activités du 1/10/2019 au 30/09/2020

Notre mission principale consiste à mettre en relation des prestataires de services (demandeurs d'emploi et bénéficiaires du Ris) avec des utilisateurs (particuliers, Asbl, administration, écoles ainsi que le secteur agricole et horticole) désireux de faire effectuer des petits travaux en veillant toujours à ne pas nous substituer à un entrepreneur privé.

L'ALE a un rôle important d'information pour les personnes qui ont perdu leur travail et doivent s'inscrire comme demandeur d'emploi.

Durant la période du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2020, l'Agence Locale pour l'Emploi de Chaumont-Gistoux, alors que la préposée était absente pour maladie de longue durée, a :

- Poursuivi le placement des travailleurs ALE auprès des utilisateurs ALE.

En effet, l'Agence Locale pour L'Emploi de Chaumont-Gistoux propose des emplois de proximité qui permettent :

- à des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente de se réinsérer socio professionnellement.

- à des utilisateurs (particuliers, associations non commerciales, établissements d'enseignement ou encore des utilisateurs du secteur de l'horticulture ou de l'agriculture) de bénéficier des services non rencontrés par les circuits réguliers du travail.

- Poursuivi les entretiens individuels avec les travailleurs potentiels afin de leur expliquer le rôle de l'ALE et d'examiner les activités ALE susceptibles d'être réalisées.
- Mis en avant les avantages pour les travailleurs ALE lors des entretiens individuels à savoir :
 - Un revenu complémentaire (au montant de l'allocation de chômage complète ou du revenu d'intégration ou d'une aide sociale financière) de 4,10 € par heure de travail exonéré d'impôt ;
 - Une assurance contre les accidents de travail (couverture sur le chemin et le lieu du travail) et une assurance responsabilité civile (couvrant le dommage involontaire causé à des tiers y compris l'utilisateur et ses biens) ;
 - Une flexibilité dans l'organisation des horaires de travail ;
 - La possibilité de travailler près de son domicile ;
 - L'aide à la réinsertion dans le circuit régulier du travail

- Proposé une formation pour les personnes inscrites en ALE sur base volontaire :
Cette année, nous avons eu le plaisir de proposer à nouveau la formation UP Design en collaboration avec le CPAS et dont les inscriptions se sont faites **sur base volontaire.**

L'Ale en CHIFFRES

ANNEE	Nbre d'heures prestées	Nbre de prestataires actifs au 30/09 (Uniquement prestataires de Chaumont-Gistoux à partir de 2019)
2012	4528	30
2013	5455	32
2014	4396	30
2015	4989	33
2016	4328	31
2017	4060	25
2018	3850	24
2019	2371	13
2020	1989	6

Le nombre de chômeurs complets indemnisés diminue depuis 2015 étant donné que le contrôle des chômeurs a été renforcé et les personnes ne pouvant pas prouver deux ans de travail temps plein ont été radiées. La législation concernant les allocations de chômage sur base des études a également été modifiée et limitée dans le temps à deux ou trois ans selon les cas. Certains bénéficiaires ont été radiés, d'autres, grâce à une recherche plus active, ont trouvé du travail.

- * = nombre d'utilisateurs (de clients) de l'Ale en ordre d'inscription
 ** = nombre de chômeurs de la commune inscrits à l'Ale et susceptibles d'y travailler
 *** = nombre de chômeurs complets indemnisés dans la commune

	UTILISATEURS en ordre d'inscription*	CHOMEURS inscrits ALE**	CCI fin 2ème Trimestre** *
10/2011-10/2012	41	307	611
10/2012 – 08/2013	38	245	617
10/2013 – 12/2014	30	241	528
10/2014 – 10/2015	38	227	464
10/2015 – 10/2016	32	235	444
10/2016 – 10/2017	31	234	426
10/2017 – 10/2018	32	218	403
10/2018 – 09/2019	22	225	362
10/2019 – 10/2020	19	229	384

(Sources : site du Forem - statistiques annuelles)

Nous risquons d'avoir une augmentation du chômage suite à la crise sanitaire que nous connaissons actuellement.

Chiffres tirés des statistiques du site de l'Onem - documentation

arr.Louvain	6.202
prov.Brabant Flamand	14.951
Beauvechain	184
Braine-l'Alleud	959
Braine-le-Château	274
Chaumont-Gistoux	295
Court-Saint-Etienne	264
Genappe	407
Grez-Doiceau	344
Incourt	132
Ittre	166
Jodoigne	375
Terhulpen	169
Mont-Saint-Guibert	186
Nivelles	870
Perwez	206
Rixensart	567
Tubize	740
Villers-La-Ville	245
Waterloo	703
Wavre	946
Chastre	173
Helecine	65
Lasne	289
Orp-Jauche	165
Ottignies-Louvain-La-Neuve	863
Ramillies	146
Rebecq	299
Walhain	173
arr.Nivelles	10.204
prov.Brabant Wallon	10.204

Nous pouvons constater qu'actuellement, la tendance se confirme à la baisse.
En 2018 pour la même période le nombre total de CCI à Chaumont-Gistoux était de 407.
En 2020, nous sommes à 295.

Cette tendance est valable pour tout le pays.

Initiatives locales du 10/2018 au 10/2020

- **Collaboration avec la cellule insertion professionnelle du Cpas**

Dans le but de créer une cohésion dans le travail de remise à l'emploi à Chaumont-Gistoux, l'ALE collabore avec l'agent d'insertion du Cpas. Nous organisons avec l'Asbl Art 27 des ateliers pour permettre aux personnes isolées, très loin de l'emploi de recréer un lien social, sortir de chez elles, reprendre confiance en elles afin de pouvoir, ensuite, se relancer dans la recherche d'emploi

Octobre 2019 à Novembre 2019 : Atelier Up Design se clôturant avec une exposition des créations avec du matériel recyclé et un drink.

De plus la collaboration avec les autres acteurs du pôle social s'est renforcée depuis le déménagement des bureaux de l'ALE au pôle social.

- **Collaboration avec l'administration communale**

Quatre prestataires ALE font de l'accueil extra-scolaire : une à l'école de Chaumont (maternelle), une à Chaumont (primaire) et deux à Dion.

- **Formation couture**

L'atelier de couture a été clôturé lorsque l'ALE a déménagé vers le nouveau pôle social.

- **Prise en charge de formations individuelles en 2018 - 2019**

L'ALE a pris financièrement en charge une partie du droit d'inscription d'un travailleur ALE en vue de sa reconversion. Elle a également pris en charge une équivalence de diplôme ainsi qu'une formation pour un deuxième prestataire.

En 2020, l'ALE n'a pas organisé de formation en raison du COVID 19 et de l'absence pour cause de maladie de longue durée de la collaboratrice ALE.

En conclusion

L'ALE, en raison de sa position de proximité, de ses partenariats, son expérience et ses fonctions est amenée à rencontrer toutes les couches socio-économiques de la population de la commune et leur apporte ses services et informations.

L'ALE de Chaumont-Gistoux peut être considérée, à juste titre, comme un partenaire non négligeable dans les <u>services offerts à la population de la commune</u> et fonctionne comme un véritable bureau de l'emploi.

Horaire de l'Ale : Mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 sur rdv
Mercredi de 13h à 16h30 sur rdv

Responsables : Anastasiase Roulent et Marie-France Léonard
Téléphone 010/68.72.77
Mail : ale.chaumont.gistoux@gmail.com

SERVICE ENSEIGNEMENT

Rapport communal 2020 - Service Enseignement

Le service enseignement a pour mission de maintenir de la qualité de notre enseignement (projets pédagogiques diversifiés au sein de nos 5 écoles communales) tout en veillant à continuer à s'inscrire dans un contexte de rigueur budgétaire.

1. L'enseignement en quelques chiffres

1.1. Les élèves : population scolaire au 30 septembre 2020

1.1.1. En maternelles

	Nombre d'élèves au 30/09/2019	Nombre d'élèves au 30/09/2020
Bonlez	68	70
Chaumont	81	79
Corroy	95	104
Dion	78	86
Gistoux	77	76
TOTAL	399	415

1.1.2. En primaires

	Nombre d'élèves au 30/09/2019	Nombre d'élèves au 30/09/2020
Bonlez	113	114
Chaumont	137	134
Corroy	200	204
Dion	165	160
Gistoux	138	136
TOTAL	753	748

Au 30 septembre 2020, les écoles communales de Chaumont-Gistoux comptent au total **1.163 élèves**.

1.2. Les classes

Ecoles	Nombre de classes	Emplois
Bonlez		
Maternelles	3	3,5
Primaires	6	6
Chaumont		
Maternelles	4 = 3 FR + 1 NDLS	4
Primaires	6 NDLS	6
Corroy		
Maternelles	5	5,5
Primaires	10	10
Dion		
Maternelles	4	4,5
Primaires	8	8
Gistoux		
Maternelles	4	4
Primaires	6	6

1.3. Les emplois

1.3.1. Les emplois subventionnés par la FWB

+/- 115 (instituteurs/institutrices maternel(le)s et primaires, maîtres spéciaux, puéricultrices et agents PART-APE) financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Suivi des dossiers administratifs assuré par le service.

Sur la période écoulée, 16 recrutements d'enseignants ont été effectués.

Au fil de l'année, des augmentations de cadres ont eu lieu au sein des différentes écoles répartis comme suit au cours de l'année :

Ecoles	Novembre	Janvier	Mars	Mai
Bonlez	0,5		0,5	
Chaumont	0,5			
Corroy			0,5	
Dion		0,5		
Gistoux		0,5		

1.3.2. Les emplois financés par le Pouvoir Organisateur

1.3.2.1. Les emplois à orientation pédagogique

- 2 logopèdes (1,6 ETP)
- 1 professeur de musique
- 1 bibliothécaire
- 1 heure de néerlandais/semaine dans les classes de 3e maternelle à Bonlez, Chaumont et Gistoux
- 1 heure de néerlandais/semaine dans les classes de 1^{ère}, 2^{ième}, 3^{ième} et 4^{ième} primaire au sein des 5 écoles

1.3.2.2. Les emplois administratifs et ouvriers

- 4 secrétaires comme aides aux directions dans chaque école (2,7 ETP)
- 1 ouvrier (0,4 ETP)

1.3.3. Les partenariats complémentaires

- Convention avec des logopèdes indépendantes. Nouvelle logopède sous statut indépendante pour l'école de Dion
- Convention avec une asbl sportive pour la prise en charge des enfants à la piscine (pour les classes de Corroy et Dion)
- Contrat avec un traiteur pour les repas chauds
- Et d'autres partenariats : transports des élèves, classes de dépaysements, animations au sein des écoles, ...

2. Les grands axes de l'année 2020

2.1. Soutien aux directions

Maintien des liens de collaboration entre Pouvoir Organisateur, service enseignement, directrices et enseignants.

Attention particulière pour augmenter la collaboration avec les autres services communaux intervenants au sein des établissements scolaires (Fées – ATL – Travaux) afin que les décisions prises soient les plus adaptées pour chacun des services.

1. Réunions régulières entre P.O. et directions :

1. 18 réunions regroupant les 5 directions

Nombre particulièrement élevé suite aux nombreuses consignes liées à la crise sanitaire.

Collaboration entre services ATL – Fées – Ecoles pour faire face aux nombreuses mesures et règles d'accueil des enfants durant la période de confinement - suivi des circulaires, recherche de moyens, organisation d'horaires partagés entre personnel accueillant et enseignant. Avec le soutien important du service informatique pour la mise en place de moyens informatiques adaptés (visioconférence).

2. 10 rencontres individuelles avec chacune des directions (2/directions) traitant de sujets spécifiques à un établissement

2. Convention de collaboration avec le CECP : plateforme Creos, journée de formation pour les directions (management et mise en place du plan de pilotage), journées pédagogiques pour l'équipe enseignante.

3. Soutien quotidien face aux divers problématiques : remplacement d'enseignants, recrutement, gestion d'équipe, interpellation de parents, etc

2.2. Suivi du parcours professionnel des enseignants

- Recrutement : appel à candidatures (via Facebook de la commune, LinkedIn) sélection et rendez-vous.
- Suivi administratif des dossiers des enseignants – travail d'informatisation des dossiers.
- Soutien des directions pour la mise en place d'entretien de développement professionnel pour les enseignants avec l'outil créé précédemment. Suivi attentif des nouveaux membres du personnel. Chaque direction a rencontré tous les membres de son équipe pour soutenir le développement et la mise en projet.
- Suivi des évaluations des enseignants temporaires et temporaires prioritaires pour le bon déroulement des nominations.

2.3. Organisation de projets dans les écoles

- Organisation de la journée sportive pour les élèves de 6^e primaire – adaptée en raison de la crise sanitaire.
- Participation des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire à une animation « sécurité routière » sur la piste d'éducation à la mobilité du centre sportif – brevet cycliste avec Pro vélo pour l'école de Bonlez
- Réflexion à propos de la gestion des déchets dans les écoles. Suppression des poubelles de déchets résiduels des classes à l'école de Bonlez. Mise en place de compost pour les déchets organiques.

2.4. Axe pédagogique

Nous travaillons au soutien de l'application des projets pédagogiques, à l'élaboration des plans de pilotage et au maintien d'un bon climat scolaire (prévention du harcèlement, gestion de conflits).

Pour les plans de pilotage : nous avons fait appel au CECF pour l'organisation des journées pédagogiques pour les équipes et à des journées de formations spécifiques pour les directions.

Soutien des directions dans la relecture des plans de pilotage.

2.5. Organisation du service au sein de l'administration communale

Réorganisation du service sur base des changements de volume emploi des membres de l'équipe et de la nouvelle responsabilité du service.

Découverte de la plateforme Scillus pour le travail des descriptions de fonctions.

Implication dans le Codir permettant d'améliorer la dynamique inter-services.

**SERVICE
ACCUEIL TEMPS LIBRE
(A.T.L.)**

Rapport annuel ATL - le service accueil temps libre, enfance et famille

Introduction

L'accueil des enfants durant leur temps libre est devenu un véritable enjeu de société. Il s'agit de garantir aux parents un accueil de qualité et épanouissant pour les enfants âgés entre 2,5 ans et 12 ans en dehors des périodes scolaires. En effet, l'ATL concerne toutes les activités proposées avant et après l'école mais aussi les temps de midi, les mercredis après-midis, les journées pédagogiques, les week-ends et les vacances scolaires.

Dans l'objectif de dynamiser et d'optimiser l'offre et la qualité de l'accueil des enfants mais aussi de permettre aux parents de concilier au mieux leur vie professionnelle et leur vie familiale, la commune de Chaumont-Gistoux s'est engagée dans le décret ATL depuis maintenant plusieurs années. Elle réunit au minimum 2 fois par an une commission communale de l'accueil (CCA) afin de définir les actions à mettre en place et les services qui vont permettre de répondre au mieux aux besoins des familles.

Organigramme du service

Voici l'organigramme actuel du service ATL :

Philippe Descamps		
Premier échevin en charge de l'enseignement, de l'ATL & de la jeunesse		
Responsable du service ATL & Jeunesse		
010/68.72.12 atl@chaumont-gistoux.be		
Coordinatrice ATL	Coordinateur	Aide administrative
- Coordinatrice ATL - Coordinatrice extrascolaire des écoles de Chaumont & Dion	- Coordinateur des plaines - Coordinateur extrascolaire des écoles de Bonlez, Corroy & Gistoux	- Gestionnaire de l'EDD - Gestionnaire des goûters ATL - Gestionnaire du tutorat scolaire - Coordinatrice des journées : "Place aux enfants", "journée de la diversité" - Soutien administratif
18 accueillant(e)s	18 accueillant(e)s dont 2 coordinateurs des plaines	

Le service d'accueil extrascolaire

Un service d'accueil extrascolaire est organisé au sein de chaque école communale entre 7h et 19h. Les enfants y sont accueillis par une équipe de professionnels qualifiés, motivés et qui proposent un accompagnement répondant aux normes de qualité telles que définies par l'ONE pour ce secteur. Cette équipe est représentée par 36 accueillant(e)s employé(e)s par la commune pour l'organisation de ce service.

L'ensemble des accueillant(e)s est inscrit dans un processus de formation. Outre une formation de base de 100h, les accueillant(e)s suivent également des formations continues et sont formés au BEPS.

Lors de l'année scolaire 2019-2020, le planning initialement prévu des formations a été suspendu dû aux conditions sanitaires à respecter à cause du Covid-19. Une partie de l'équipe a, cependant, pu participer au Salon Educ Days le 23 novembre 2019. Le Salon Educ Days permet à de nombreux accueillant(e)s extrascolaires d'avancer

plus sereinement dans leur profession avec de nombreuses conférences utiles au quotidien. La thématique du salon spécial journée de l'ATL était « Jouer, un en-jeu pour l'ATL ».

En dehors de ces moments clés et souhaitant offrir un accueil de qualité à tous les enfants fréquentant l'extrascolaire, nous poursuivons avec toutes les équipes d'accueillant(e)s les objectifs et les projets déjà bien en place dans les écoles : les goûters sains, la programmation d'activités en tous genres (balade, activités culinaires, activités créatives, activités sportives, histoires & contes...).

La commune favorise également les partenariats avec des opérateurs privés proposant des activités ATL : soit en mettant à disposition des locaux à un prix accessible au sein des écoles, soit en mettant à disposition un bus transportant les enfants depuis l'école vers les différentes infrastructures sportives. Ces deux initiatives communales sont réalisées dans l'optique de permettre à un maximum d'enfants de participer à des activités culturelles, sportives ou artistiques de leur choix.

L'organisation des plaines de vacances

Des plaines de vacances sont organisées en juillet, août et pendant les 2 semaines de vacances de printemps. Ces plaines sont ouvertes aux enfants âgés entre 2,5 ans et 12 ans. Par ailleurs, des « petites plaines » réservées aux enfants âgés entre 2,5 ans et 8 ans sont organisées également pendant les congés d'automne et de carnaval et un stage spécifique d'une semaine est proposé aux adolescents âgés de 13 à 16 ans. Lors des plaines, nous proposons un accueil dès 7h30 et jusque que 18h00.

Cette année, les plaines d'automne ont accueilli 48 enfants en octobre 2019 à l'école communale de Dion.

Les plaines de vacances de carnaval ont été organisées à l'école communale de Dion et ont accueilli 48 enfants.

Les plaines de vacances de printemps ont malheureusement dû être annulées à cause du Covid-19 mais le service ATL a malgré tout souhaité organiser, avec le concours du service enseignement et du service entretien, un accueil durant ces 2 semaines à l'école communale de Gistoux. Cet accueil était destiné à tous les enfants de nos écoles âgés de 2,5 à 12 ans. Nous y avons accueilli 92 enfants.

Voici, à titre d'exemple, le programme de la 2^{ème} semaine d'accueil de printemps

<u>Mardi 14-04</u>	<u>Mercredi 15-04</u>	<u>Jeudi 16-04</u>	<u>Vendredi 17-04</u>
Activité 1 :	Activité 1 :	Activité 1 :	Activité 1 :
Peinture sur des galets + théâtre	Petits jeux en musique + théâtre	Musique + jeux psychomotricité	Bricolage paniers de Pâques
Activité 2 :	Activité 2 :	Activité 2 :	Activité 2 :
Courses relais diverses + visite jardin CPAS (animaux)	Peinture lapins de Pâques	Lecture conte + création de set de table	Chasse aux œufs

Enfin, les plaines de vacances d'été ont toujours rencontré un vif succès. Cette année 2020 n'échappe pas à la règle, malgré des normes sanitaires largement renforcées, 283 enfants de 2,5 ans à 12 ans (2489 présences) ont été accueillis dans le cadre verdoyant de l'école

communale de Dion. En effet, la répartition en 3 sites différents a permis l'organisation et le respect des bulles de 50 enfants et animateurs compris.

L'infrastructure est adaptée et l'encadrement de qualité est conforme aux normes de l'ONE.

Nous accordons une attention particulière à l'accompagnement de nos jeunes animateurs. En effet, 1 responsable et 2 coordinateurs de plaine sélectionnent, encadrent et accompagnent les animateurs lors des journées d'accueil.

Cette année 2020 a marqué le retour en force du stage ado destiné aux 13-16 ans. Deux animateurs ont encadré un groupe de 15 jeunes qui ont co-créé le programme de la semaine dont le pied à terre était situé à l'espace Pérez : kayak, accrobranche, escape game, piscine, etc

Le succès fut tel que tant les ados que leurs parents espèrent une réédition durant l'été 2021 de 1 à 3 semaines.

L'Ecole des devoirs

L'école des devoirs communale « La bulle de savants » accompagne les enfants dans la réalisation de leurs travaux scolaires. L'accès à l'école est ouvert à tous mais une attention particulière est accordée aux enfants ayant des difficultés scolaires, familiales, relationnelles ou financières. Cette année, l'école des devoirs a accueilli 37 enfants encadrés par une équipe de 7 bénévoles sous la coordination de Mme Yasmina Hdidou.

Les séances de l'EDD sont organisées à raison de 3 sessions hebdomadaires tous les lundis, mardis ou jeudis de 15h30 à 17h30.

La séance est divisée en 3 temps :

1. Le temps de l'accueil et du goûter
2. Le temps du soutien scolaire et des devoirs
3. Le temps du projet pédagogique autour de notre thématique annuelle et des activités créatives, des animations et des jeux connexes

La Journée de la diversité

Le 30 avril 2020, en collaboration avec le Pôle Social, le service ATL devait organiser la journée de la diversité à l'attention des enfants de quatrième primaire afin de les sensibiliser aux différences : Nord/Sud, genre, sociales, personnes porteuses d'un handicap... Cette journée a malheureusement dû être annulée vu les événements. Nous avons le souhait de postposer cette journée pour ces mêmes élèves de 4^{ème} primaire courant octobre 2020 mais, à nouveau, la décision fut prise d'annuler cette journée par sécurité.

Voici le nombre de 4^e primaire par école

- 29 enfants de Corroy
- 21 enfants de Bonlez
- 23 enfants de Gistoux
- 23 enfants de Chaumont

A savoir que l'école de Dion ne participait cette année.

Le Carnet de l'ATL

Chaque année, le carnet de l'ATL (accueil des enfants durant leur temps libre) est mis à jour et est rendu disponible sur le site de la commune. Ce carnet reprend tous les renseignements pratiques concernant les nombreuses activités existantes dans la Commune en dehors des heures scolaires.

Les clubs et les opérateurs intéressés ont également eu l'occasion de diffuser leurs annonces (stages, cours hebdomadaires, événements,...) à toutes les familles des enfants scolarisés dans les 5 écoles communales de Chaumont-Gistoux. Ceci permet aux enfants et aux parents de préparer à l'avance leur «année ATL».

Le tutorat scolaire

La commune de Chaumont-Gistoux a souhaité organiser du tutorat scolaire pour les jeunes (secondaires) et par les jeunes (universités ou écoles supérieures).

La formule mise en place est de 2 heures/semaine pour un montant démocratique de 5 euros avec un choix parmi 3 matières : Maths, Méthodologie et Néerlandais.

Nous avons pu organiser dans les locaux ATL 1^{ère} séance début mars 2020 réunissant 7 jeunes (max 12 places). Cet élan a été coupé net avec l'arrivée du Covid-19, nous avons donc reporté les 19 séances restantes à l'année scolaire 2020-2021.



LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, Le C.P.A.S.

Période visée : du 1/10/19 au 30/09/20

1. Le Conseil de l'action sociale et le budget annuel
2. Le Comité spécial du service social et les suivis sociaux
3. L'insertion sociale et professionnelle
4. L'accueil des personnes étrangères et les deux I.L.A
5. Les logements
6. La petite enfance
7. Le service « jeunesse »
8. Les seniors
9. les personnes en situation de handicap
10. Pour rompre l'isolement et créer du lien social
11. Les autres actions du C.P.A.S
12. Conclusion et coordonnées



Centre Public d'Action Sociale

Rue Zaine, 9 – 1325 CHAUMONT-GISTOUX – tél. : 010/68.72.50 – fax : 010/68.72.59 –
Compte bancaire : BE 26 0910 0088 2729

1. Le Conseil de l'action sociale et le budget annuel

Durant la période visée, le **Conseil de l'action sociale**, chargé de se prononcer sur tout ce qui relève de la compétence du C.P.A.S hormis les dossiers sociaux individuels, **s'est réuni à 12 reprises**.

Il a notamment arrêté le budget du Centre pour l'année 2020 :

Budget ordinaire	
Recettes – autres subsides	2.788.723,47
Subside communal	(33,10%) 1.380.000,00
Recettes totales	4.168.723,47
Dépenses totales	4.168.669,21
Excédant (boni)	54,26

Budget extraordinaire	
Subsides	35.000,00
Prélèvement	20.500,00
Emprunt	220.000,00
Montant total	275.500,00

2. Le Comité spécial du service social et les suivis sociaux

Le Comité spécial du service social, chargé de se prononcer sur tous les dossiers sociaux d'aide individuelle présentés par les assistants sociaux du service, s'est réuni 14 fois.

Le Comité s'est ainsi prononcé sur **527 dossiers d'aide (246 personnes)**. En moyenne, un dossier a été analysé 2.5 fois sur l'année (certains dossiers étant présentés 1 fois, d'autres jusqu'à 11 fois par an).

- Les demandeurs sont essentiellement des hommes, ce qui est nouveau : 133 tandis que 113 femmes ont introduit une demande au C.P.A.S.
- Sur ces 246 personnes aidées, on compte :
 - **123 personnes isolées** (vivant seules) ;
 - **62 cohabitants** ;
 - **37 familles** ;
 - **24 familles monoparentales avec charge d'enfant(s) mineur(s)**.

Parmi ces 246 personnes, on dénombre 34 jeunes étudiants (certains sont isolés, d'autres cohabitants).

D'autres aides ont été accordées sur la période concernée:

- 151 dossiers ont fait l'objet **d'aides pharmaceutiques, médicales ou paramédicales** pour un montant total de 46.604,77 euros (*dont 10.618,62 euros ont été déclarés remboursables par l'intervention de la mutuelle des bénéficiaires ou par les bénéficiaires eux-mêmes*).

Parmi ces aides liées au médical :

- 11 personnes ont bénéficié de la prise en charge de leurs analyses médicales pour un montant total de 898,03 euros (20 factures) ;
 - 10 personnes ont bénéficié de la prise en charge de leur suivi en kinésithérapie pour un montant total de 1.824,05 euros (16 factures) ;
 - 1 enfant a bénéficié de la prise en charge de leur suivi logopédique pour un montant total de 853 euros (7 factures) ;
 - 1 enfant a bénéficié de la prise en charge de son traitement orthodontique d'un montant de 1.080,09 euros ;
 - 52 personnes ont bénéficié de réquisitoires de prise en charge de leurs frais pharmaceutiques pour un montant total de 25.117,61 euros (360 factures), certains réquisitoires incluant plusieurs personnes de la famille (enfants) ;
 - 42 personnes ont bénéficié de la prise en charge de leurs frais de consultations auprès de médecins généralistes et spécialistes, d'actes médicaux techniques,... pour un montant total de 7.397,29 euros (205 factures) ;
 - 8 personnes ont bénéficié de la prise en charge de leurs soins dentaires pour un montant total de 2.610 euros (16 factures) ;
 - 10 personnes (dont 2 enfants et 1 étudiant) ont bénéficié de la prise en charge de leur suivi psychologique pour un montant de 2.033,46 euros (26 factures) ;
 - 5 personnes ont bénéficié de la prise en charge de leurs factures d'hospitalisation (5 factures) pour un montant total de 2.435,13 euros ;
 - 9 personnes ont bénéficié d'une aide relative à l'achat d'une paire de lunettes pour un montant total de 2.135,30 euros ;
 - 2 personnes ont bénéficié de la prise en charge de frais d'appareillage divers (matériel orthopédique, appareil auditif ...) pour un montant total de 220 euros.
- 8 aides concernent aussi **le fonds culturel et sportif** pour un montant total de 1.449 euros issu d'un subside fédéral.
 - 87 aides concernent des **charges locatives** (paiement de l'eau, du gaz, de l'électricité, de mazout de chauffage...etc.) pour un montant total 31.404,04 euros, dont 66 versements honorés grâce à une aide fédérale.
 - 23 aides concernent des **garanties locatives** permettant d'accéder à un logement.
 - 164 interventions dans le **paiement des loyers** pour un montant total de 30.245,47 euros (*dont 2.625€ ont été déclarés remboursables par les personnes aidées*).
 - 68 personnes ont bénéficié d'un **suivi en guidance budgétaire** : une aide sur mesure apportée à la personne dans la gestion de son budget.
 - 18 aides concernent des **inscriptions en adresse de référence** auprès de notre Centre.

Le revenu d'intégration sociale :

Il représente légalement **le montant minimum pour vivre** et s'élève aujourd'hui à 958,91 € par mois pour une personne vivant seule (taux isolé)^[1].

^[1] Le montant s'élève 639,27 € par mois pour une personne cohabitante et à 1.295,91 € pour une personne ayant une famille à charge (montants applicables depuis le 01/03/2020).

264 dossiers d'intégration sociale concernant 143 personnes (dont 34 étudiants) ont été présentés au Comité durant la période d'un an.

Les demandes **d'allocations de chauffage** introduites :

86 demandes ont été présentées au Comité spécial du service social menant à **80 octrois** et 6 refus, pour un montant total octroyé de 11.582 ,54 euros entièrement pris en charge par une aide fédérale.

C'est une assistante sociale qui s'occupe des demandes introduites par les citoyens en matière d'allocation de chauffage.

Les dossiers de **médiation de dettes** :

Plusieurs personnes ont été suivies pour tenter d'éradiquer l'endettement existant. Sur les dossiers actifs durant la période du rapport, une majorité l'est encore à l'heure actuelle. **45 dossiers** de médiation de dettes ont été suivis par notre médiatrice à Chaumont-Gistoux cette année.

Des ateliers dynamiques de prévention sont aussi régulièrement organisés, invitant les habitants à participer à diverses thématiques. Avec les mesures sanitaires liées au COVID et el confinement de 200, un seul atelier a pu avoir lieu :

- Le 28/10/2019 sur « les crédits et le monde bancaire ».

Ces animations sont regroupées sous **le label « Ne soyons pas des pigeons »**.

L'aide juridique et les consultations de première ligne :

47 personnes ont été reçues par une avocate dans les locaux du C.P.A.S pour les aider à répondre à leurs questions juridiques. Pour cette année et au vu du Covid, les permanences juridiques ont été suspendues à partir du 24/03/2020 par la CAJA, la Commission Juridique de l'Arrondissement et n'ont pas encore repris.

Dès lors, durant la période d'arrêt des rendez-vous en présentiel avec les avocats, une permanence juridique téléphonique a été organisée tous les jours ouvrables.

Les thèmes les plus abordés sont les litiges familiaux en ce compris les questions de succession, bail, contestation de factures, ... mais aussi, dans une moindre mesure, les thèmes de roulage, le pénal, le droit de la construction et la question du surendettement.

C'est une assistante sociale qui fait lien avec les deux avocates venant au C.P.A.S tous les 15 jours pour l'organisation de ces permanences gratuites de qualité.

Les permanences de lutte contre la violence intra familiale



Une permanence gratuite pour les personnes, dispensée par l'ASBL « Les Tamaris » dans les locaux du C.P.A.S a permis de rencontrer cette année **13 personnes recherchant des conseils juridiques sur leur situation de violence et 20 pour des accompagnements psychologiques** dont :

- 4 consultations se rapportent à des violences conjugales associées à des violences intrafamiliales ;
- 16 consultations ne concernent qu'exclusivement des faits de violences conjugales.

Entre avril et septembre 2020, les permanences se sont déroulées uniquement par téléphone pour cause de pandémie.

Ensemble, l'avocate et la psychologue y ont reçu des femmes et un homme. En ce qui concerne les permanences uniquement juridiques liées à la violence, l'avocate a reçu en présentiel 6 femmes et 1 homme. Durant la période de confinement et donc via la permanence téléphonique, il y a eu 6 consultations juridiques supplémentaires et également plusieurs entretiens téléphoniques avec les Services d'aide aux victimes de la Police. Au C.P.A.S, une assistante sociale est spécialisée dans cette thématique.



La cellule dédiée aux indépendants

Etre indépendant peut constituer un véritable parcours du combattant. Pour se lancer, s'orienter ou arrêter son activité, la cellule existante au C.P.A.S peut accompagner les indépendants dans leurs démarches à réaliser. La cellule dédiée aux indépendants est gérée par les assistantes sociales de première ligne du C.P.A.S qui ont pu aider **17 personnes** sur la période visée.

3. L'insertion sociale et professionnelle

Une assistante sociale est en charge de l'insertion socioprofessionnelle.

Les mises à l'emploi : 17 personnes mises au travail cette année

17 personnes bénéficiaires du revenu d'intégration (ou de l'aide sociale équivalente) ont été engagées via la mesure de **l'article 60§7** de la loi organique par le C.P.A.S durant cette période.

7 femmes et 10 hommes sont concernés.

Pour la concrétisation des mises à l'emploi, plusieurs partenariats sont à mettre en évidence. Ainsi, notamment, avec :

- le service de nettoyage communal,
- l'administration communale (1 employé au service comptabilité et 1 ouvrier au service technique),
- la Maison de l'environnement (ouvrier chargé des espaces verts),
- « La Fattoria », une entreprise d'économie sociale située à Louvain-la-Neuve (poste d'ouvrier polyvalent),
- « Les Petits Riens », magasin de seconde main situé à Wavre (poste de vendeur polyvalent),
- la CSD (poste d'agent d'accueil),
- diverses ASBL, l'Intercommunale InBW – le recyparc de Wavre (poste d'ouvrier polyvalent), « Le foyer culturel de Perwez » (poste de chargé de communication, infographiste), « Le Crabe » (poste de formatrice), « Green Jobs » (poste d'ouvrier en espaces verts).

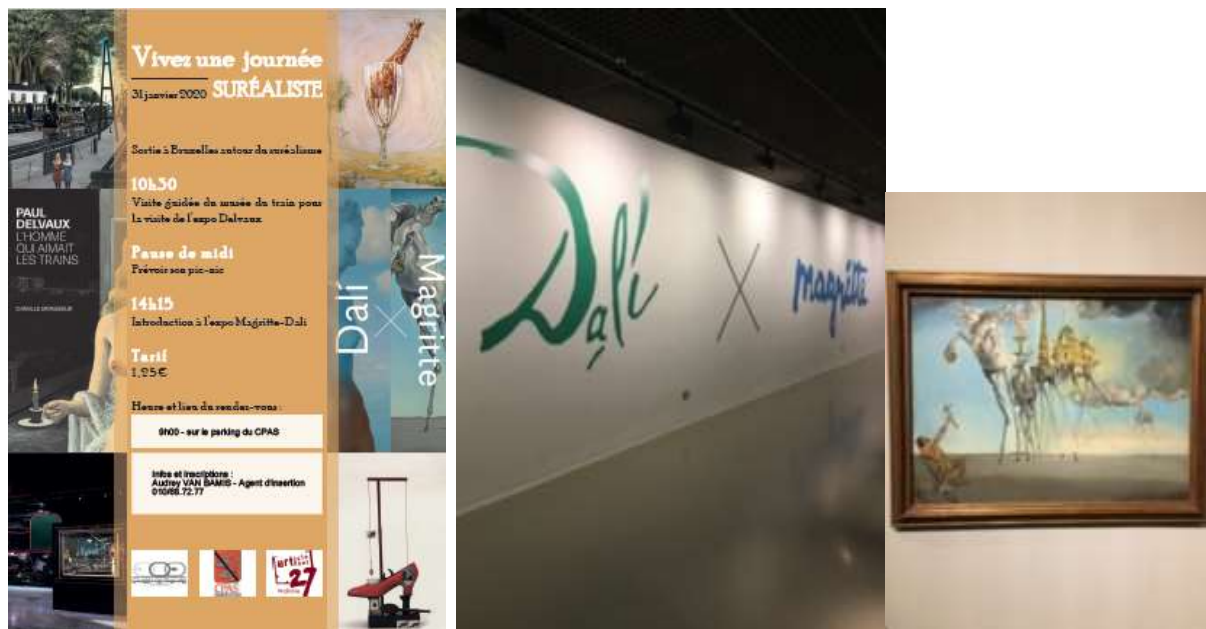
Plusieurs profils ont aussi pu être créés et accueillis au sein même de notre Centre avec des compétences directement mises en œuvre au C.P.A.S : fonctions de puéricultrice, de soutien à l'aide familiale de la maison de jour, chauffeur/livreur pour le service de livraison de repas et le service de courses, accueillant d'enfants,...

Les ateliers et sorties du service d'insertion :

En partenariat avec l'ALE et depuis 3 ans, nous avons souhaité introduire une **dimension collective** pour les personnes suivies dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle. Avec l'objectif de développer pour ces personnes, la confiance en soi, le lien, rompre

l'isolement et permettre des échanges moins formels que lors des entretiens individuels. Nous avons pour cela fait appel à l'ASBL « Article 27 » pour nous y accompagner.

En 2020, le groupe s'est réuni à une reprise, fin janvier, pour vivre une journée « surréaliste » à Bruxelles avec la visite de l'expo Delvaux au musée du Train ainsi que pour la visite de l'expo « Magritte - Dali » au musée Bozar.



Un programme de visite et ateliers pour la suite de l'année avait été programmé avec les participants mais celui-ci a malheureusement dû être annulé suite à la situation sanitaire que nous avons connue.



Le projet Up-design

Pour la deuxième année, nous avons mené le projet « up-design » en collaboration avec les CPAS du Cluster de l'Escale (Beauvechain, Grez-Doiceau, Chastre et Walhain) ainsi que l'ALE de Chaumont-Gistoux.

Celui-ci s'est organisé du 7 octobre au 22 novembre 2019 – à raison de 2 à 3 ateliers par semaine et s'est ouvert aux personnes, accompagnées de différents partenaires.

L'idée générale des ateliers est la « récupération active » : sensibiliser les participants à l'éco-design, la construction d'objets et meubles design à partir de matériaux de récupération ainsi que de sensibiliser au « zéro déchet ».

Avec un objectif double : pour les participants, individuellement, de rompre l'isolement, de reprendre confiance en eux, participer à une démarche créative, citoyenne et collective mais également l'apprentissage de différentes techniques (utilisations d'outils, mosaïque, électricité, soudure,...).

Le projet s'est clôturé par une exposition des œuvres créées par les participants mais également par une participation au marché artisanal, les « Coquelicots Givrés » organisé les 23 et 24 novembre 2019. Ce fût un beau succès.



4. L'accueil des personnes étrangères et les I.L.A.

Notre C.P.A.S gère deux **Initiatives Locale d'Accueil** pour demandeurs d'asile.

La première, destinée aux adultes se situe au sein même du bâtiment du C.P.A.S. Cet appartement adapté permettant l'accueil de **2 personnes adultes** est composé de deux chambres, avec entrée privative et accès au jardin partagé.



Pour la période visée par ce rapport, **4 personnes** ont été accueillies au sein de l'ILA adulte.

Ainsi notamment, une personne d'origine palestinienne s'est vue refuser la reconnaissance du statut de réfugié et de protection subsidiaire par le CGRA (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides). Une personne d'origine érythréenne a reçu le statut de réfugié et s'est installée dans un studio situé à Namur.

L'accompagnement de ces personnes est assuré par un assistant social.

Depuis le mois de mai 2016, l'I.L.A **Auton'Home** accueille aussi **8 jeunes M.E.N.A (mineurs étrangers non accompagnés de leur famille lors de leur arrivée sur le territoire)** et les accompagne dans leur apprentissage de l'autonomie et de la vie en Belgique. Auton'Home se situe dans le quartier du Château d'eau, rue champ des buissons dont le bâtiment est devenu propriété du CPAS. Cette maison compte 8 chambres privées, des espaces communs et un jardin avec potager collectif.



8 jeunes âgés de 16 à 18 ans, originaires d'Afghanistan, du Bénin, de Guinée, de Cote d'Ivoire et de Somalie ont été accueillis à l'ILA pendant la période visée par ce rapport. Contrairement aux autres années, nous accueillons également des jeunes étant toujours en procédure de demande d'asile. Les années précédentes, les jeunes étaient déjà reconnus réfugiés ou en protection subsidiaire à leur arrivée dans notre structure. En général, la durée de séjour varie entre 6 mois et 1 an.



AUTON'H ME

En plus de nos activités régulières et de nos ateliers sur différentes thématiques, nous avons le plaisir de pouvoir emmener les jeunes dans des activités extérieures. Trois agents de terrain et une coordonnatrice du projet travaillent à leur accompagnement quotidien.

5. Les logements publics

Le C.P.A.S gère 20 logements : 5 logements de transit et d'insertion, 1 logement d'urgence et 14 logements publics sociaux et moyens. Il y a au C.P.A.S, une assistante sociale référente en matière de logements.

Ces logements sont situés :

- à la rue du Saucis à Chaumont où se trouvent 3 logements d'insertion, composés de deux chambres et 2 logements de transit, composés d'une chambre,
- à la rue de la Station à Longueville pour le logement d'urgence, qui contient deux chambres,
- dans le centre de Gistoux, à la Chaussée de Huy, pour 11 logements publics gérés conjointement avec l'Agence Immobilière Sociale (l'A.I.S). Ces appartements sont tous composés d'une chambre.
- à la rue de Wavre à Gistoux pour 3 logements publics également co gérés avec l'A.I.S dont un logement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Deux appartements contiennent une chambre et le 3e comprend deux chambres. Aussi, le principe de cette collaboration est l'inclusion des personnes que nous accompagnons dans un immeuble où la majorité des logements fait partie du parc immobilier privé.

Le point commun à ces différents types de logements est la **notion de « transition »**. En effet, ils sont destinés à l'hébergement spécifique de ménages en état de précarité, dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond et/ou sont privés de toit suite à des raisons de force majeure.

Le but étant de favoriser l'intégration sociale dans le logement par la mise à disposition d'un logement décent, tout en privilégiant un travail de qualité et intensif d'accompagnement social et de mise en ordre administrative avant la recherche d'une solution de logement durable et autonome.

Depuis la création de ces différents logements, nous avons pu accueillir **100 familles différentes qui ont dès lors bénéficié de notre accompagnement social plus spécifique en matière de logement. Malgré la contrainte de la durée réduite d'occupation, la majorité des personnes passant par ces structures de logement retrouvent, grâce à notre accompagnement et aux collaborations mises en place, un logement** via l'Agence Immobilière Sociale ou via les sociétés de logements sociaux (IPB, notre Maison, ...).

A. Les 5 logements de transit et d'insertion

Une maison, propriété du C.P.A.S a été réhabilitée et transformée en 5 logements de transit et d'insertion, grâce à une subvention de la Région wallonne. Depuis le 1^{er} avril 2009, ces logements sont destinés à l'hébergement temporaire de ménages en état de précarité ou privés de logement pour des motifs de force majeure. La durée d'occupation dépend du type de bail/convention (transit ou insertion). L'accompagnement social du locataire, visant son transfert vers un logement stable, y est obligatoire et doit favoriser le rôle stabilisateur du logement et la mise en ordre de la situation administrative et sociale. Un jardin collectif est accessible aux locataires, le C.P.A.S ayant installé des bancs, une table ainsi que des arbustes fruitiers. Durant la période visée par le rapport d'activités, **6 adultes et 6 enfants ont pu y être accueillis.**

B. Le logement d'urgence

Suite aux possibilités de subsides offertes par le SPP « Intégration Sociale », le Conseil de l'Action Sociale a pris la décision il y a plusieurs années de créer un logement d'urgence sur le territoire communal. Le Collège a ainsi proposé que le logement disponible au-dessus de la salle des fêtes de Longueville, située rue de la Station, soit aménagé à cet effet. Ce logement d'urgence s'inscrit dans une logique à court terme. Il offre la possibilité de trouver rapidement un toit à des familles qui se retrouvent sans logement suite à des circonstances exceptionnelles, à une situation d'urgence sociale imprévisible (sinistre, rupture familiale, expulsion, violences intrafamiliales...) Ce logement est mis à disposition pour une période maximale de 4 mois (renouvelable une fois). Les personnes hébergées bénéficient d'un accompagnement social personnalisé visant, entre autre, une recherche de logement la plus adaptée à la situation familiale et financière.

Deux familles, à savoir 1 couple avec leurs 2 enfants ainsi qu'un autre couple ont pu bénéficier de cet accompagnement durant la période citée.

Un second logement d'urgence a été rénové avec des subsides similaires du Fédéral, en 2019 et 2020. Il est à présent prêt à être attribué aux mêmes conditions et se situe également au -dessus de la salle des fêtes de Longueville.

C. Les 14 logements publics

L'ancienne boulangerie « La Namuroise », située au cœur du village, a été transformée en 11 appartements et l'ancienne maison de repos de Gistoux en plusieurs logements, projets menés par des propriétaires privés.

14 de ceux-ci sont mis en location par l'Agence Immobilière Sociale (A.I.S) pour les personnes ou ménages accompagnés humainement et/ou financièrement par le C.P.A.S.

Une mixité de publics s'y côtoie : de la personne pensionnée percevant une faible pension au jeune étudiant en nécessité d'autonomie, en passant par les personnes exerçant un emploi mais pour lesquelles un loyer adapté aux ressources de travail est nécessaire, étant donné les montants des loyers privés.

Ainsi, une diversité de publics y accède : un atout, pour préserver la mixité sociale et permettre à chacun et chacune de continuer à vivre à Chaumont-Gistoux en dépit de la dureté et des accidents de la vie.

Une solidarité est d'application entre eux (partage des tâches de nettoyage des espaces communs, aide de certains locataires pour les courses de leurs voisins...). **Durant la période visée par le rapport, 3 couples avec leurs enfants respectifs ainsi que 15 personnes ont pu y vivre.**

6. La petite enfance

A. Les trois Maisons communales d'accueil de l'enfance (M.C.A.E)

« Bruyères et Coquelicots », « Chant de blés » et « Bouton d'Or »

La M.C.A.E « *Bruyères et Coquelicots* » a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2008 et présentait alors une capacité d'accueil de 24 enfants ETP.

Parce qu'il restait encore trop de demandes d'accueil insatisfaites, le C.P.A.S a décidé de construire une deuxième M.C.A.E de 12 places en 2009, « *Chant de blés* » attenante à la première ; ceci permettant des économies d'échelles (une cuisine commune pour y préparer les repas des enfants, un seul réfectoire pour le personnel, une seule chaudière, ...).

Depuis 2012, des travaux ont été réalisés afin d'augmenter encore la capacité du site.

Une 3^e M.C.A.E, « *Bouton d'Or* » a aussi ouvert ses portes en décembre 2014, au même lieu que les deux premières, permettant l'accueil d'un équivalent de 12 enfants E.T.P supplémentaires, soit une quinzaine de familles.



Depuis le 1^{er} juillet 2020, « **Bruyères et Coquelicots** » est passé en statut de crèche et accueille désormais **28 enfants ETP.**

Ces projets ont permis d'ouvrir et de bénéficier aujourd'hui de **61 places E.T.P dans nos structures d'accueil communales collectives**, où la participation financière des familles est proportionnelle à leurs revenus respectifs.

Durant la période visée par le rapport, **107 enfants ont été accueillis**.

Le C.P.A.S bénéficie d'un subside pour le financement du personnel (points A.P.E) et pour assurer le fonctionnement des structures (crèches), dans le cadre de la programmation de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E).

L'équipe de nos M.C.A.E et crèche est composée d'une directrice, de deux assistantes sociales, d'une infirmière, d'une quinzaine de puéricultrices, d'une cuisinière et de trois personnes veillant à l'entretien intérieur des bâtiments.

Malgré le confinement national, nos structures ont continué de fonctionner avec un accueil réduit à une section, ainsi les familles ont pu être soutenues durant cette période difficile.

A. 'La petite maison dans la prairie'

Le C.P.A.S a aménagé les locaux et mis du matériel adapté à la disposition de deux co-accueillantes autonomes dans un local faisant partie de l'école de Bonlez, cédé en gestion au C.P.A.S par l'Administration communale. En contrepartie, les parents payent une participation financière qui ne peut être supérieure à un plafond défini.

Le soutien apporté par le C.P.A.S aux accueillantes autonomes de Bonlez, qui sont cette année permet d'y accueillir **10 enfants E.T.P chaque jour**.

B. Le co accueil de l'Espace Perez

Depuis 2010, les locaux communaux de l'Espace Perez sont mis par le C.P.A.S à disposition de co-accueillantes d'enfants, conventionnées avec l'I.S.B.W.

Un duo permet d'accueillir **8 enfants E.T.P chaque jour**.

Un soutien d'1/5^e temps d'assistante sociale est octroyé à l'ISBW pour renforcer l'encadrement. Le milieu d'accueil a cependant dû fermer cette année durant le confinement avec une réouverture mise en place dès le 11 mai 2020.

En outre, en 2018, les efforts réalisés par la FILE et le service de l'ISBW ont été récompensés par la reconnaissance d'un **statut d'accueillante à domicile**. Il est maintenant possible de travailler à la maison, en accueillant des enfants, tout en signant un contrat de travail. A noter que ceci vaut pour les accueillantes à domicile (non pour les accueillantes qui travaillent dans d'autres locaux extérieurs, comme notre duo d'accueillantes de l'espace Perez).

C. Le Bébé bus

Un jour par semaine, un local spécialement aménagé à l'espace PEREZ avec l'aide du C.P.A.S, est mis à disposition des enfants de Chaumont-Gistoux pour permettre à ceux-ci de rencontrer d'autres enfants, se socialiser, découvrir de nouveaux jeux ou de nouveaux horizons... sous l'œil bienveillant de puéricultrices qui arrivent avec leur camionnette itinérante, remplie de matériel adapté. Les parents peuvent alors bénéficier d'un temps de répit le lundi pour réaliser des démarches administratives, suivre une formation, accéder à une activité de loisirs, prendre du temps pour eux...



D. La consultation des enfants de l'O.N.E

Un local a été spécialement aménagé par le C.P.A.S au sein de l'Espace Perez, au 'Corps des logis', pour permettre la consultation des bébés et enfants de Chaumont-Gistoux par l'O.N.E ainsi que le développement de ses activités : ateliers de massages des bébés, ateliers de portage, d'éveil musical,...

7. Le service « jeunesse »

A. L'Haribus, la maison des jeunes mobile



Il y a cinq ans, le bus a démarré ses tournées et permanences lors de la semaine de Toussaint, le 2 novembre 2015. Nous sillonnons depuis lors quatre villages dans l'entité de Chaumont-Gistoux en étant présents le mardi au Ronvau le mercredi au quartier du Bonly à Dion puis au quartier du Château d'Eau à Chaumont ainsi que le jeudi au Pôle social et CPAS de Chaumont-Gistoux.

Au quartier du Château d'eau, la présence du bus joute celle de la maison communautaire Auton'Home des jeunes mineurs arrivés sur notre territoire sans être accompagnés de leur famille. Au fil du temps, une chouette synergie s'installe notamment avec les résidents de l'ILA et les jeunes du quartier. Jeux de société, matchs de foot et de basket sont au programme. Partout, on joue aussi aux cartes, on y écoute de la musique... On y fait du sport, du dessin, du vélo, de la trottinette, des parties de baby-foot, de la pétanque, etc. Le jeudi au CPAS, nous avons mis en place un Atelier Graffiti & street-art chaque semaine avec des réalisations par les jeunes :



Durant l'après-midi, nous préparons des fresques sur papier pour ensuite les réaliser sur du cellophane grâce aux barrières que la commune a mis à notre disposition. Depuis peu, nous disposons également d'une structure de panneaux de bois pour y effectuer ces ateliers de manière écoresponsable.

Les enfants et jeunes des quartiers visités sont fortement attachés au projet de l'Haribus et aux activités proposées.

Ces activités sont des portes d'entrée pour permettre de tisser des liens avec les jeunes, apprendre à les connaître, créer un climat de confiance et un lieu d'écoute.

Des animateur/éducateurs ont été engagés pour l'organisation et la gestion de ce projet pour assurer l'accroche avec les jeunes, la réalisation de nombreuses activités, la passerelle entre la maison des jeunes mobile (qui est le bus) et le C.P.A.S, pour la recherche de partenaires et de subsides, la rencontre de services,...



Après cinq ans de fonctionnement, **l'Haribus suit déjà plus de 60 jeunes** par l'intermédiaire de ses permanences et activités.

Au cours de l'hiver 2019 et à la demande des jeunes, l'Haribus a organisé les jeudis des ateliers de jeux vidéo. Les animateurs mettent à la disposition des jeunes de nombreux écrans. Chacun vient avec sa console de jeux et montre aux autres ses jeux préférés. Des tournois de jeux vidéo seront également organisés durant l'hiver 2020.

Cette année aussi, nous avons demandé aux jeunes de réfléchir à la manière de rendre notre espace jeunes encore plus populaire auprès de la jeunesse de la commune. Pour ce faire, ils ont imaginé un festival « **le Festibus** » fait par les jeunes, pour et avec les jeunes : de la naissance d'idées à l'élaboration du plan en passant par la recherche d'un lieu, l'élaboration des horaires et le listing du matériel, tout a été pensé par les jeunes organisateurs. Le projet a été présenté au comité ainsi qu'à la directrice et à la présidente du C.P.A.S et validé par ces derniers. Sa mise en place s'est construite tout au long de l'année lors des permanences de l'Haribus et le festival devrait avoir lieu en 2021, le COVID nous obligeant à reporter l'évènement.

Au vu des mesures sanitaires imposées, les jeunes ont fait le choix de reporter d'une année la première édition du Festibus afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles et d'assurer une ambiance festive.

Suite au confinement, l'Haribus a dû fermer ses portes jusqu'au 1^{er} juillet. Pendant cette période, les rencontres avec l'équipe éducative se sont faites par téléphone et visio-conférence. Les réunions Festibus se sont également faites par les mêmes moyens.



Cette période a également été un temps de réflexion. Nous avons ainsi décidé de déplacer la permanence de Longueville au Centre Sportif du Ronvau, plus propice à la rencontre des jeunes et de l'équipe éducative. L'Haribus dispose maintenant d'un grand espace pour faire diverses activités et deux goals de foot.

B. Printemps et Eté Solidaire

L'objectif de ce projet, à destination des jeunes, est de leur permettre de développer leur sens de la citoyenneté en effectuant un travail étudiant valorisant.

Ce projet est porté par le C.P.A.S pour les aspects administratifs, financiers, techniques, pédagogiques et d'animation. Le personnel encadrant y est le garant éducatif et veille au bien-être des jeunes.

Sur le terrain, les jeunes sont également accompagnés par notre ouvrier technique qui leur apprend les bases de la construction.

Lors du mois d'août 2020, **14 jeunes** ont travaillé et réaliser divers travaux :

- Construction d'un tremplin pour skate, trottinette et vélo
- Fermeture de l'ancienne salle d'attente
- Travaux de peinture à la crèche ainsi que la construction de rampes pour accès PMR et le rafraîchissement de certains jeux en bois
- Activité de sensibilisation à l'intergénérationnel avec la prise de contact des personnes âgées de la maison de jour du CPAS
- Élaboration de deux « Escape Room » pour l'Haribus,...

8. Les seniors

L'assistante sociale référente seniors suit la matière des pensions et accompagne les personnes âgées. Elle a permis de faire aboutir **12 demandes de pensions pour personnes âgées** (GRAPA, pensions de survie et pensions à l'étranger) ayant une répercussion financière positive pour le budget des personnes.

5 permanences mensuelles ont également été tenues par le Service Fédéral des pensions (anciennement l'O.N.P, l'Office National des Pensions) dans nos locaux, dans le cadre d'un partenariat permettant de répondre aux questions pointues des citoyens, en complément des permanences tenues chaque semaine par notre C.P.A.S. De plus, l'assistante sociale reçoit les personnes deux fois par semaine pour répondre à leurs questions en matière de pension.

Durant ces permanences deux fois par semaine, l'assistante sociale accompagne également les seniors dans **la mise en place d'aides à domicile**. Ces aides permettent un maintien de qualité au domicile.

Concernant l'hébergement des **personnes âgées : 18 personnes** ont vu leur hébergement en **maison de repos** publique ou privée pris en charge par notre C.P.A.S chaque mois, pour un montant total annuel de 37.546,82 €.

Les prestations des **aides ménagers** du C.P.A.S au domicile des personnes :

2 227,5 heures ont été prestées par les aides ménagers à domicile en faveur de 26 personnes en perte d'autonomie dont **18 personnes par mois** actuellement. Le service des aides ménagers est composé de 3 personnes.

Les prestations réalisées sur base des conventions conclues entre le C.P.A.S et les services d'aides familiales :

15.588,76 heures sont prestées cette année au domicile des bénéficiaires qui représentent **25 personnes aidées** chaque mois.

Ces aides incluent toutes une participation financière du C.P.A.S au bénéfice de la personne aidée.

Le **Conseil Consultatif Communal des Aînés - Le C.C.C.A**



Le C.C.C.A a vu le jour à l'initiative du C.P.A.S en 2013.

L'objectif du C.C.C.A, composé de volontaires des différents quartiers de notre commune, est d'aller à la rencontre des aînés habitant Chaumont-Gistoux afin d'établir un lien avec eux, de cerner leurs besoins et leurs préoccupations principales et de relayer celles-ci vers le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale.



Le nombre de membres est aujourd'hui passé à **16**.

Un membre a souhaité quitter le conseil au mois de décembre tandis qu'un couple de Gistoux l'a rejoint en février 2020.

Durant la période visée par ce rapport, les membres de ce conseil se sont réunis à 5 reprises pour mettre en place diverses activités et projets.

En plus des désormais célèbres tables d'hôtes, le C.C.C.A a également organisé 6 après-midi « jeux de société d'antan » réunissant les joueurs de la commune.

Depuis le mois de mars 2020 et l'arrivée du Covid-19, certaines activités prévues ont dû être annulées ou reportées. Les membres ont néanmoins trouvé le moyen de garder le lien avec la population en envoyant une multitude de blagues et anecdotes par Email. L'objectif étant d'offrir un petit moment de détente au quotidien.

A l'heure d'écrire ce rapport, le C.C.C.A poursuit de chercher et d'envoyer des nouvelles par courriel, pour le plaisir de tous.

Le C.P.A.S en lien avec le C.C.C.A continuent aussi de distribuer les précieuses **boîtes jaunes** qui sauvent des vies :



Les tables d'hôtes

Cette année, 5 tables d'hôtes ont eu lieu.

Ces rendez-vous sont devenus incontournables pour de nombreuses personnes qui prennent plaisir à se réunir autour d'un bon repas, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

La moyenne de convives pour ces cinq tables d'hôtes est passée à 87 alors qu'il était de 68 lors du précédent rapport. Nous avons même accueilli 104 personnes lors de la rencontre du mois de novembre, ce qui représente la plus forte affluence depuis la création des tables d'hôtes.

A chaque fois, nous pouvons compter sur une équipe de volontaires motivés pour assurer la mise en place des salles ainsi que le service.

En lien avec les membres du CCCA, l'organisation des tables d'hôtes est confiée à un assistant social.

Depuis le mois de mars 2020 et l'arrivée du Covid-19, ces rendez-vous ont dû, hélas, être suspendus.

Les repas à domicile

Depuis bientôt 3 ans, le C.P.A.S a développé son service de livraison de repas chauds à domicile visant aussi bien les personnes rencontrant une difficulté ponctuelle pour cuisiner, que les aînés qui n'ont plus la force, l'envie ou l'énergie de se livrer à cet exercice.

Le C.P.A.S met un point d'honneur à garantir la qualité du service et des produits ainsi que son accessibilité.

Des repas chauds sont distribués au domicile des personnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis par des agents livreurs du C.P.A.S. Des repas à réchauffer peuvent être livrés en plus aux personnes qui le souhaitent pour couvrir les mercredis et les week-ends. Ce sont donc bien 7 menus différents qui sont proposés aux personnes pour couvrir les 7 jours de la semaine.

Chaque repas se compose d'un potage, d'un plat et d'un dessert. Ils sont fournis par la société TCO Service.

Du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, **66 personnes différentes** ont pu bénéficier du service.

7.481 repas ont été distribués pour une **moyenne de plus de 623 repas livrés par mois**.

Ces chiffres en nette hausse depuis le précédent rapport s'expliquent en partie par le confinement qui, en l'espace d'un mois, a vu le nombre de bénéficiaires journaliers passer de 28 à 36 et le nombre de repas de 539 en février à 660 au mois de mars 2020. Pendant plusieurs semaines, nous avons aussi pu compter sur l'aide efficace de 5 bénévoles de la commune. Grâce à leur soutien, toutes les demandes ont pu être satisfaites.

Depuis, la demande continue de croître avec, au mois de septembre 2020, 39 bénéficiaires pour 756 repas servis.

La coordination du service (inscriptions et accompagnement social des bénéficiaires, organisation du portage des repas) est assurée par un assistant social. La distribution des repas à domicile a été confiée cette année à trois agents du C.P.A.S.

9. Les personnes en situation de handicap

La 'Handi contact' communale

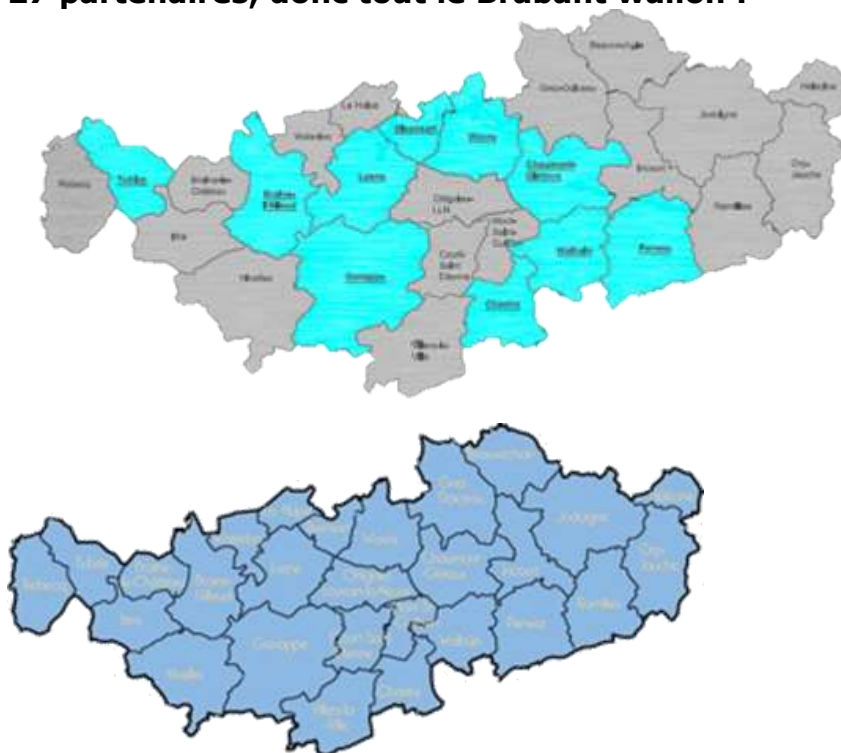
Notre handi contact communale est une assistante sociale du C.P.A.S. **36 dossiers** ont été introduits avec son aide pendant la période visée, pour permettre aux personnes de bénéficier d'une aide en matière d'**handicap**.

Les 36 dossiers couvrent des demandes d'allocations pour personnes handicapées (concernant des personnes entre 21 et 65 ans) ayant obtenu un complément financier, des demandes de reconnaissance d'un handicap et des demandes de cartes de stationnement.

Depuis le mois de mars 2017, un partenariat a permis la tenue de 6 permanences mensuelles à Chaumont-Gistoux, tenues par le Service Fédéral des Personnes Handicapées qui assure un service décentralisé à destination des citoyens de notre commune et des communes avoisinantes. (Seulement 6 communes du BW accueillent ces permanences). De plus, la handicontact reçoit les personnes deux fois par semaine pour répondre à leurs questions en matière de handicap.

Sour'Dimension, le service mobile pour les personnes sourdes et malentendantes

Créé en 2012 par le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux, le service *Sour'Dimension* dont les permanences ont débuté au départ dans 10 entités du Brabant wallon, compte aujourd'hui **27 partenaires, donc tout le Brabant wallon :**



Tous les C.P.A.S ou communes du Brabant wallon font partie du partenariat créé.

L'objectif du service *Sour'Dimension* est de permettre l'accès à tous les citoyens aux administrations communales et C.P.A.S du Brabant wallon.

En tant qu'interlocuteur privilégié, *Sour'Dimension* joue un rôle d'interface, assurant le suivi de la demande sans se substituer au service compétent ni à la personne elle-même. Grâce à ce service créé au départ de Chaumont-Gistoux, deux assistantes sociales accueillent les personnes sourdes et malentendantes dans tout le Brabant wallon. Elles assurent ainsi un suivi régulier ou sporadique et chaque sollicitation reçoit une réponse appropriée.

Quelques grands moments du service durant la période concernée :

- Le déménagement des bureaux du service au sein du Pôle social ;
- La tenue bi annuelle du comité de pilotage et du comité d'accompagnement ;
- La réunion des 27 partenaires ;
- Les ateliers culinaires en langue des signes encadrés à la fois par une assistante sociale du service et une jeune traiteur de la commune



Un projet de logements supervisés pour personnes porteuses d'un handicap léger à modéré

Le C.P.A.S continue d'avancer avec ce projet de logements inclusifs pour assurer la création de 6 logements situés dans le centre de Gistoux.

Un contrat de gestion d'une durée de 50 ans a été conclu avec la Fondation Portray qui aura en charge la construction, la gestion locative et l'entretien des logements. Le C.P.A.S veillera à l'attribution des logements et à l'éventuel suivi social des locataires. C'est une assistante sociale qui encadre ce projet au C.P.A.S pour ses aspects sociaux.

Le 14 octobre 2020, la première pierre du nouvel habitat inclusif qui verra le jour dans un peu moins d'un an a été posée.

C'EST NOUVEAU!



10. Les SERVICES pour créer du lien social et rompre la solitude

A. Les ateliers culinaires

A raison de 2 fois par mois, une animatrice socioculturelle d'un organisme d'éducation permanente propose, avec le soutien du C.P.A.S, des ateliers culinaires accessibles tant aux débutants qu'aux personnes plus expérimentées.

Ces ateliers ont lieu au sein même du C.P.A.S et ont pour objectif de permettre aux participants de tisser des liens sociaux autour d'une passion commune.

Chaque mois, de nouveaux menus sont à l'affiche, en tenant compte des thématiques proposées par les personnes participantes.

Les ateliers culinaires se déroulent en deux phases: après avoir préparé le repas, les personnes peuvent ensuite le déguster dans une ambiance conviviale.

10 ateliers culinaires ont été organisés par le C.P.A.S. pour la période visée par ce rapport. Ceux-ci ont dû être suspendus dès le mois de mars 2020.

85 participations ont été comptabilisées au total cette année pour une moyenne de plus de 8 inscriptions par atelier.

La gestion administrative et organisationnelle de l'atelier est assurée par un assistant social.

B. La maison de jour communautaire pour personnes âgées ou isolées

Dans un cadre convivial et en présence d'une aide familiale, les participants partagent une journée de rencontre, la préparation d'un repas chaud et différentes activités.

La maison de jour a ouvert ses portes en 2011 et a accueilli cette année les participants le mercredi. C'est ainsi que **39 journées ont été organisées cette année accueillant en moyenne 7 personnes par semaine.**

Avec les aides familiales de l'ISBW, l'assistante sociale handiccontact organise les aspects pratiques de ces journées et veille à l'application du projet et au bien-être des participants.

C. Le groupe de loisirs accessibles

A 6 reprises durant la période visée, une activité accessible sur tous les plans (accessible en termes de mobilité, en terme financiers,...) est proposée à toute personne intéressée : **ces loisirs réunissent des publics variés dans un souci d'ouverture à la différence.**

3 sorties extérieures ont été organisées afin de réaliser ensemble une excursion au Musée Armand Pellegrin, au shopping de Nivelles et au marché de Noël de Louvain-la-Neuve.

En moyenne, les activités regroupent **25 personnes** et rencontrent un vif succès.

D. La gymnastique douce pour les personnes âgées ou fragilisées et les cours de sport pour diabétiques

87 cours dispensés au total par l'ASBL Gymsana (46 de prévention des chutes et 41 cours pour les Diabétiques), partenaire du C.P.A.S, en faveur de **18 bénéficiaires**, certains présents et actifs chaque semaine.

Les cours de gymnastique et de prévention des chutes ont lieu depuis octobre 2012 et les cours spécialisés pour personnes diabétiques ont commencés en février 2015. Elles sont confiées à la bonne organisation de l'assistante sociale handicontact.

E. Les volontaires dont le taxi social

116 personnes ont bénéficié du travail des volontaires du C.P.A.S, dans plusieurs domaines. C'est une assistante sociale qui les coordonne et leur apporte un cadre juridique valorisant, via une convention de partenariat conclue avec notre Centre.

Le transport social

Pour le taxi social destiné aux loisirs et aux rendez-vous des personnes ne disposant pas de véhicule et ne sachant pas prendre un transport en commun (soit pour des raisons de mobilité réduite, soit car les horaires ne sont pas compatibles avec l'heure de leurs déplacements) :

51 personnes différentes ont bénéficié du service, plus de **5163 km ont été parcourus par nos volontaires qui ont réalisé 121 transports**. Pour véhiculer les citoyens, le volontaire utilise soit sa propre voiture, soit le taxi social du C.P.A.S, qui est un kangoo sponsorisé par les commerçants.



Le service de courses alimentaires collectives :

Depuis septembre 2018, ce service -demandé par plusieurs citoyens- s'adresse à toute personne domiciliée à Chaumont-Gistoux et pour laquelle tout déplacement, afin d'effectuer ses courses alimentaires, est difficile. Ce service va au-delà du fait de réaliser ses courses : il permet aussi un espace de rencontre et de solidarité. Soit pour des raisons de mobilité réduite, soit car les horaires ne sont pas compatibles avec l'heure de leurs déplacements. Les liens se tissent entre les personnes qui en bénéficient et leur permettent une ouverture au monde extérieur, plus fort de cette solidarité. Le service est proposé trois fois semaine :

les mardi, mercredi et jeudi. Actuellement, trois magasins sont fréquentés : Colruyt, Aldi et LIDL. Il est également possible d'organiser d'autres destinations comme le marché de Wavre ou le lavoir. Pour en bénéficier, la personne doit préalablement s'inscrire auprès de notre Centre. Notre chauffeur se présente le jour dit, au domicile de la personne, afin de l'emmener au magasin prévu à l'horaire. Trois inscriptions par magasin sont possibles. Une fois les courses faites, notre chauffeur ramène chaque personne, avec ses courses, à son domicile respectif. Au cours de la période concernée, les trajets ont été effectués régulièrement en faveur de **6 bénéficiaires différents**.

L'école des devoirs :

La « **bulle de savants** » est installée **au sein du Pôle social**.

Cette année, **37 enfants** différents ont fréquenté l'école des devoirs chaque semaine et certains d'entre eux y sont accueillis plusieurs fois par semaine, encadrés par une équipe de **7 volontaires**.

Les volontaires de l'ILA Auton'home :

Comme décrit dans la première partie du rapport, notre Centre a ouvert une structure collective accueillant 8 mineurs arrivés en Belgique sans être accompagnés de leur famille. Outre une équipe d'éducateurs et assistants sociaux les encadrant et les accompagnants, **une 20e de volontaires** s'impliquent auprès des jeunes pour leur faire découvrir notre pays, des plats typiques, des loisirs, des sports ou encore approfondir notre langue.

Les écrivains publics :

Ils accueillent les personnes désirant rédiger un écrit. Ceux-ci peuvent être de toutes formes : CV, lettre de motivation, courrier, lettre juridique, récit de vie,... Il s'agit d'un réel travail de qualité : **2 personnes** ont pu bénéficier des services des écrivains sur la période enregistrée.

Dons :

De nombreux dons des citoyens ont pu être distribués tout au long de l'année par le C.P.A.S.

Meubles et objets à donner ?

Quand une personne vide un grenier, une maison, change de décoration ou doit se lancer dans un grand nettoyage de printemps, ou si les citoyens souhaitent se débarrasser de meubles, vaisselle ou d'électroménager, ou encore de matériaux auxquels offrir une seconde vie, il ne faut pas hésiter à contacter **le CPAS** pour du **mobilier** ou des **électroménagers** en bon état. En fonction des besoins et des demandes auxquelles le CPAS doit faire face, les dons pourront servir à équiper des logements d'urgence, de transit et d'insertion ou seront donnés aux personnes en difficulté sociale pour meubler leur logement.

F. L'espace public numérique, l'E.P.N

Un espace équipé d'ordinateurs et d'une liaison internet qui est accessible à tous ceux qui désirent utiliser ou se former gratuitement au matériel informatique avec -ou sans- l'aide d'un animateur. Cet espace est destiné à :

- Un accompagnement et une orientation à donner
- aux démarches et recherches informatiques,
- Un accès libre et gratuit à internet,
- Des formations.

L'idée est de partir des envies ou besoins des citoyens et de les aider dans leurs recherches. Les besoins sont donc de tout ordre **684 visites** ont eu lieu à l'espace numérique (certaines personnes s'y présentant régulièrement).

Toutes les activités de l'EPN sont gratuites et ouvertes à tous.

- Mise à disposition du public de matériel informatique relié à Internet, organisation de formations individuelles de base à l'utilisation d'un ordinateur, initiation à l'utilisation d'outils informatiques tels que les traitements de textes, tableurs, messageries électroniques, outils de transfert et de traitement de photos, réalisations de présentations etc. , en utilisant autant que possible des logiciels libres gratuits.
- Aide aux démarches administratives sur Internet.
- Conseils avant l'acquisition de matériel informatique, aide à la configuration et à la mise en route d'un nouvel ordinateur, installation de logiciels libres et gratuits.
- Assistance à l'utilisation des nouveaux appareils connectés (tablettes, smartphones). Configuration, utilisation de la messagerie, recherches sur Internet...

En raison de la crise sanitaire et du public qui fréquentent notre E.P.N – majoritairement des personnes âgées – nous sommes restés fermés du 17 mars au 30 août 2020.

Durant le confinement, nous avons continué à apporter du support à la population par téléphone/what's app/skype/mail et Team Viewer.

A partir du 1^{er} juillet, nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau notre public !

Afin de garantir la sécurité de tous, un certain nombre de mesures ont été mises en place comme la désinfection du matériel avant et après usage, un sens giratoire pour se mouvoir dans le local et un système de réservation.

Le public s'est très bien adapté et certains ont salué l'organisation sur base de rendez-vous.



Le public nous a de nouveau gâtés cette année. Sans mentionner les différentes douceurs chocolatées, **le parc informatique s'est étoffé de 3 ordinateurs portables munis de leur docking station.** Un véritable plus pour les formations et ateliers !

Cette année, les animateurs ont à nouveau dispensé un certain nombre de **formations** en poursuivant les objectifs suivants :

- démystifier les nouvelles technologies ou programmes qui pourraient de prime abord paraître compliqués ou dédiés à un public d'initiés.

- parfaire les connaissances des citoyens dans le domaine informatique afin qu'ils n'aient pas le sentiment de ne plus vivre en phase avec le monde d'aujourd'hui.

Les formations dispensées :

- 11/9, 25/9, 13/02 et 27/02/2020 **L'informatique pour les nuls**

Une formation dédiée à tous ceux et celles qui n'ont jamais (ou presque jamais) utilisé un ordinateur !

- 3/10 et 17/10/2019 **Sécuriser et optimiser son ordinateur**

Apprendre les bons gestes pour éviter les ennuis, piratages et "bugs" informatiques tout en gardant son ordinateur au top de sa performance !

- 5/11, 19/11, 07/02 et 21/02/2020 **Open Office Writer**

Open Office Writer est un traitement de texte efficace et une réelle alternative, gratuite, à Word.

- 13/11, 27/11/2019 **Programmation d'Arduino**

L'Arduino est un micro-contrôleur "open source", et très accessible qui peut servir à de nombreux projets, que ce soit de la domotique, **de la robotique** ou simplement pour contrôler l'arrosage de ses plantes ou intégrer dans un circuit de train électrique.

- 7/3 et 21/3/2020 **Tablettes et Smartphones** pour découvrir ou apprendre à mieux employer ces nouveaux outils.



- 13/03 et 27/03/2020 **A la découverte de l'Arduino**

Introduction à l'univers de l'Arduino, découverte des micro-contrôleurs, son historique, ce qu'il permet de faire, son évolution et les implications dans la vie quotidienne.



Tous les mercredis durant l'année scolaire : l'EPN a créé des ateliers d'initiation à la programmation et de création de jeux vidéo pour adolescents

Le projet d'atelier à destination des jeunes, mis sur pied en septembre 2018, s'est poursuivi : il rencontre toujours un grand succès. L'idée est d'initier les jeunes à la programmation de manière ludique. En effet, cette génération a grandi avec les jeux vidéo et en est consommatrice. C'est encore plus le cas à présent que nombre d'entre eux sont équipés d'un smartphone et ont la possibilité de jouer pratiquement n'importe où et n'importe quand.

L'idée est de leur montrer qu'il n'est pas très difficile de créer ses propres jeux vidéo, de les pousser à réfléchir aux mécanismes sous-tendant l'action des jeux auxquels ils jouent, leur faire découvrir l'intérieur de la "boîte noire" et démystifier cet univers tout en suscitant leur créativité et en les initiant à la programmation. Pousser aussi leur esprit d'analyse en tâchant de les faire réfléchir à la modélisation en informatique de la réalité, comme par exemple la modélisation de la force de gravité ou de la décélération d'un personnage qui, quand il s'arrête de courir, ne s'arrête pas "net". De nombreux liens sont faits avec les matières qu'ils voient à l'école, surtout en mathématique.

Nous employons "Scratch", un système de programmation développé par le MIT aux USA. Celui-ci permet aux jeunes de découvrir les principes de logique employés en programmation, d'écrire leurs premiers algorithmes tout en ayant des résultats pratiquement immédiats. Un jeu fonctionnel peut être développé en moins d'une heure.

Mais ce n'est pas tout puisque nous avons ajouté au programme de cet atelier la découverte d'autres activités comme la modélisation d'objets et l'utilisation de l'imprimante 3D, l'utilisation de tablette graphique ou encore la découverte de l'html.



11. Les autres actions de « carrefour social » menées par notre C.P.A.S

Tout au long de l'année, le C.P.A.S et le pôle social ont poursuivi leur travail d'ouverture et de positionnement comme lieu de *carrefour social*.



C'est ainsi que la salle de réunion polyvalente du C.P.A.S a été fréquemment occupée, jusqu'au confinement :

- par des **formations**, par des équipes d'autres services publics, pour les accueillantes d'enfants, les accueillantes extrascolaires, par la Croix-Rouge pour les dons de sang et les gestes permettant de sauver des vies, ...
- par des **réunions et conférences**
- par les **cours de gymnastique** douce pour seniors et pour le personnel
- par les **permanences d'inscription** à différentes activités organisées, dont '**Place aux enfants**', ...

- par le '**Livre échange citoyen**' où les participants apportent un livre comme « droit d'entrée » et repartent avec un autre livre choisi parmi ceux apportés par les autres lecteurs



- par l'**atelier « Tricot et crochet »**,
- par le '**groupe de la mémoire**' où chaque semaine, 8 participants se retrouvent pour travailler leur mémoire, avec en toile de fond, la question suivante : « je me souviens mais je ne me rappelle plus... ».
- par des **animations pour les citoyens de Chaumont-Gistoux** (tables rondes, petits déjeuners **OXFAM**, **ateliers d'initiation au chant** avec 38 séances organisées cette année,....

Le C.P.A.S est aussi « sorti de ses murs » pour aller se présenter au tout-public ainsi qu'aux écoliers **enfants** de 4^{ième} primaire lors de **la Journée de la diversité** organisée chaque année et qui a eu lieu en mai 2019.

Le Plan de cohésion sociale (P.C.S)

Le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux a déposé son **3^e projet** et a obtenu un subside de la Région wallonne pour la période **2020-2025**.

La cohésion sociale est définie comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap.

Le plan qui sera développé par notre commune répondra cumulativement aux objectifs suivants :

- d'un point de vue individuel : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;

- d'un point de vue collectif : contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Objectif stratégique du plan 2020-2025

Permettre aux personnes de rompre l'isolement social et d'avoir accès à l'information grâce à leur participation active à des projets porteurs de sens, en toute convivialité.

Vision de la situation souhaitée en 2025

Nous souhaitons que les personnes vivant à Chaumont-Gistoux puissent :

- Avoir des moyens à disposition pour rompre l'isolement social, notamment chez le 25-54 ans et les parents.
- Avoir une meilleure connaissance de leurs droits et des services existants pour leur permettre d'accéder à leurs droits
- Pouvoir participer, notamment le public précarisé, à des lieux de paroles, de solidarité et devenir acteur de ses projets.
- Trouver des solutions afin d'avoir un meilleur accès à la mobilité.

Valeur ajoutée par notre plan entre 2020-2025

- Plus d'échanges entre professionnels, notamment grâce aux plateformes thématiques et une meilleure connaissance des différents rôles de chacun
- Plus de recueils des besoins de la population et une plus grande participation des publics précarisés dans les réunions et les projets de solidarité citoyenne (Repair café, espace parentalité,...)

Les actions retenues

N°	Action	Droit visé
1	Atelier en estime de soi / confiance en soi	L'insertion sociale
2	Etude de projet logements alternatifs	Le droit au logement décent
3	Guidance/suivi thérapeutique pour publics spécifiques	La santé
4	Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur	L'épanouissement familial
5	Activités de rencontres pour personnes isolées	L'épanouissement social
6	Espace-temps parentalité	L'épanouissement familial
7	Sensibilisation des personnes à risques de violences intrafamiliales	L'épanouissement familial
8	Echanges citoyens/recueil de paroles	La participation citoyenne et démocratique
9	Repair café	La participation citoyenne et démocratique
10	Sensibilisation à la mobilité	La mobilité
11	Cours théorique de permis de conduire	La mobilité

La chef de projet suit, coordonne et encadre l'ensemble des 11 actions sur lesquelles le C.P.A.S a décidé de travailler.



En conclusion – les coordonnées du C.P.A.S et pôle social

Toute demande d'aide, de revenu d'intégration, d'accompagnement ou de renseignements peut être introduite au C.P.A.S, situé rue Zaine, 9.

La permanence du service social est accessible sans rendez-vous chaque matin jusqu'à 11 h 30 sans rendez-vous, du lundi au vendredi.

**Des rendez-vous et des renseignements peuvent également être obtenus par téléphone au numéro suivant du service social :
010/68.72.50**



SPORTS

**ASBL OMNISPORTS-
RÉGIE COMMUNALE
AUTONOME DE
CHAUMONT-GISTOUX**

La politique sportive communale est définie par le Collège. Ses axes se trouvent consignés dans la Déclaration de politique communale, sa mise en œuvre concrète dans le Plan stratégique transversal.

A Chaumont-Gistoux, sur le terrain, les acteurs qui assument les compétences publiques en matière sportive, outre l'Echevin en charge des Sports en collégialité, sont l'Asbl Omnisports Chaumont-Gistoux (mentionnée « l'Asbl » dans ce rapport) et la Régie Communale Autonome de Chaumont-Gistoux (mentionnée « la Régie » dans ce rapport). Indirectement, notamment comme soutien financier à ces deux institutions, l'Administration communale (mentionnée « l'AC » dans ce rapport), est également partie intervenante en la matière.

Les organes de « la Régie » sont composés de la manière suivante :

La composition du Conseil d'administration de la Régie est identique depuis le 25 mars 2019 : il est composé de 7 administrateurs.

Sur la période concernée par le présent rapport, le Conseil d'administration s'est réuni en présentiel ou en virtuel : le 02-12-2019 et en 2020, les 03-02, 10-03, 28-05, 15-09 et 13-10.

En tant que Centre Sportif Local Intégré, la RCA est tenue d'organiser un Conseil des utilisateurs qui se veut lien les utilisateurs et les gestionnaires des infrastructures. En 2020, le Conseil des utilisateurs s'est à ce jour réuni à deux reprises. La Présidente de la RCA et le Président de l'Asbl Omnisport y étaient présents.

Les installations à disposition :

La « Régie » a acquis de la Commune un droit de superficie sur le terrain et les bâtiments où est sis le Centre sportif et en est le gestionnaire. C'est la Régie Communale Autonome qui est reconnue comme Centre Sportif Local Intégré et qui exploite les infrastructures suivantes :

- 1 plateau omnisports ;
 - 3 terrains de tennis ;
 - 1 terrain de football en synthétique ;
 - 1 terrain de football en gazon naturel ;
 - 2 terrains de beach-volley ;
 - 1 piste de pétanque ;
 - 1 plaine de jeux ;
 - Un terrain de padel
- des installations nécessaires à la pratique des sports (vestiaires, douches, locaux de rangement, etc.).

Le Centre sportif est accessible aux écoles, clubs et particuliers.

Si La majeure partie de l'année 2019 pouvait être considérée comme moment de transition, tant au niveau des projets, que des organes de gestion que du personnel dirigeant, l'année 2020 aura été marquée par la situation sanitaire sans précédent que nous traversons. Les ouvertures et fermetures ont été rythmées par les protocoles en matière de sport.

Nous avons mis un point d'honneur à offrir les possibilités d'accueil du public, des écoles et des sportifs, les plus larges possibles dans le respect de ces derniers.

Du matériel de désinfection a été fourni à chacun.

Cette crise sanitaire a affecté la trésorerie et les finances de la RCA.

Néanmoins, sur la période concernée : on peut noter :

Au niveau des infrastructures : que le travail sur le dossier des extérieurs s'est poursuivi avec des rencontres avec des rencontres avec le fonctionnaire délégué et le consultant, les remplacements ou réparation des piquets de volley, de l'abri spectateur du terrain synthétique endommagé par une tempête, la finalisation de l'aménagement de la salle de préparation sportive (occupation en suspens vu le Covid) et l'achat de matériel à disposition des clubs et des écoles, l'aménagement d'une sortie de secours et pose

d'éclairage extérieur de sécurité, de l'Investissement subsidié dans le cadre d'un outil d'entretien du terrain synthétique ainsi que la réfection régulière du parking en collaboration avec le Service technique communal.

Au niveau des activités et animations sportives, outre la pratique par les clubs et l'accueil de stages : la mise en route de « Je cours pour ma forme », la participation au relai Fair Play organisé par le Panathlon. Certains projets, telle l'organisation d'un jogging par équipes de deux n'ont pas pu voir le jour suite à la Covid 19.

Une rencontre avec les clubs et le représentant de l'Adeps a été organisée afin que les clubs puissent être informés de toutes les possibilités qui leur sont offertes.

Au niveau de la cafeteria, une offre plat du mois/plat local a été relancée.

Le Centre sportif a par ailleurs accueilli des réunions du Conseil communal et d'information publique, la culture cet été avec Place aux artistes, les premières liaisons intervillages, mais encore sur une base hebdomadaire une permanence de l'Haribus (une zone de football pour les jeunes a ainsi pu être aménagée).

Les organes de l'Asbl sont composés de la manière suivante :

Le Conseil d'Administration de l'Asbl depuis le 20-03-19 est composé de 7 Administrateurs. L'Asbl se réunit mensuellement, à raison de minimum 10 réunions / an. Le financement de l'Asbl est assuré par une dotation communale et des subsides auprès de la province du Brabant Wallon liés aux différents événements organisés.

La crise sanitaire a évidemment impacté tout le monde et particulièrement les clubs sportifs qui ont vu pendant plus de 3 mois toutes leurs activités suspendues. L'Asbl Omnisports a pris contact avec les différents responsables pour entendre et essayer de répondre à leurs demandes. La fête du sport prévue le 12 septembre a dû être annulée et le rendez-vous est pris pour le 11 septembre 2021.

Des groupes de travail ont été mis en place au sein du Conseil d'Administration notamment pour

1. l'élaboration d'une grille de critères quant à l'attribution des subsides de fonctionnement aux membres de l'Asbl,
2. la préparation d'une enquête concernant le sport dans notre commune parue dans l'Amalgame d'avril, sur le site internet de la Commune et qui a été clôturée le 30 juin. Elle a recueilli 275 réponses concernant +/- 800 personnes.

La 6^e édition des mérites sportifs a eu lieu le vendredi 7 février au sein des installations sportives de la RCA. Elle a mis en évidence des sportifs dans différentes disciplines : jogging, Wa Jutsu, Volley-ball, athlétisme.

Concernant les réunions du Conseil d'Administration, celles-ci ont pu être tenues soit en présentiel soit virtuellement.

ENERGIE

Rapport Communal 2019-2020 relatif au Service Energie

L'éco-passeur mi-temps (en partenariat avec la commune de La Hulpe), en charge du service logement énergie, quitte son poste en novembre 2019. Ce départ a été l'occasion d'une réflexion sur la structuration des missions qui germait déjà à la signature de la Convention des Maires en mars 2019. Cette dernière dote la commune d'objectifs très ambitieux, réduire de 40 % les émissions de CO2 sur le territoire d'ici à 2030. La réflexion a débouché sur la scission du service en deux entités, service logement et service énergie, et sur la création de deux postes mi-temps, respectivement, un éco-passeur (toujours en partenariat avec la commune de La Hulpe) et un conseiller-énergie (en partenariat avec la commune de Walhain). La suite du présent rapport n'a trait qu'au service énergie.

Le nouveau conseiller-énergie est entré en service en février 2020. Il n'a donc pas eu la possibilité de rencontrer son prédécesseur.

La mission du conseiller-énergie vise classiquement une action dans 4 secteurs : le patrimoine communal, le bâti à construire ou à modifier, la sensibilisation de la population et du personnel communal.

Aux missions classiques, s'ajoutent des objectifs en matière d'énergie et de climat conséquents et englobant au niveau du territoire (au-delà du seul patrimoine communal, avec implication citoyenne). La signature de la Convention des Maires implique l'élaboration d'un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) et la mise en œuvre d'actions pour atteindre les 40 % de réduction des émissions de CO2 d'ici 2030.

1. Patrimoine communal

La démarche en matière de patrimoine communal s'est cantonnée aux opportunités en cours grâce à la bonne collaboration avec le service travaux.

La cuve à mazout d'une des deux chaudières à mazout de l'**école de Bonlez** déclarée non conforme, a été le déclencheur d'une réflexion d'opter pour une nouvelle solution d'avenir : une chaudière unique performante au bois (une énergie renouvelable). Après pré-étude interne et externe, le Collège a validé le principe d'un système de chauffage à articuler avec le gros chantier de remplacement des préfabriqués. Avantage du projet : vecteur énergétique local (quasi) neutre en CO2 et moins coûteux que le mazout, outil de sensibilisation interne et externe.

Plusieurs bâtiments communaux ont fait l'objet d'une visite et d'une analyse préliminaire en vue d'évaluer les urgences en lien avec l'énergie. La chaudière à mazout de la **salle des fêtes de Longueville** montre des signes de faiblesse. Cette dernière héberge également deux appartements dont la gestion locative est assumée par le CPAS. L'**école de Chaumont-Moutons** souffre de manque de ventilation et de pourrissement de son bardage bois. Une occasion pour mettre l'école aux normes de ventilation et pour renforcer l'isolation de l'ancienne aile (une analyse de base de ces deux postes a été réalisée). Une présentation du nouveau système de Gestion Technique Centralisée (GTC) de la chaufferie unique pour l'**école de Gistoux et la maison communale** a eu lieu le 27/10/2020. L'objectif est un suivi et un paramétrage à distance de l'installation.

Un outil webbased d'enregistrement et de télérelève automatique des index de compteurs (Dapesco-Publinergie) a été adopté par le passé. L'évaluation de ces outils d'aide au suivi

de la **comptabilité énergétique** s'est avérée défavorable (coût élevé et pour une utilisation quasi inexistante). La convention ne sera pas renouvelée.

La réglementation PEB (Performance Énergétique des Bâtiments) impose dès janvier 2021 l'affichage du **certificat PEB pour certains bâtiments publics** (fréquentés par le publics et d'une superficie utile > 250 m²). Le Collège et le Conseil ont validé le lancement d'un marché public pour déléguer cette mission à un certificateur agréé.

Dans le cadre du projet « E-Lumin » mené par ORES, les 2.239 lampadaires de l'**éclairage public** communal vont être remplacés en 10 ans (entre 2020 et 2030), en 10 phases par du led, générant une économie d'énergie d'environ 60 % et une réduction des coûts d'entretien. Les Collèges des 16/09/2020 et 4/11/2020 ont validé la phase 1 (2020), qui acte le retrait de 62 points Albany du centre de Gistoux du projet E-Lumin et qui concerne 182 points lumineux (remplacement de 91 points et suppression de 91 autres points).

2. Bâti à construire ou à modifier

La mission vise à contrôler le respect des normes en matière de performance énergétique lors de l'octroi des permis d'urbanisme.

Entre le 3/02/2020 et le 27/10/2020, 85 dossiers de demande de permis d'urbanisme ont été contrôlés. Extrapolé à l'année, cela reviendrait à l'analyse de 116 dossiers.

Les dossiers impliquant l'édition d'un rapport PEB ont fait l'objet des encodages utiles dans la base de données régionales (BDPEB) abritant les dossiers PEB, c.à.d. refus ou acceptation.

3. Sensibilisation de la population

Un ménage a pris **rendez-vous pour demander des conseils** neutres et indépendants par rapport au système de chauffage (électrique) de son logement. Cela a été l'occasion d'aborder le thème de la réduction du besoin de chaleur puis du vecteur énergétique.

La **seconde édition de l'achat groupé d'énergie** (électricité, gaz, mazout, pellets, isolation, panneaux photovoltaïques) a été lancée en partenariat avec Wikipower le 2/09/2020 pour se clôturer le 25/10/2020, conformément au marché public attribué en 2019 pour 4 ans. La démarche vise à rassembler des clients (à travers toute la Wallonie) pour peser dans la négociation avec les fournisseurs. Le gain moyen est de +/- 250 €/an/ménage. En parallèle, Wikipower impose aux fournisseurs une électricité 100 % verte et 100 % produite en Belgique. La force de la commune dans le partenariat est d'apporter sa notoriété et sa neutralité qui aide le citoyen à faire le pas. Wikipower touche environs 10 % des ménages avec un partenariat communal, sinon seulement 2 %. Une séance de présentation aux habitants a été faite de l'achat groupé par Wikipower en présence du conseiller-énergie et de l'échevine de l'énergie à la salle Perez (8/10/2020).

La **plateforme Corenove** a été rencontrée via le partenariat avec la commune de Walhain. Au-delà de la sensibilisation, cette plateforme accompagne les ménages du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre de travaux d'amélioration énergétique, en passant par le financement. Malheureusement, les budgets ne sont pas disponibles pour ce projet qui aurait pu s'adresser à tout habitant.

4. Sensibilisation du personnel communal

La sensibilisation suivante a été réalisée **au gré des projets traités en commun** : le service travaux (voir projets ci-dessus), les membres du Collège ainsi qu'un membre du Conseil (Luc della Faille au travers de la réponse à sa question concernant le projet de chaudière bois de l'école de Bonlez) et les collègues directs (ceux du service urbanisme).

5. Convention des Maires et Plan d'Actions en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)

La Commune a adhéré à la Convention des Maires en mars 2019 et s'engage à réduire ses émissions de CO2 de 40% d'ici 2030.

Le **Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)** doit être introduit dans les 2 ans, soit pour le 25/03/2021. Le Collège du 20/05/2020 a opté pour une réalisation externe. Cependant, vu que la commune partenaire de Walhain demande au conseiller-énergie de réaliser le PAEDC en interne, le Collège a revu sa décision le 8/07/2020 et opté alors aussi pour une réalisation en interne par le conseiller-énergie. Vu les autres attributions de ce dernier, une demande de délai complémentaire de remise du plan a été introduite et obtenue. Le PAEDC doit désormais être remis pour le 25/09/2021.

Des partenaires ont été rencontrés en vue de la mise en œuvre du plan :

L'intercommunale **InBW** a proposé une convention de mise à disposition gratuite d'une *plateforme d'élaboration et de suivi du PAEDC* à laquelle le Collège a souscrit le 11/03/2020 et le Conseil le 25/05/2020. L'entreprise **Soil Capital** a rencontré la Collège le 2/09/2020. Elle propose un accompagnement des agriculteurs pour une *agriculture régénérative des sols* qui stocke du CO2 et répond à l'enjeu du ruissellement de l'eau et de l'érosion des sols. L'**UCL** a également présenté son *projet de moyen éolien* dont deux mâts pourraient se retrouver sur territoire chaumontois (séance au Collège du 20/05/2020 et présentation globale le 21/09/2020). Le Collège du 14/10/2020 s'est montré favorable au principe. La **Région** a lancé, le 16/10/2020, un *nouvel appel à projets POLLEC 2020* avec des subventions significatives à l'engagement d'une ressource (A1 ou B1) à mi-temps sur deux ans (33.600 €) et à l'investissement (75 %, soit 75.000 €), sur lequel le Collège du 27/10/2020 s'est prononcé favorablement dans le principe.

6. Communication : Toute boîte, Amalgame, site internet communal news

Grâce au service communication, les communications suivantes vers la population ont pu être réalisées :

- Adaptation des coordonnées de contact sur le site suite à la scission du service logement énergie en deux entités : service énergie et service logement
- Achat groupé d'énergie :
 - Courrier toute boîte du 2/09/2020,
 - Communication d'un 1/3 de page dans l'Amalgame automne 2020 n°85 (p. 11),
- Projet de passage au Led de l'éclairage public (courrier écrit pour l'Amalgame hiver 2020 n°86)

CULTURE

COORDINATION CULTURELLE

En adéquation avec la déclaration de politique communale (DPC), un agent en charge de la coordination culturelle a été engagé fin mars 2020. Cette personne a pour tâche de mettre en œuvre les objectifs du Programme Stratégique Transversal (PST) en ce qui concerne la culture, le tourisme et le secteur associatif.

Malgré une entrée en fonction durant le confinement et une année particulière, différentes missions et projets ont déjà pu être menés.

1) Appel à projet pour la « Parcelle aux étoiles »

La Commune de Chaumont-Gistoux a répondu à un appel à projet régional afin d'aménager un espace réservé à l'inhumation des fœtus et des enfants, ainsi qu'à la dispersion de leurs cendres. Le Collège communal désirait y installer l'œuvre originale d'un artiste local.

L'agent culturel a été chargé de gérer ce dossier (appel aux artistes, constitution du jury, ...).

Quatre artistes locaux ont répondu à l'appel, leurs projets artistiques ont été soumis à l'avis d'un jury d'experts. C'est finalement l'œuvre « Astres » réalisée par Bernadette DAUVRIN, céramiste de Corroy-le-Grand, qui a été sélectionnée et installée dans la parcelle. L'inauguration de la parcelle est postposée au printemps 2021.

2) Outil régional de commercialisation (ORC)

Cette plate-forme de vente en ligne en direct est mise à disposition des professionnels du tourisme par Wallonie Belgique Tourisme (WBT) et Elloha, le partenaire technique. Ce système est exclusivement dédié à la vente de produits touristiques (séjours, billetterie, location de matériel) essentiellement pour la clientèle individuelle. Le Syndicat d'Initiative de Chaumont-Gistoux, en tant qu'organisme touristique remplissait les conditions pour y prétendre et a saisi l'opportunité. Une convention a été signée entre WBT et le SI.

La coordinatrice culturelle a été mandatée par le SI afin de suivre la formation et de mettre en place cette plate-forme de vente en direct.

Sans cet outil, nous n'aurions pas pu organiser l'opération provinciale « Place aux Artistes » car le CNS imposait l'utilisation d'un système de billetterie en ligne, une réservation préalable à distance des spectacles. Une convention a été signée entre la Commune et le S.I. à cet effet.

Cet outil a permis de répondre aux exigences du secteur touristique et culturel dans le contexte de crise sanitaire : la réservation de billetterie à distance, contrôle de la jauge public, communication des règles en vigueur, obtention des coordonnées des participants (tracing), soit 330 réservations en ligne !

3) Place aux artistes

- Dates : 24-25-26 juillet - 28-29-30 août - 27 septembre
- 330 réservations pour un total de 3107 € recettes (hors commission STRIPE de 3 %)
- Une moyenne d'achat de 9,41 € en sachant que la P.A.F. était, par spectacle, de 5 €/adulte, 3 €/7-17 ans, 1,25 €/art.27, gratuité/ - 7 ans & les personnes à besoins spécifiques.
- 21 spectacles, 31 artistes et plus de 810 personnes au rdv.

Cette opération a permis de redonner le sourire aux habitants mais aussi de soutenir des artistes de Chaumont-Gistoux et du Brabant wallon.

Elle a aussi permis une magnifique collaboration entre le service coordination culturelle communal, l'échevinat de la Culture, le Syndicat d'Initiative et le Centre culturel.

Nous avons également pu valoriser et faire connaître les infrastructures du Centre sportif. Quelques produits locaux en take-away étaient proposés : les glaces de Tchoupy Ice Cream, les Burgers de Chèvre d'Altitude 150 et les tartes de Chaumont.

Certains objectifs du PST ont aussi pu être réalisés à travers cette organisation

- 1) Mise en avant de nos talents locaux

- 2) Ouverture de la culture aux enfants (dès 2,5 ans !)
- 3) Faire de la culture un moteur de convivialité
- 4) Projet qui lutte contre les préjugés et qui favorise l'ouverture à la différence et le bien-vivre ensemble : spectacle de Cécile Djunga.

Tout cela a été organisé en respectant toutes les consignes de sécurité imposées par le CNS (limitation des jauges publics, port du masque, éviter le croisement des publics, désinfection, ...)

4) Vues sur Chaumont-Gistoux, concours photos

Suite au confinement du printemps, l'objectif était de divertir les habitants, de les encourager à prendre des photos lors de leurs balades et de partager leurs vues insolites.

Quatre thématiques ont été définies pour cette 1^{ère} édition :

- ✓ Folklore et patrimoine
- ✓ Paysage, nature et biodiversité
- ✓ Portraits de Chaumontois
- ✓ Chaumont-Gistoux d'hier et d'aujourd'hui

C'est une initiative de la Commune de Chaumont-Gistoux en collaboration avec le Centre culturel, le Syndicat d'Initiative et le Cercle d'Histoire.

Une quinzaine de personnes ont participé au concours. Un jury devra les départager. Le public pourra également voter pour sa photo préférée lors d'une exposition qui se devrait se tenir en 2021.

5) Contacts avec les associations locales et extérieures

En plus d'une collaboration étroite avec le CC et le SI, l'agent culture a également apporté son soutien au **Cercle d'Histoire** dans la recherche de fonds pour la publication d'un livre sur le Michelsberg.

Plusieurs contacts ont été établis avec le **Collectif des Amis de la Roseaie**.

Une collaboration a été établie avec l'association du **livre échange citoyen** dans le cadre d'un appel à projet **Place aux Livres** qui débiterait cet automne.

Suite à l'opération **Place aux Artistes**, l'agent culture a saisi l'opportunité d'accueillir le spectacle **Goutte d'eau** de la compagnie Zanni au sein des 5 écoles fondamentales pour les enfants de 2,5 à 8 ans. D'autres projets sont envisagés pour rendre la culture plus accessible aux enfants.

Elle a également prêté son soutien à l'équipe du **Pôle social** pour finaliser la programmation du 3^e Festival d'éveil créatif en conseillant une conteuse pour tout-petits mais aussi en s'occupant de la promotion de l'évènement pour le volet communal.

Un appui au service ATL a été fourni pour l'organisation des activités de **Place aux enfants** (relais auprès des associations dont le **Groupe sentiers**, programmation d'un spectacle conté,...)

Des contacts avec le **Centre culturel du Brabant wallon**, de **la Maison du Conte et de la Littérature** et de **la Maison du tourisme du Brabant wallon** ont été pris ainsi qu'avec le **Service culturel de la Province du Brabant wallon**.

LE CENTRE CULTUREL ROYAL DE CHAUMONT GISTOUX (C.C.)

Comme chaque année le Centre culturel et ses membres partenaires avaient concocté un programme varié : théâtre, concerts, conférences, ateliers permettant à chacun de découvrir, d'explorer ses talents et de s'épanouir.

Les activités sont diffusées :

- via leur agenda culturel papier, édité 2X/an et distribué en toutes boîtes,
- des affiches collées sur les panneaux communaux,
- le relais via l'Amalgame, le site communal et la page Facebook et
- leur site Internet propre permettant la réservation de places via un formulaire de réservation.

Le CC soutient également différentes associations partenaires de la commune par le prêt de matériel d'éclairage et de sonorisation mais aussi en faisant la promotion de leurs événements culturels.

Malheureusement, vu la crise sanitaire, les activités ont dû s'arrêter brutalement à la mi-mars. Ensuite, il fut fort compliqué de rebondir vu les contraintes strictes d'organisation dues au covid et au manque de perspectives.

Suite à l'arrivée de l'agent communal « Coordinatrice culturel » engagée fin mars, deux collaborations ont été mises sur pied. Le CC a soutenu l'opération **Place aux artistes** en prêtant main forte pour l'accueil du public. Le CC s'est également engagé à collaborer à l'organisation de l'exposition du concours photos en collaboration avec la Commune, le Syndicat d'Initiative et le Cercle d'Histoire (participation au jury, prix offerts, organisation du vernissage)

Le CC a également décidé de rebondir, en envisageant la saison 2021 et en se remettant en question. En effet, lors de leur A.G. du 19/08/20, les administrateurs ont décidé de lancer des Assises de la Culture afin d'envisager le futur du CC.

Liste non exhaustive des activités culturelles :

- 23-24/11/19 : **Coquelicots givrés** (marché de Noël et de produits locaux, concert, animations de rue). C'était la 1^{ère} édition sur 2 jours et le succès était au rendez-vous. (Org. Commune)
- 08/02/20 : **Six pieds sur terre** de/par J-L Pireaux programmé par le CC
- 13-14/06/20 : **La Fête des Coquelicots** (org. Commune) annulée.
- 25/07/20 **Le Folestival de Longueville** a dû être annulé. Cependant l'équipe organisatrice a prêté main forte à l'opération Place aux Artistes et a relayé l'info sur ses réseaux.

La vie sociale et culturelle a été interrompue pendant plusieurs mois. Toutes les manifestations sportives et les événements culturels ont dû être annulés ou postposés à cause de la pandémie covid-19. Les ateliers du Centre culturel ont dû également être suspendus.

Quelques activités ont néanmoins pu être organisées de début juillet à mi-octobre.

- 24-25-26/07 & 28-29-30-08 & 27/09 : **Chaumont-Gistoux, Place aux artistes** organisé par la Commune avec SI et CC, sous l'impulsion de la Province du Brabant wallon.
- 13/09/20 : **concert par l'ensemble vocal Équissonance** à l'église de Dion-le-Mont : 62 pers. à 16h30 et 49 pers. à 18h.
- 12-13/09/20 : **Journées du Patrimoine** – visite du site du Michelsberg organisé par le Cercle d'Histoire

TOURISME ET SYNDICAT D'INITIATIVE DE CHAUMONT-GISTOUX (S.I.)

Suite aux AG d'avril et décembre 2019, de nouveaux administrateurs ont été élus au sein du C.A. du S.I. La perspective de mise sur pied de projets touristiques a été gelée par le confinement dû à la crise sanitaire du covid-19.

L'employée « Culture/Tourisme », engagée le 26/3, a ouvert de nouvelles perspectives malgré le confinement (ORC, Places aux Artistes, collaboration MTBW) :

- 03/03/20 : rencontre avec un représentant de la **Maison du Tourisme du Brabant wallon** (MTBW) → prise de contact.
- 08/03/20 : participation à l'**Accueil des nouveaux habitants** organisé par la Commune : stand de promotion, valorisation des livrets de promenades vélo sur le territoire (road-books offerts), mise à disposition de documentation touristique : carte points-nœuds (vélo), brochures WBT.
- Mi-juin 2020 : adhésion à l'**outil régional de commercialisation** (ORC), système de vente en ligne (abonnement offert par WBT en 2020- 120 € htva) Le S.I. a saisi cette opportunité afin de gérer une billetterie en ligne pour l'opération *Place aux Artistes*.
- **A.G.** 30/06/20 : présentation des objectifs et du budget 2020
- Mi-juillet 2020 : Introduction d'un dossier pour obtenir le **label Bienvenue vélo** (trousses de secours et de réparation offertes par la MTBW) → en cours
- Fin juillet 2020 : collaboration avec la MTBW pour l'opération **1 nuit payée, une nuit offerte** → relance des 2 hébergements touristiques reconnus par le CGT sur le territoire → participation des 2 opérateurs
- Été 2020 : collaboration à l'opération **Place aux artistes** : accueil du public, vente de tarte de Chaumont-Gistoux, mise à disposition de l'ORC
- Co-organisation du **concours photos** en collaboration avec la Commune, le CC et le Cercle d'Histoire (participation au jury, prix offerts, soutien achat d'une partie des cadres ou à la promotion)

CONCLUSIONS

Le travail dans l'ombre de plusieurs années porte enfin ses fruits. A cela s'ajoute de nouvelles dynamiques et projets insufflés par l'arrivée de l'agent culture.

Des synergies se mettent en place afin d'améliorer la qualité de vie de nos habitants, de faire rayonner Chaumont-Gistoux mais aussi de poursuivre les objectifs du PST - à court, moyen et long terme – tout en étant en adéquation avec la DPC.

PLANU

Qu'est-ce qu'un coordinateur de la planification d'urgence et quelles sont ses missions ?

Pour comprendre la planification d'urgence, il faut remonter au 16 février 2006.

A cette date, un arrêté royal, relatif à la planification d'urgence et à la gestion de crise entre en vigueur. Il a pour objet d'imposer aux communes de rédiger un plan général d'urgence et d'intervention, plus connu sous le nom de PGUI, qui a comme objectif de consigner en son sein :

- Un cadastre des risques présents sur le territoire communal
- Un inventaire des moyens logistiques et humains à disposition dans la commune
- Un relevé des personnes de contact, utiles lors de la gestion d'une crise

Ce plan d'urgence permet de gérer près de 80 % des situations d'urgence que l'on peut connaître dans une commune. Pour les risques plus particuliers, un plan particulier d'urgence et d'intervention (PPUI) est alors rédigé et vient compléter le PGUI en traitant les spécificités du risque en question (exemple : le plan d'urgence destiné aux collectivités scolaires).

Outre les mises à jour du plan général, le planificateur d'urgence étudie sans cesse les risques présents sur le territoire communal et, lorsque cela est nécessaire, convoque les responsables des différentes disciplines de secours pour établir un plan particulier, propre au risque visé.

Outre la matière nucléaire et les risques divers, ce service est mobilisable de manière permanente, prêt à recevoir, collecter et analyser des informations pour anticiper ou traiter une crise qui se mettrait en place.

Anticiper pour mieux gérer

Cet adage est l'essence même de la fonction du coordinateur de la planification d'urgence. Analyser, étudier les risques, élaborer les scénarios catastrophes les plus plausibles et prévoir les mesures qui permettront de les gérer au mieux dès qu'une anomalie se présentera. Un objectif : préserver les civils présents dans la zone et protéger au mieux leurs biens.

Qu'est-ce qu'une situation d'urgence ou de crise ?

Toute situation perturbant la vie socio-économique ou mettant en péril les personnes et les biens sont considérées comme des situations d'urgence.

En Belgique, il existe trois phases distinctes qui permettent une prise en charge efficace des différentes situations de crise.

- **Niveau Communal**

Porte sur l'intervention des services d'intervention lorsque l'ampleur de la situation d'urgence nécessite sa gestion au niveau communal.

Phase communale : coordination par le bourgmestre, elle est déclenchée par le bourgmestre territorialement compétent qui transmettra l'information au gouverneur.

- **Niveau Provincial**

Porte sur l'intervention des différents services d'intervention lorsque l'ampleur de la situation d'urgence nécessite sa gestion par le gouverneur ou bien lorsque les conséquences directes de la situation d'urgence dépassent le territoire de la commune.

Phase provinciale : coordination par le gouverneur, elle est déclenchée par le gouverneur territorialement compétent (avec information au ministre).

- **Niveau Fédéral**

Porte sur la gestion d'une situation d'urgence lorsque par exemple :

- deux ou plusieurs provinces ou le territoire national sont concernées
- les moyens à utiliser excèdent les moyens dont dispose un gouverneur de province dans le cadre de sa mission de coordination ;

Phase fédérale : coordination nationale par le Ministre de l'Intérieur, elle est déclenchée par le Ministre. Une petite exception : en cas d'alerte nucléaire, une phase fédérale est directement déclenchée vu le caractère particulier de la situation.

La commune de Chaumont-Gistoux désigne un coordinateur de la planification d'urgence.

Vous pouvez le rencontrer et lui fait part de vos questions / remarques, entre autres, dans les matières suivantes :

- Risques à proximité de votre domicile
- Informations relatives et questions concernant les comprimés d'iode ;
- Les sirènes d'alerte SEVESO et Nucléaire.

Il est aidé dans son travail, au niveau local, par une équipe de collaborateurs tels que la zone de secours (Service Incendie), la zone de Police, le CPAS, le Service des Travaux, le service Population, le secrétariat du Bourgmestre.

Organisation et suivi des exercices évacuation (écoles et administration communale)

Suivi de l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie.

Suivi de l'entretien du matériel de détection gaz

Suivi de l'entretien du matériel et centrale de détection incendie

Suivi de l'entretien du matériel et centrale d'intrusion.

Suivi de l'entretien du matériel de défibrillation cardiaque (DEA)

Commerce

Sur la période concernée, outre une édition 2019 des « Coquelicots Givrés » particulièrement empreinte de convivialité, qui permet une rencontre du public avec les commerçants et artisans, on notera pour 2020 :

- La poursuite du travail au niveau du Centre de Gistoux avec le consultant dans le cadre du Schéma communal de développement commercial et des appels à projets de la Province du Brabant wallon ;
- La poursuite des contacts avec les commerçants, les propositions d'adhésion aux chèques pensionnés, à shopping en Bw, etc...
- La proposition vers l'HORECA dans le cadre de Place aux artistes ;
- La mise en ligne, au rythme des décisions liées à la crise sanitaire, des propositions et conditions d'accès HORECA et commerces.